

## **SOMMAIRE**

<b>Avertissement</b> .....	<b>3</b>
<b>Délibéré</b> .....	<b>4</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>5</b>
<b>PREMIERE PARTIE : Résultats généraux de l'exécution des lois de finances pour 2007</b> .....	<b>7</b>
A- Budget général.....	9
B - Comptes spéciaux du Trésor.....	10
C- Opérations de trésorerie .....	10
<b>Chapitre I : Opérations du budget général</b> .....	<b>11</b>
1- Recettes du budget général.....	11
1.1- Prévisions de recettes des lois de finances pour 2007 .....	11
1.1.1- La loi de finances initiale pour 2007.....	11
1.1.2 – La loi de finances rectificative pour 2007 .....	12
1.2 - Recettes effectives des lois de finances pour 2007.....	12
1.2.1- Les recettes internes .....	13
1.2.2 – Les recettes externes.....	24
2 - Dépenses du budget général .....	24
2.1 - Prévisions de dépenses des lois de finances pour 2007 .....	25
2.1.1 - La loi de finances initiale pour 2007.....	25
2.1.2 - La loi de finances rectificative pour 2007 .....	27
2.2 - Dépenses effectives du budget général.....	29
2.2.1 - Les dépenses effectives sur ressources internes.....	29
2.2.2 - Les dépenses sur ressources externes.....	52
2.2.3 - Récapitulation générale des dépenses en capital.....	56
<b>Chapitre II : Opérations des Comptes spéciaux du Trésor</b> .....	<b>58</b>
1 – Ressources des Comptes spéciaux du Trésor.....	58
2 – Charges des Comptes spéciaux du Trésor .....	60
3 – Solde des Comptes spéciaux du Trésor .....	61
3.1 - Comptes d'affectation spéciale.....	62
3.1.1- Le Fonds national de retraite (FNR) .....	62
3.1.2- Autres comptes d'affectation spéciale.....	64
3.2- Autres Comptes spéciaux du Trésor .....	64
3.2.1- Les comptes de commerce .....	64
3.2.2- Les comptes de prêts .....	64
3.2.3 - Les comptes d'avances.....	65
3.2.4 - Les comptes de garanties et d'avaux .....	65
4 - Pertes et profits des Comptes spéciaux du Trésor .....	65

<b>Chapitre III : Gestion des opérations de trésorerie .....</b>	<b>67</b>
<b>DEUXIEME PARTIE: Gestion des autorisations budgétaires.....</b>	<b>68</b>
<b>Chapitre I : Gestion du budget général.....</b>	<b>69</b>
1 – Gestion des crédits affectés aux dépenses ordinaires .....	69
1.1- Modifications des crédits en cours de gestion .....	69
1.1.1- Modification du montant des crédits.....	69
1.1.2 - Modification de la répartition des crédits.....	70
2.2 - Utilisation des crédits.....	75
2.2.1 - Dépassements de crédits .....	76
2.2.2 - Crédits non consommés .....	84
3 - Gestion des crédits d'investissement.....	87
3.1 - Gestion des crédits d'investissement sur ressources internes .....	87
3.1.1 - Modifications des crédits en cours de gestion.....	87
3.1.2 - Utilisation des crédits.....	99
3.2 - Gestion des crédits d'investissement sur ressources externes .....	103
3.2.1 - Modification des crédits en cours de gestion .....	104
3.2.2 - Utilisation des crédits.....	104
<b>Chapitre II : Gestion des Comptes spéciaux du Trésor.....</b>	<b>105</b>
1 - Modification des crédits en cours de gestion.....	105
1.1 - Modification du montant des crédits en cours de gestion.....	105
1.2 - Modification de la répartition des crédits en cours de gestion.....	105
2 - Utilisation des crédits .....	105
2.1- Dépassements de crédits .....	105
2.2 - Crédits non consommés.....	106
3 - Reports des soldes des comptes spéciaux.....	107
4. Autres aspects liés à la gestion des comptes spéciaux.....	108
4.1 - Gestion des comptes d'affectation spéciale .....	108
4.2 - Gestion des autres comptes spéciaux du Trésor .....	109
4.2.1 - Gestion des comptes de prêts .....	109
4.2.2 - Gestion des comptes d'avances.....	109
<b>Conclusion.....</b>	<b>110</b>
<b>Liste des tableaux .....</b>	<b>128</b>
<b>Liste des graphiques.....</b>	<b>131</b>
<b>Liste des observations .....</b>	<b>132</b>
<b>Liste des sigles et abréviations.....</b>	<b>133</b>

## **AVERTISSEMENT**

Le contrôle parlementaire de l'exécution des lois de finances est une exigence démocratique dont le fondement remonte à la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 qui dispose, en son article 14, « tous les citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée ».

Le présent rapport de la Cour des Comptes sur l'exécution des lois de finances pour 2007 s'inscrit dans le cadre de l'assistance que celle-ci apporte au Parlement conformément à l'article 68 de la Constitution du 22 janvier 2001 qui dispose que « la Cour des Comptes assiste le Président de la République, le Gouvernement et le Parlement dans le contrôle de l'exécution des lois de finances ».

C'est ce que consacre l'article 37 de la loi organique n° 2007-29 du 10 décembre 2007 modifiant la loi organique n° 2001-09 du 15 octobre 2001 relative aux lois de finances aux termes duquel « Le projet de loi de règlement est accompagné (...) d'un rapport de la Cour des Comptes et de la déclaration générale de conformité entre les comptes de gestion des comptables de l'Etat et le compte général de l'administration des Finances ».

L'article 44 du texte précité précise, toutefois, que ce projet de loi doit être « déposé et distribué au plus tard à la fin de l'année qui suit l'année d'exécution du budget (...) ».

Le délai de dépôt des documents nécessaires à l'élaboration du rapport de la Cour des Comptes et de la déclaration générale de conformité, induit par le délai de dépôt du projet de loi à l'Assemblée nationale, n'a pas encore été respecté. En effet, la Cour a reçu du ministère de l'Economie et des Finances le projet de loi de règlement de l'année 2007, le compte général de l'administration des Finances ainsi que les actes modificatifs le 30 octobre 2009, soit deux années après la clôture de la gestion 2007.

## **DELIBERE**

### **DELIBERE**

Conformément aux dispositions des articles 16 de la loi organique n° 99-70 du 17 février 1999 sur la Cour des comptes et 38 du décret n° 99-499 du 8 juin 1999 fixant les modalités d'application de la loi organique sur la Cour des comptes, la Cour a adopté en audience plénière solennelle le présent rapport à la séance du 24 mars 2011.

Etaient présents :

M. Abdou Bame GUEYE, Président de la Cour des comptes,

Messieurs Abba GOUDIABY, Mamadou Touré et Mamadou Hady SARR, Présidents de chambre,

M. Abdoul Madjib GUEYE, Secrétaire général,

M. Oumar NDIAYE, Conseiller référendaire, rapporteur,

Hamidou AGNE, Conseiller référendaire,

Joseph NDOUR, Conseiller référendaire,

M. Boubacar BA, Conseiller référendaire,

M. Cheikh DIASSE, Conseiller référendaire,

Babacar BAKHOUM, Conseiller référendaire,

Amadou BA MBODJ, Conseiller référendaire,

Arfang Sana DABO, Conseiller référendaire,

Thierno Idrissa Arona DIA, Conseiller,

Aliou NIANE, Conseiller,

Boubacar TRAORE, Conseiller,

Papa Gallo LAKH, Conseiller,

Ahmadou Lamine KEBE, Conseiller,

Mamadou Lamine KONATE, Conseiller,

En présence de Messieurs Abdourahmane DIOUKHANE, Commissaire du Droit et Vincent GOMIS, Commissaire du Droit Adjoint, représentant le ministère public,

Avec l'assistance de Maître Ahmadou Moustapha MBOUP, Greffier en chef.

## **INTRODUCTION**

Le budget de l'année 2007 a été élaboré et voté dans un contexte marqué par le ralentissement de l'économie mondiale avec la persistance de la hausse du prix du baril du pétrole, la flambée des prix des matières premières et les turbulences des marchés financiers.

Dans la sous-région, l'année 2007 a été marquée par un apaisement du cadre sociopolitique permettant d'envisager une bonne perspective de reprise de l'activité économique.

Au plan national, malgré les contre-performances du sous-secteur agricole, l'économie sénégalaise connaît une reprise des activités des Industries chimiques du Sénégal et le maintien du dynamisme du secteur tertiaire.

L'exécution budgétaire s'effectue dans le cadre de la poursuite des réformes budgétaires et fiscales et la mise en œuvre des orientations sectorielles du DSRP II. Elle prend en compte les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ainsi que le pacte de croissance, de convergence et de stabilité de l'Union économique et monétaire Ouest africaine (U.E.M.O.A).

Par ailleurs, les ressources tirées de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres très endettés et de l'Initiative pour l'Annulation de la Dette Multilatérale (PPTE-IADM) devraient favoriser le maintien du dynamisme des secteurs sociaux comme l'éducation et la santé.

Les ressources budgétaires sont estimées par la loi de finances initiale pour 2007 à 1497,2 milliards de F CFA contre 1385,8 milliards de F CFA en 2006, soit une progression de 8,04%. Les charges sont projetées à 1519,2 milliards de F CFA contre 1407,8 milliards de F CFA en 2006, soit une hausse de 7,91%. Le déficit prévu est de 22 milliards de F CFA.

La loi de finances rectificative (LFR) fait passer les ressources du budget à 1603,5 milliards de F CFA et les charges à 1625,5 milliards de F CFA.

A l'exécution, les recettes se chiffrent à 1508,6 milliards de F CFA, soit une moins-value de 94,9 milliards de F CFA par rapport aux prévisions rectifiées. Les dépenses s'élèvent à 1616,0 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 99,41% par rapport aux prévisions de la LFR.

Il résulte de l'exécution du budget de la gestion 2007, un solde négatif de 107,4 milliards de F CFA, soit près de cinq fois le déficit prévisionnel, contre un solde négatif de 162,8 milliards de F CFA pour la gestion précédente, soit une atténuation du déficit à hauteur de 55,4 milliards de F CFA.

L'évolution du solde durant les quatre dernières gestions est retracée au tableau n°1 ci-dessous.

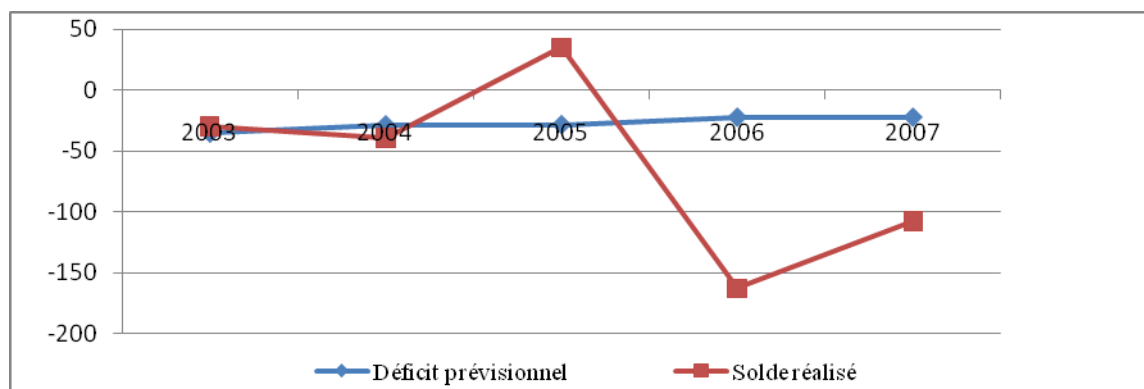
**Tableau n°1: Evolution du solde de l'exécution budgétaire***En milliards de F CFA*

Gestions	déficit prévisionnel (1)	Solde réalisé (2)	Evolution du solde réalisé en %	Ecart (2)-(1)	
				valeur	en %
2003	-35,3	-30	Na*	5,3	-15,0
2004	-28,3	-39,3	31,0	-11,0	38,9
2005	-28,2	35,2	-189,6	63,4	-224,8
2006	-22,0	-162,8	-562,5	-140,8	640,0
2007	-22,0	-107,4	-34,0	-85,4	388,1

Na\* : Non applicable

A l'exception de la gestion 2005, au terme de laquelle le solde réalisé est excédentaire, le solde budgétaire est déficitaire durant toute la période. Cependant, tout en restant déficitaire, il s'est légèrement amélioré entre 2006 et 2007.

L'évolution comparée du déficit prévisionnel et du solde budgétaire réalisé est illustrée par le graphique n°1 ci-après.

**Graphique n°1 : Evolution comparée du déficit prévisionnel et du solde budgétaire réalisé**

Le présent rapport a pour objet l'analyse de l'exécution des lois de finances pour la gestion 2007. Il s'articule en deux parties :

La première partie décrit et commente les résultats généraux des lois de finances pour 2007.

La deuxième partie analyse la gestion des autorisations budgétaires, en particulier sous l'angle de leur régularité, notamment au regard des dispositions de la loi n° 2001-09 du 15 octobre 2001 portant loi organique relative aux lois de finances modifiée par la loi organique n° 2007-29 du 10 décembre 2007, du décret n° 2003-101 du 13 mars 2003 portant règlement général sur la comptabilité publique, du décret n° 2004-1320 du 30 septembre 2004 portant nomenclature budgétaire de l'Etat et du décret n° 2003-162 du 28 mars 2003 portant plan comptable de l'Etat.

## **PREMIERE PARTIE : RESULTATS GENERAUX DE L'EXECUTION DES LOIS DE FINANCES POUR 2007**

Les ressources et les charges du budget de l'Etat sont arrêtées en équilibre à 1519,2 milliards de F CFA par la loi n° 2006-42 du 21 décembre 2006 portant loi de finances initiale (LFI) pour 2007.

Selon une précision figurant sous le tableau d'équilibre de la LFI, un montant de 22 milliards de F CFA destiné à couvrir le déficit prévisionnel du budget général a été intégré dans les ressources internes au poste «autres emprunts » dont le montant total est de 100,8 milliards de F CFA.

En effet, cette intégration de 22 milliards de F CFA a permis d'équilibrer les ressources et les charges pour un montant de 1519,2 milliards de F CFA.

Par la loi de finances rectificative (LFR) n° 2007-28 du 11 octobre 2007, les ressources et les charges de l'Etat ont été portées à 1625,5 milliards de F CFA. En déduisant le montant de 22 milliards de F CFA représentant le déficit, les ressources prévisionnelles rectifiées sont d'un montant de 1603,5 milliards de F CFA.

Cette augmentation est motivée, entre autres, par l'utilisation des ressources additionnelles tirées des initiatives PPTE et IADM (9,5 milliards de F CFA), de l'aide budgétaire reçue du gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite (26 milliards de F CFA), de l'emprunt obligataire (65 milliards de F CFA), du financement complémentaire du Fonds Koweïtien (5,3 milliards de F CFA) et d'un remboursement de crédit PMIA ( 0,5 milliard de F CFA). Cette hausse des ressources et des charges du budget général d'un montant de 106,3 milliards de F CFA n'a pas modifié le déficit prévisionnel.

Les prévisions des comptes spéciaux du Trésor ont connu, en ce qui concerne les charges, une diminution d'un montant de 3,5 milliards de F CFA.

La situation des prévisions et des opérations effectives des lois de finances est présentée au tableau n° 2 suivant.

**Tableau n° 2 : Prévisions et opérations effectives des lois de finances pour 2007**

*En milliards de F CFA*

Nature des opérations	Prévisions LFI			Prévisions LFR			Opérations effectives		
	Ress.	Charges	Solde	Ress.	Charges	Solde	Ress.	Charges	Solde réel
<b>A - BUDGET GENERAL</b>	<b>1 452,4</b>	<b>1 465,9</b>	<b>-13,5</b>	<b>1558,7</b>	<b>1575,7</b>	<b>-17,0</b>	<b>1444,1</b>	<b>1559,2</b>	<b>-115,1</b>
<b>I - OPERATIONS DONT LE TRESOR EST COMPTABLE ASSIGNATAIRE</b>									
<b>TOTAL I</b>	<b>1190,8</b>	<b>1204,3</b>	<b>-13,5</b>	<b>1291,8</b>	<b>1308,8</b>	<b>-17,0</b>	<b>1303,2</b>	<b>1418,3</b>	<b>-115,1</b>
Titre 1 Dette publique		88,2			88,2			143,0	
Titre 2 Personnel		310,0			310,0			328,0	
Titre 3 Fonctionnement		238,7			233,9			246,5	
Titre 4 Autres transferts courants		177,4			193,0			281,3	
Dépenses à régulariser								10,6	
Titre 5 et 6 dépenses en capital sur ressources internes		390,0			483,7			398,8	
Dépenses à régulariser sur invest.								10,0	
<b>II - OPERATIONS DONT LE TRESOR N'EST PAS COMPTABLE ASSIGNATAIRE</b>									
<b>TOTAL II</b>	<b>261,6</b>	<b>261,6</b>	<b>0,0</b>	<b>266,9</b>	<b>266,9</b>	<b>0,0</b>	<b>140,9</b>	<b>140,9</b>	<b>0,0</b>
<i>dépenses en investissement sur ressources externes dont :</i>		<b>261,6</b>		<b>266,9</b>	<b>266,9</b>		<b>140,9</b>	<b>140,9</b>	
sur emprunts	170,2	170,2	0,0	175,5	175,5	0,0	84,5	84,5	0,0
sur subventions	91,4	91,4	0,0	91,4	91,4	0,0	56,4	56,4	0,0
<b>B - COMPTES SPECIAUX DU TRESOR</b>	<b>44,8</b>	<b>53,3</b>	<b>-8,5</b>	<b>44,8</b>	<b>49,8</b>	<b>-5,0</b>	<b>64,4</b>	<b>56,7</b>	<b>7,7</b>
<b>TOTAL (A+B)</b>	<b>1 497,2</b>	<b>1 519,2</b>	<b>-22,0</b>	<b>1603,5</b>	<b>1625,5</b>	<b>-22</b>	<b>1 508,6</b>	<b>1 616,0</b>	<b>-107,4</b>

De l'exécution budgétaire, se dégage un solde global négatif de 107,4 milliards de F CFA, constitué d'un déficit du budget général de 115,1 milliards de F CFA et d'un solde excédentaire des comptes spéciaux du trésor d'un montant de 7,7 milliards de F CFA. Le solde de l'exécution budgétaire fait environ 5 fois le déficit prévisionnel et représente 2% du PIB.

S'agissant du budget général, la Cour a constaté, à l'exposé général des motifs (page 11), à l'exposé des motifs par article (page 17) et à l'article premier du PLR (page 25), qu'il est mentionné un solde d'exécution d'un montant de -112,83 milliards de FCFA. Il y a, ainsi, un écart d'un montant de 2,26 milliards de F CFA par rapport au solde de -115,1 milliards calculé par la Cour après traitement des données figurant au CGAF. Il ressort du pointage effectué par la Cour que les discordances notées proviennent essentiellement des dépenses de personnel et concernent les sections indiquées au tableau n° 3 ci-dessous :

**Tableau n°3 : Ecart constatés entre les ordonnancements indiqués au CGAF et au PLR concernant les dépenses de personnel en 2007**

*En FCFA*

Sections	Montants CGAF	Montants PLR	Ecart
22	7 781 993 917	-	7 781 993 917
31	11 257 653 446	8 995 096 258	2 262 557 188
32	63 903 651 871	63 659 185 822	244 466 049
50	116 699 359 962	116 268 799 930	430 560 032
53	1 206 701 593	1 118 337 421	88 364 172
60	15 647 098 328	24 192 482 498	- 8 545 384 170
<b>Total</b>	<b>212 496 459 117</b>	<b>214 233 901 929</b>	<b>2 262 557 188</b>



Pour expliquer ces écarts constatés sur les dépenses de personnel entre le CGAF et le PLR, le MEF soutient qu'ils proviennent de la ventilation des mini soldes dans le PLR et que les données des deux documents sont harmonisées.

La Cour estime que les écarts constatés à l'intérieur des sections ne sauraient être expliqués par une ventilation des « mini soldes » compte tenu de leur importance. Il est nécessaire par conséquent d'harmoniser les deux documents.

**Recommandation n°1 :** La Cour demande au MEF de procéder aux corrections nécessaires pour harmoniser les données figurant au PLR et au CGAF.

#### A- Budget général

L'exécution du budget général a dégagé un solde négatif de 115,1 milliards de F CFA contre un solde prévisionnel de -17 milliards de F CFA, soit une détérioration du solde pour un montant de 98,1 milliards F CFA. Cette détérioration du solde est imputable à la faiblesse des plus-values dégagées par l'exécution des recettes internes (11,4 milliards de F CFA) et par l'importance des dépassements dans l'exécution des dépenses (109,5 milliards de F CFA).

La dette publique a été exécutée à hauteur de 143 milliards de F CFA pour des prévisions de 88,2 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 162,13%.

Les dépenses ordinaires hors dette publique sont exécutées à hauteur de 855,8 milliards de F CFA pour des prévisions rectifiées de 736,9 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 116,13%. A ces dépenses, s'ajoute un montant de 10,6 milliards de F CFA de dépenses à ventiler, soit un total des dépenses effectives établi à 866,4 milliards de F CFA.

Les dépenses d'investissement sur ressources internes ont été exécutées à concurrence de 398,8 milliards de F CFA pour une dotation prévisionnelle de 483,7 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 82,44%. En tenant compte des dépenses à régulariser d'un montant de 10 milliards de F CFA, le total des dépenses d'investissement sur ressources internes s'élève à 408,8 milliards de F CFA.

Les dépenses sur ressources externes ont été ordonnancées à hauteur de 140,9 milliards de F CFA pour des prévisions rectifiées de 266,9 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 52,79%.

Le tableau n°4 ci-dessous présente la situation comparative des résultats de l'exécution du budget général de 2003 à 2007

**Tableau n° 4 : Evolution du résultat de l'exécution du budget général de 2003 à 2007**

*En milliards de F CFA*

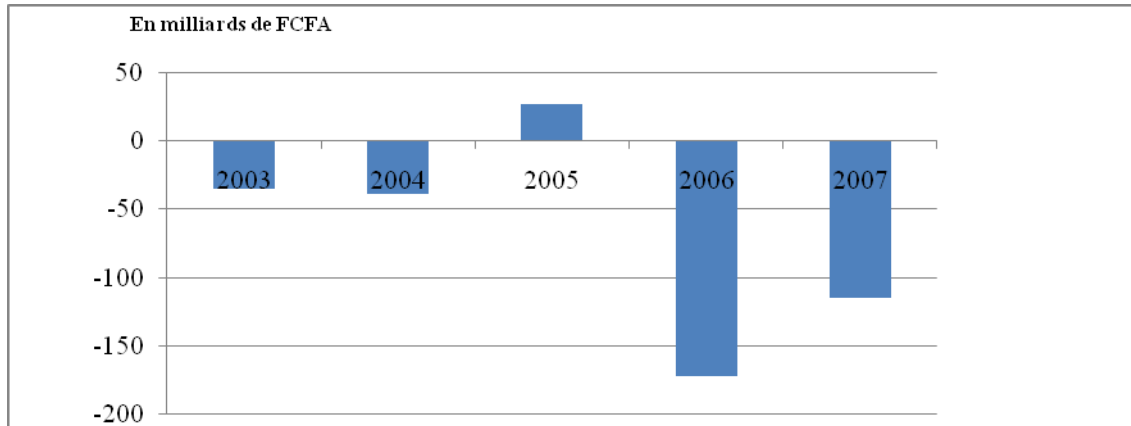
Gestions	Résultats du budget général
2003	-35,4
2004	-38,3
2005	26,8
2006	-172,1
2007	-115,1

Le résultat de l'exécution du budget général est passé de -35,4 milliards de F CFA en 2003 à -115,1 milliards de F CFA en 2007, soit une aggravation du déficit budgétaire d'un montant de 79,7 milliards de F CFA. Cette situation traduit la tendance à l'augmentation du déficit

constatée depuis 2003 à l'exception de la gestion 2005 où le solde du budget général a connu un excédent 26,8 milliards de F CFA.

Le graphique n°2 ci-après en donne une illustration.

**Graphique n°2 : Evolution du résultat de l'exécution du budget général de 2003 à 2007**



### **B - Comptes spéciaux du Trésor**

Avec des montants de 64,4 milliards de F CFA en recettes et de 56,7 milliards de F CFA en dépenses, les comptes spéciaux du Trésor ont enregistré un solde excédentaire de 7,7 milliards de F CFA.

### **C- Opérations de trésorerie**

La gestion des opérations de trésorerie exécutée en 2007 a entraîné une perte nette de 1.252.609.267 F CFA

## **CHAPITRE I : OPERATIONS DU BUDGET GENERAL**

### **1- Recettes du budget général**

Prévues par la loi de finances initiale n° 2006-42 du 21 décembre 2006 pour un montant de 1474,4 milliards de F CFA (y compris les 22 milliards de F CFA destinés à couvrir le déficit prévisionnel), les recettes du budget général sont revues à la hausse par la loi de finances rectificative n° 2007-28 du 11 octobre 2007 à hauteur de 1580,7 milliards de F CFA, soit une augmentation de 106,3 milliards de F CFA en valeur absolue.

A l'exécution, elles s'établissent à 1444,1 milliards de F CFA dont 1303,2 milliards de F CFA pour les recettes internes et 140,9 milliards de F CFA pour les recettes extérieures.

#### **1.1- Prévisions de recettes des lois de finances pour 2007**

##### **1.1.1- La loi de finances initiale pour 2007**

Évaluées à 1474,4 milliards de F CFA par la loi de finances initiale de 2007, les prévisions des recettes budgétaires ont connu une hausse de 130,3 milliards de F CFA en valeur absolue par rapport à 2006 où elles s'élevaient à 1344,1 milliards de F CFA.

##### **1.1.1.1- Les recettes internes**

Envisagées comme les recettes dont le Trésor public est comptable assignataire, les recettes internes sont prévues à 1190,8 milliards de F CFA et sont composées des recettes fiscales, des recettes non fiscales, des recettes exceptionnelles, des dons budgétaires et dons programme ainsi que des autres emprunts.

La Cour a relevé que les emprunts intérieurs ont été comptabilisés au niveau des recettes externes.

*Sur cette question le MEF affirme avoir suivi l'ordre retenu dans la nomenclature budgétaire qui regroupe les recettes par nature et non par origine et s'engage à classer désormais les emprunts intérieurs dans les recettes internes.*

##### **A- Recettes fiscales**

Elles sont prévues à 995,6 milliards de F CFA contre 876 milliards de F CFA en 2006, soit une augmentation de 119,6 milliards de F CFA en valeur absolue dont 40,9 de F CFA pour les impôts directs et droits d'enregistrement et 78,7 milliards de F CFA pour les impôts indirects.

##### **B- Recettes non fiscales**

Les recettes non fiscales sont arrêtées à 52,4 milliards de F CFA contre 42,4 milliards de F CFA en 2006. Elles ont connu une augmentation de 10 milliards de F CFA. Cette augmentation provient essentiellement des produits financiers et des autres recettes non fiscales qui ont évolué respectivement de 2,8 et 19,9 milliards de F CFA.

### C- Recettes exceptionnelles

Les recettes exceptionnelles sont prévues à 0,1 milliard de F CFA. Elles n'ont pas augmenté par rapport à 2006 où elles étaient chiffrées au même montant.

### D- Dons budgétaires et dons programme

Les dons sont prévus au montant de 63,9 milliards de F CFA dont 50,2 milliards de F CFA de dons programme et 13,7 milliards de F CFA de dons budgétaires.

### E- Remboursements de prêts rétrocedés

Aucune prévision n'a été faite au titre des remboursements de prêts rétrocedés.

### F- Autres emprunts

Les autres emprunts sont prévus au montant de 100,8 milliards de F CFA dont 22 milliards de F CFA à mobiliser pour la couverture du déficit prévisionnel. En 2006, il n'y avait pas de prévisions.

#### 1.1.1.2- Les recettes externes

Prévues en 2007 à 261,6 milliards de F CFA, les recettes externes qui concernent les ressources dont le Trésor n'est pas comptable assignataire ont connu une baisse de 31,4 milliards de F CFA en valeur absolue par rapport à 2006, soit 10,71% en valeur relative.

#### 1.1.2 - Loi de finances rectificative pour 2007

Les prévisions des recettes internes ont été révisées à la hausse par la loi de finances rectificative pour 2007, passant ainsi de 1190,8 milliards de F CFA à 1291,8 milliards de F CFA. Cette augmentation concerne les recettes non fiscales qui sont passées de 52,4 milliards de F CFA à 61,9 milliards de F CFA, les recettes exceptionnelles rectifiées à 0,6 milliard de F CFA contre 0,1 milliard de F CFA en prévision initiale, les autres emprunts portés à 165,8 milliards de F CFA pour une prévision initiale de 100,8 milliards de F CFA et les dons budgétaires qui ressortissent finalement à 39,7 milliards de F CFA au lieu de 13,7 milliards de F CFA comme initialement prévus.

#### 1.2 - Recettes effectives des lois de finances pour 2007

A l'exécution, les recettes du budget général s'établissent à 1444,1 milliards de F CFA. Le tableau n°5 ci-après donne une comparaison entre les prévisions et les réalisations des recettes du budget général.

**Tableau n° 5 : Prévisions et réalisation des recettes du budget général en 2007**

*En milliards FCFA*

Recettes	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution %
Recettes internes	1291,8	1303,2	100,88
Recettes externes	266,9	140,9	52,81
<b>Total</b>	<b>1558,7</b>	<b>1444,1</b>	<b>92,65</b>

Avec une réalisation de 1444,1 milliards de F CFA pour des prévisions de 1558,7 milliards de F CFA, les recettes ont été exécutées à un taux de 92,65%.

La moins-value de 114,57 milliards de F CFA ainsi constatée s'explique principalement par les contre-performances dans le recouvrement des recettes non fiscales et des recettes externes dont les taux d'exécution sont respectivement de 72,2% et 54%.

Le tableau n°6 ci-dessous retrace l'évolution des recettes réalisées depuis 2003.

**Tableau n° 6 : Evolution des recettes effectives du budget général de 2003 à 2007**

*En milliards de F CFA*

Nature de la recette	2003	2004	2005	2006	2007
<b>Recettes internes</b>	<b>807,6</b>	<b>881,6</b>	<b>1062,8</b>	<b>1066,8</b>	<b>1303,2</b>
- Recettes fiscales	692,3	758,9	853,3	917,8	1027,1
- Recettes non fiscales	41,7	35,9	27,64	37	44,7
- Remb. Prêts rétrocédés	4,13	12,01	11,76	6,09	4,7
- Autres recettes	69,47	74,8	170,1	106	226,7
<b>Recettes externes</b>	<b>132,9</b>	<b>199,6</b>	<b>154,5</b>	<b>110,6</b>	<b>140,9</b>
<b>Total</b>	<b>940,5</b>	<b>1081,24</b>	<b>1217,3</b>	<b>1177,4</b>	<b>1444,1</b>

Sur la période 2003-2007, les recettes du budget général ont enregistré une augmentation durant toutes les gestions sauf en 2006. Elles sont passées de 940,5 milliards de F CFA en 2003 à 1444,1 milliards de F CFA en 2007, soit une augmentation totale de 503,6 milliards de F CFA. Cela représente une augmentation moyenne annuelle de 100,7 milliards. Cette hausse de 53,54% des recettes réalisées durant cette période est principalement portée par les recettes internes en progression constante. Les recettes externes connaissent une baisse entre 2004 et 2006.

### 1.2.1- Les recettes internes

De 2003 à 2007 les recettes internes ont augmenté de manière régulière. Ainsi, elles ont connu, durant la période, une hausse de 495,6 milliards de F CFA en passant de 807,2 à 1303,2 milliards de F CFA.

Le comportement des recettes en 2007, par poste, est indiqué par le tableau n°7 ci-dessous.

**Tableau n° 7 : Prévisions et réalisations des recettes internes en 2007**

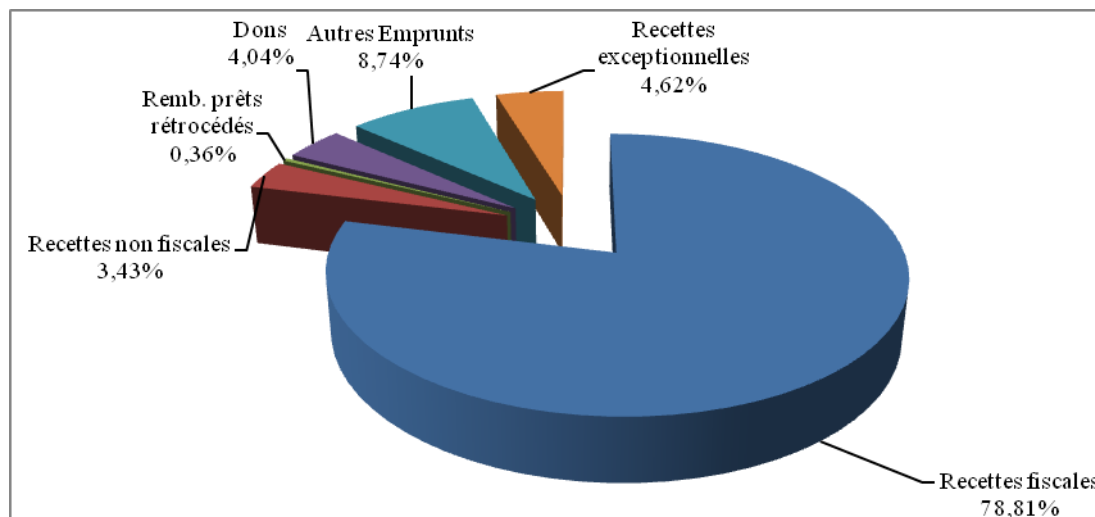
*En milliards de FCFA*

Recettes internes	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution %
Recettes fiscales	995,6	1027,1	103,2
Recettes non fiscales	61,9	44,7	72,2
Remb. prêts rétrocédés	0,0	4,7	Na
Dons	39,7	52,6	132,5
Autres Emprunts	194	113,9	58,7
Recettes exceptionnelles	0,6	60,2	10033,3
<b>Total</b>	<b>1291,8</b>	<b>1303,2</b>	<b>100,9</b>

En 2007, pour des prévisions de 1291,8 milliards de F CFA, les recettes internes ont été exécutées à hauteur de 100,9%. Ce taux d'exécution s'explique essentiellement, comme le montre le tableau n°7 ci-dessus, par le niveau de recouvrement des recettes fiscales (103,2%), des dons (132,5%) et celui extraordinaire des recettes exceptionnelles (10033,3%)

Les parts contributives des différents postes des recettes internes sont illustrées par le graphique n°3 ci-dessous.

**Graphique n° 3: Répartition des recettes internes réalisées en 2007**



Il ressort du graphique ci-dessus que les recettes fiscales constituent l'essentiel des recettes internes avec une part relative de 78,81%.

### 1.2.1.1- Les recettes fiscales

Avec un recouvrement de 1027,1 milliards de F CFA représentant 78,81% des recettes internes en 2007, les recettes fiscales ont connu une hausse de 109,3 milliards de F CFA par rapport à 2006 où elles s'élevaient à 917,8 milliards de F CFA, soit une hausse de 11,90%.

#### A - Comparaison entre prévisions et exécution des recettes fiscales

Prévues pour 995,6 milliards de FCFA, les recettes fiscales ont été exécutées à hauteur de 1 027,1 milliards de F CFA, soit 103,2%. La plus-value dégagée par le recouvrement s'élève à 31,5 milliards de FCFA.

Le détail des prévisions et des réalisations des recettes concernées figure au tableau n°8 suivant.

**Tableau n°8: Principaux écarts entre prévisions et réalisations des recettes fiscales en 2007**

Type de recettes	Prévisions	Réalizations	Ecart	En FCFA	
				Taux d'exécution %	Part sur RF %
<b>Total des recettes fiscales</b>	<b>995 600 000 000</b>	<b>1 027 095 618 206</b>	<b>31 495 618 206</b>	<b>103</b>	<b>100</b>
<b>Impôts directs dont:</b>	<b>263 900 000 000</b>	<b>255 208 955 002</b>	<b>- 8 691 044 998</b>	<b>97</b>	<b>24,85</b>
<b>Impôts sur le revenu, les bénéfices et gains en capital</b>	<b>112 500 000 000</b>	<b>116 773 403 709</b>	<b>4 273 403 709</b>	<b>104</b>	<b>11,37</b>
IS	85 000 000 000	76 366 019 702	- 8 633 980 298	90	7,44
IR	25 600 000 000	38 610 078 763	13 010 078 763	151	3,76
<i>Taxes sur la plus value de cession</i>	<b>1 900 000 000</b>	<b>1 797 305 244</b>	<b>- 102 694 756</b>	<b>95</b>	<b>0,17</b>
<b>Impôts sur les salaires et autres Revenus</b>	<b>133 800 000 000</b>	<b>119 799 421 628</b>	<b>- 14 000 578 372</b>	<b>90</b>	<b>11,66</b>
<b>Impôts sur le patrimoine</b>	<b>17 000 000 000</b>	<b>18 033 277 656</b>	<b>1 033 277 656</b>	<b>106</b>	<b>1,76</b>

Type de recettes	Prévisions	Réalisations	Ecart	Taux d'exécution %	Part sur RF %
<b>Impôts indirects</b>	731 700 000 000	771 886 663 204	<b>40 186 663 204</b>	105	<b>75,15</b>
<b>Impôts et taxes intérieures dont</b>	553 500 000 000	566 073 816 118	<b>12 573 816 118</b>	102	<b>55,11</b>
Taxe sur la consommation intérieure	94 000 000 000	91 981 546 306	- 2 018 453 694	98	<b>8,96</b>
<i>Taxe sur les tabacs</i>	11 200 000 000	8 223 129 868	- 2 976 870 132	73	<b>0,80</b>
<i>Taxe sur les corps gras</i>	1 800 000 000	1 092 717 044	- 707 282 956	61	<b>0,11</b>
<i>Taxe sur le pétrole</i>	70 000 000 000	76 756 590 667	<b>6 756 590 667</b>	110	<b>7,47</b>
Taxe sur la valeur ajoutée	429 000 000 000	437 209 063 360	<b>8 209 063 360</b>	102	<b>42,57</b>
Taxe d'égalisation	-	<b>3 506 907 071</b>	<b>3 506 907 071</b>	Na	<b>0,34</b>
Taxe sur les opérations bancaires	20 500 000 000	25 080 144 378	<b>4 580 144 378</b>	122	<b>2,44</b>
<b>Droits de timbre et d'enregistrement</b>	25 300 000 000	23 042 697 539	- 2 257 302 461	91	<b>2,24</b>
<i>Droits de timbre</i>	<b>14 300 000 000</b>	<b>11 965 395 507</b>	- 2 334 604 493	<b>84</b>	<b>1,16</b>
<i>Droits d'enregistrement autre que patrimoine</i>	11 000 000 000	11 077 302 032	<b>77 302 032</b>	101	<b>1,08</b>
<b>Droits et taxes à l'importation dont</b>	<b>152 900 000 000</b>	<b>182 133 202 206</b>	<b>29 233 202 206</b>	<b>119</b>	<b>17,73</b>
Droits de douane	132 000 000 000	152 748 986 032	<b>20 748 986 032</b>	<b>116</b>	<b>14,87</b>
<b>Autres recettes fiscales</b>	-	<b>608 851 712</b>	<b>608 851 712</b>	Na	<b>0,06</b>

Le taux de réalisation de 103% est essentiellement dû à la performance notée dans le recouvrement des impôts indirects dont le taux est de 105%. Par contre, les impôts directs ont été recouverts à hauteur de 97%, soit une moins-value de 8,69 milliards de F CFA par rapport aux prévisions.

La performance notée au niveau des impôts indirects est essentiellement portée par le taux de recouvrement des impôts et taxes intérieures (102%) et des droits et taxes à l'importation (119%).

Malgré leur taux de recouvrement de 97%, les impôts directs ne représentent que 7,44% des recettes fiscales. Ainsi, les impôts sur les salaires et rémunérations ne représentent que 11,66% des recettes fiscales même si leur taux de recouvrement atteint 90%.

Concernant les impôts directs, la répartition des parts respectives sur les recettes fiscales des différentes sous-catégories s'établit comme suit :

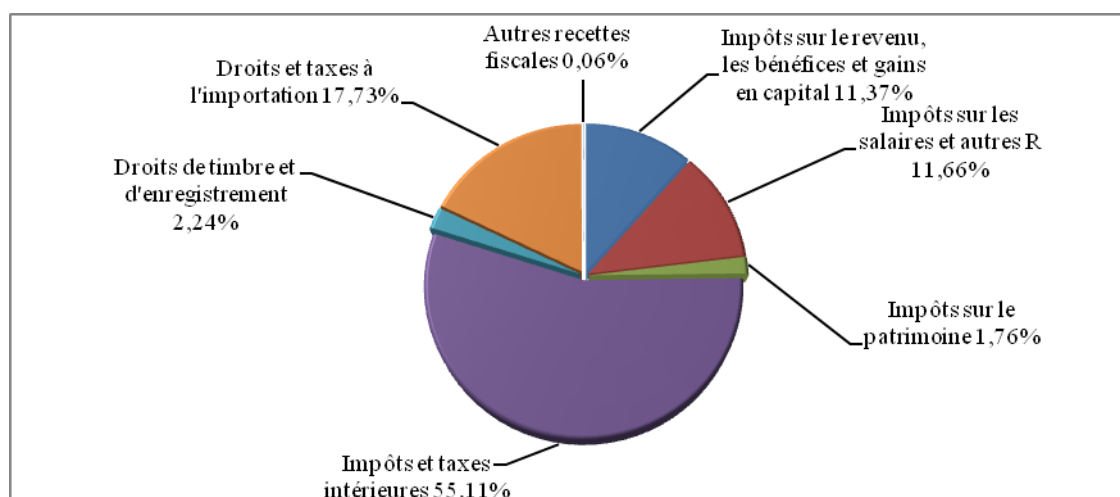
- 11,37% pour les impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital ;
- 11,66% pour les impôts sur les salaires et autres rémunérations ;
- 1,76% pour les impôts sur le patrimoine.

S'agissant des impôts indirects, les parts respectives des principales sous-catégories se répartissent ainsi qu'il suit :

- 55,11% pour les impôts et taxes intérieures ;
- 2,24% pour les droits de timbre et d'enregistrement ;
- 17,73% pour les droits et taxes à l'importation ;
- 0,06% pour les autres recettes fiscales.

Le graphique n°4 ci-dessous illustre cette répartition.

#### Graphique n° 4 : Répartition des recettes fiscales en 2007



#### B - Evolution de l'exécution des différentes recettes fiscales

Les recettes fiscales sont passées de 692,3 milliards de F CFA en 2003 à 1027,1 milliards de F CFA en 2007, soit une augmentation moyenne annuelle de 138,46 milliards. Leur évolution est retracée au tableau n°9 ci-après.

Tableau n° 9 : Evolution de l'exécution des recettes fiscales de 2003 à 2007

En milliards de FCFA

Nature de la recette	2003	2004	2005	2006	2007	Evolution 07/06 en %
1 – Impôts directs	162,5	192,34	224,89	229,92	255,21	11,0
2 – Impôts indirects dont :	529,8	566,57	628,37	687,83	771,89	12,2
- droits de douane	96,5	96,24	120,17	131,67	152,75	16,0
- taxes spécifiques et taxes sur les chiffres d'affaires	385,6	423,18	459,58	505,38	566,07	12,0
3 – Droits d'enregistrement, de timbre et taxes pour service rendu	23,4	23,41	23,62	22,88	23,04	0,7
4- Total des recettes fiscales	692,3	758,92	853,26	917,75	1027,10	11,9
Taux d'évolution des recettes fiscales %	Nd	9,63	12,43	7,56	11,91	57,6
5- PIB nominal*	3986,4	4242,8	4582,3	4846,4	5344,3	10,3
Taux de pression fiscale : (4)/ (5) %	17,4	17,9	18,6	18,9	19,2	

\*Source : Annexe au rapport d'exécution de la surveillance multilatérale de l'UEMOA, ed. juin 2008

Avec une augmentation des recouvrements de 334,8 milliards de F CFA entre 2003 et 2007, correspondant à une moyenne annuelle de 66,96 milliards de F CFA, l'exécution des recettes fiscales reste sur une tendance haussière.

Le taux de croissance des recettes fiscales n'a pas évolué de manière soutenue. Après une augmentation de 2,8 points entre 2004 et 2005, il a baissé de 4,8 points en 2006 avant d'enregistrer à nouveau une hausse de 4,3 points en 2007.

Par rapport à 2006, la progression globale des recettes fiscales en 2007 est de 11,9%. La progression par poste se présente comme suit :

- 11% pour les impôts directs;
- 12,2% pour les impôts indirects ;
- 0,7% pour les droits d'enregistrement, de timbre et taxes pour service rendu.



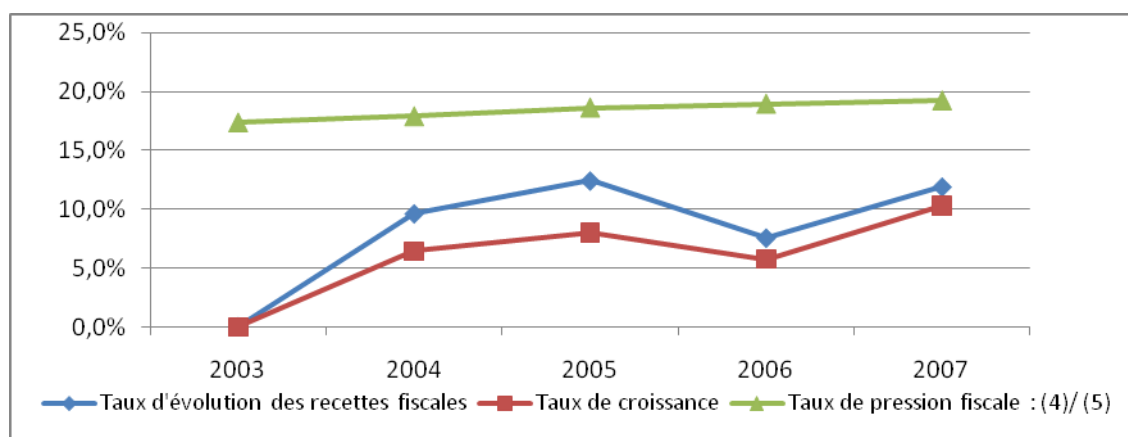
Entre 2003 et 2007, le produit des impôts directs a connu une augmentation de 92,71 milliards de F CFA en passant de 162,5 milliards de F CFA à 255,21 milliards de F CFA.

Durant la même période, les impôts indirects ont enregistré une hausse de 249,09 milliards de F CFA due aux bons résultats enregistrés pour les droits de douane, les taxes spécifiques et les taxes sur les chiffres d'affaires.

Les taxes spécifiques et les taxes sur les chiffres d'affaires ont constitué la principale ressource de l'Etat en 2003 et 2007. Elles ont connu, durant cette période, une hausse en passant de 385,6 à 566,07 milliards de F CFA, soit une augmentation de 180,47 milliards de F CFA en valeur absolue.

La corrélation entre l'évolution des recettes fiscales et celle du PIB nominal est illustrée par le graphique n°5 qui suit :

**Graphique n° 5 : Evolutions comparées des recettes fiscales et du PIB nominal de 2003 à 2007**



De 2003 à 2007, le taux de croissance du PIB et les recettes fiscales ont connu une évolution sensiblement identique.

Le taux de pression fiscale, constamment en hausse depuis 2003, est de 19,2% en 2007. Ce taux dépasse de 2,2 points la norme minimale de 17% fixée par l'UEMOA. Ainsi, l'Etat du Sénégal a satisfait le critère de convergence communautaire relatif au ratio recettes fiscales/PIB.

Pour des droits constatés sur impôts directs par voie de rôle de 172,83 milliards de F CFA, un recouvrement sur prise en charge de 80,18 milliards de F CFA a été assuré par le Trésor, soit un taux de recouvrement relativement faible de 46,39%.

Sur les restes à recouvrer de 76,81 milliards de F CFA en début de gestion, 0,11 milliard de F CFA a été apuré par la Recette générale du Trésor. Au 31 décembre 2007, les restes à recouvrer se chiffrent à 92,65 milliards de F CFA.

Le tableau n°10 ci-dessous retrace la composition des restes à recouvrer sur impôts directs.

**Tableau n° 10 : Restes à recouvrer sur impôts directs perçus par voie de rôle en 2007**

*En milliards de F CFA*

Postes	Natures des produits	Restes à recouvrer au 1/1/2007 (1)	Droits pris en charge (2)	Annulation des prises en charges (3)	Total des droits constatés (4)= (1)+(2)+(3)	Recouvrement sur prises en charge (5)	Restes à recouvrer au 31/12/2007 (6) = (4) - (5)	Part sur total RAR en %
Diourbel	Année courante	-	89 108 773	-	89 108 773	10 340 574	78 768 199	0,09
	Années antérieures	244 554 443	-	-	244 554 443	28 617 144	215 937 299	0,23
	<b>Total</b>	<b>244 554 443</b>	<b>89 108 773</b>	-	<b>333 663 216</b>	<b>38 957 718</b>	<b>294 705 498</b>	<b>0,32</b>
Fatick	Année courante	-	260 537 929	-	260 537 929	45 603 645	214 934 284	0,23
	Années antérieures	728 178 634	-	-	728 178 634	33 636 782	694 541 852	0,75
	<b>Total</b>	<b>728 178 634</b>	<b>260 537 929</b>	-	<b>988 716 563</b>	<b>79 240 427</b>	<b>909 476 136</b>	<b>0,98</b>
Kaolack	Année courante	-	589 481 159	-	589 481 159	366 898 511	222 582 648	0,24
	Années antérieures	3 604 417 332	-	-	3 604 417 332	68 168 965	3 536 248 367	3,82
	<b>Total</b>	<b>3 604 417 332</b>	<b>589 481 159</b>	-	<b>4 193 898 491</b>	<b>435 067 476</b>	<b>3 758 831 015</b>	<b>4,06</b>
Kolda	Année courante	-	11 687 625	-	11 687 625	11 687 625	-	0,00
	Années antérieures	292 536 036	-	-	292 536 036	18 503 866	274 032 170	0,30
	<b>Total</b>	<b>292 536 036</b>	<b>11 687 625</b>	-	<b>304 223 661</b>	<b>30 191 491</b>	<b>274 032 170</b>	<b>0,30</b>
Louga	Année courante	-	45 211 606	-	45 211 606	14 299 946	30 911 660	0,03
	Années antérieures	27 319 991	-	-	27 319 991	15 905 648	11 414 343	0,01
	<b>Total</b>	<b>27 319 991</b>	<b>45 211 606</b>	-	<b>72 531 597</b>	<b>30 205 594</b>	<b>42 326 003</b>	<b>0,05</b>
Saint-Louis	Année courante	-	846 900 221	-	846 900 221	315 713 897	531 186 324	0,57
	Années antérieures	2 960 759 467	-	-	2 960 759 467	75 222 430	2 885 537 037	3,11
	<b>Total</b>	<b>2 960 759 467</b>	<b>846 900 221</b>	-	<b>3 807 659 688</b>	<b>390 936 327</b>	<b>3 416 723 361</b>	<b>3,69</b>
Tamba	Année courante	-	51 295 923	-	51 295 923	4 647 094	46 648 829	0,05
	Années antérieures	230 757 326	-	-	230 757 326	8 368 314	222 389 012	0,24
	<b>Total</b>	<b>230 757 326</b>	<b>51 295 923</b>	-	<b>282 053 249</b>	<b>13 015 408</b>	<b>269 037 841</b>	<b>0,29</b>
Thiès	Année courante	-	304 348 714	-	304 348 714	302 339 221	2 009 493	0,00
	Années antérieures	7 514 915 748	-	-	7 514 915 748	238 043 058	7 276 872 690	7,85
	<b>Total</b>	<b>7 514 915 748</b>	<b>304 348 714</b>	-	<b>7 819 264 462</b>	<b>540 382 279</b>	<b>7 278 882 183</b>	<b>7,86</b>
Ziguinchor	Année courante	-	215 335 998	-	215 335 998	18 284 806	197 051 192	0,21
	Années antérieures	1 183 289 603	-	-	1 183 289 603	39 515 337	1 143 774 266	1,23
	<b>Total</b>	<b>1 183 289 603</b>	<b>215 335 998</b>	-	<b>1 398 625 601</b>	<b>57 800 143</b>	<b>1 340 825 458</b>	<b>1,45</b>
RGT	Année courante	-	93 723 009 692	-	93 723 009 692	75 785 709 349	17 937 300 343	19,36
	Années antérieures	60 026 364 191	-	- 112 707 481	59 913 656 710	2 781 774 775	57 131 881 935	61,66
	<b>Total</b>	<b>60 026 364 191</b>	<b>93 723 009 692</b>	<b>- 112 707 481</b>	<b>153 636 666 402</b>	<b>78 567 484 124</b>	<b>75 069 182 278</b>	<b>81,02</b>
Cumul	Année courante	-	96 136 917 640	-	96 136 917 640	76 875 524 668	19 261 392 972	20,79
	Années antérieures	76 813 092 771	-	- 112 707 481	76 700 385 290	3 307 756 319	73 392 628 971	79,21
	<b>Total</b>	<b>76 813 092 771</b>	<b>96 136 917 640</b>	<b>- 112 707 481</b>	<b>172 837 302 930</b>	<b>80 183 280 987</b>	<b>92 654 021 943</b>	<b>100</b>

La Cour constate que sur les restes à recouvrer de 76,81 milliards de F CFA en début de gestion, aucun apurement des cotes n'a été effectué par les comptables autres que le RGT en dépit des dispositions des articles 64 et suivants du décret n° 2003-101 du 13 mars 2003

portant règlement général sur la comptabilité publique, qui font obligation aux comptables d'apurer leur prise en charge dans les délais et de dresser l'état détaillé des restes à recouvrer.

Cette absence de recouvrement ou d'apurement des restes à recouvrer explique leur importance croissante sur les impôts directs perçus par voie de rôle comme le montre le tableau n°11 qui suit.

Les restes à recouvrer ont augmenté de 45,76 milliards de F CFA de 2003 à 2007, soit 97,59% en valeur relative.

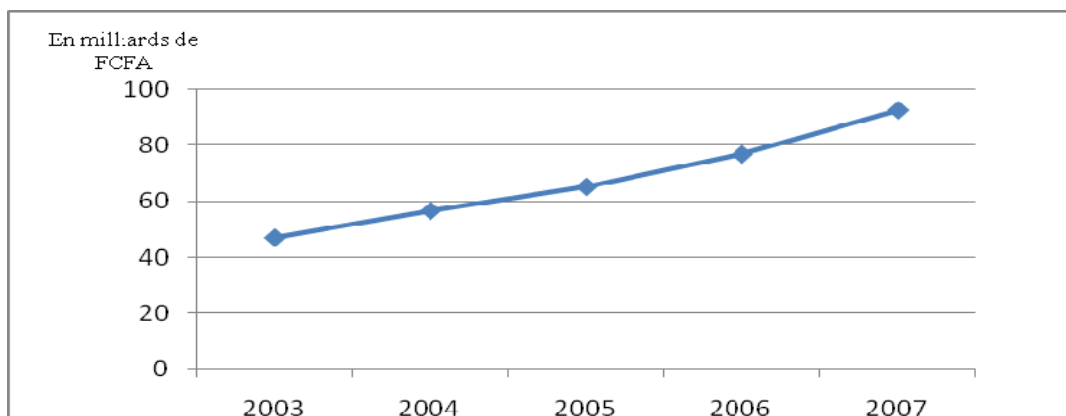
**Tableau n° 11 : Evolution des restes à recouvrer sur impôts directs perçus par voie de rôle de 2003 à 2007**

<i>En milliards de FCFA</i>					
<b>Gestions</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>
Restes à recouvrer au 31/12	46,89	56,54	65,14	76,81	92,65
Taux d'évolution %	Na	20,58	15,21	17,92	20,62

Le taux d'évolution des restes à recouvrer est de 20,58% entre 2003 et 2004, de 15,21% entre 2004 et 2005, de 17,92% entre 2005 et 2006 et de 20,62% entre 2006 et 2007.

Le graphique n°6 qui suit montre que les restes à recouvrer ont connu une augmentation constante durant la période 2003-2007.

**Graphique n° 6 : Evolution des restes à recouvrer sur impôts directs perçus par voie de rôle**



Cette importante augmentation des restes à recouvrer de 2003 à 2007 s'explique par leur report par les comptables d'une année à une autre. Cette pratique n'est pas conforme à l'article 66 du décret n° 2003-101 portant règlement général sur la comptabilité publique qui dispose que le comptable peut admettre d'office en non valeur les cotes irrécouvrables et les cotes indument imposées lorsque toutes les diligences prévues aux articles 64 et 65 dudit décret sont épuisées.

***Pour justifier l'absence d'apurement des restes à recouvrer par les comptables principaux autres que le Receveur général du Trésor, le MEF évoque le caractère irrécouvrable de certaines cotes, le défaut de traitement, par les services fiscaux, des états présentés en non-valeur et le manque de réactivité des établissements financiers aux avis à tiers détenteurs (ATD) émis par les comptables.***

La Cour considère que lorsque toutes les diligences prévues aux articles 64 et 65 du décret n° 2003-101 du 13 mars 2003 portant règlement général sur la comptabilité publique sont épuisées, le comptable peut conformément à l'article 66 dudit décret, admettre d'office en non valeur les cotes indument imposées et les cotes irrécouvrables.

Par ailleurs, concernant les ATD, conformément à l'article 1076 du CGI les établissements financiers saisis à cet effet sont « tenus sur la demande qui leur est faite, de payer en l'acquit des assujettis, sur le montant des fonds qu'ils doivent ou qui sont déposés entre leurs mains, tout ou partie des sommes dues par ces derniers. ». En violant les dispositions de l'article 1076 susmentionné, les établissements financiers deviennent donc personnellement responsables de la dette de l'assujetti poursuivi conformément à l'article 1078 du CGI.

**Recommandation n° 2 :** La Cour demande au MEF de prendre des dispositions pratiques pour l'apurement de cotes devenues irrécouvrables au lieu de les reporter d'année en année dans les prises en charge ;

Concernant les restes à recouvrer, la Cour précise qu'aucune information détaillée sur le recouvrement par nature d'impôt ne lui a été fournie malgré sa demande.

*Le MEF estime que le détail par nature d'impôt est donné par les comptes génériques concernés de recettes fiscales.*

**Recommandation n° 3 :**

La Cour demande au MEF de fournir, à l'avenir, plus d'informations sur les recouvrements effectués sur les prises en charge antérieures et celles de l'année et par type d'impôts.

### 1.2.1.2 Les recettes non fiscales

Exécutées à hauteur de 44,7 milliards de F CFA, les recettes non fiscales ont connu une augmentation de 7,7 milliards de F CFA par rapport à 2006 où elles s'établissaient à 37 milliards de F CFA.

#### A- Comparaison entre prévisions et exécution des recettes non fiscales

Prévues à hauteur de 61,9 milliards de F CFA, les recettes non fiscales ont été recouvrées pour un montant de 44,7 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 72,2%. La moins-value de recettes est de 17,2 milliards de F CFA.

Le tableau n°12 ci-après compare les prévisions et réalisations des recettes non fiscales.

**Tableau n° 12 : Ecart entre prévisions et exécution des recettes non fiscales en 2007**

*En milliards de FCFA*

Nature de la recette non fiscale	Prévisions (1)	Réalisations (2)	Ecart (2)-(1)	Taux d'exécution %
<b>1- Revenu de l'entreprise et du domaine</b>	<b>5,00</b>	<b>5,54</b>	<b>0,54</b>	<b>111</b>
Immobilier	1,50	3,30	1,80	220
Forestier	0,90	1,53	0,63	170
Maritime	0,60	0,25	- 0,35	42
Minier	1,00	0,44	- 0,56	44
Mobilier	1,00	0,02	- 0,98	2
<b>2- Droits et frais administratifs</b>	<b>1,00</b>	<b>0,82</b>	<b>- 0,18</b>	<b>82</b>
Recettes diverses des services	1,00	0,37	- 0,63	37
<b>3- Amendes et condamnations pécuniaires</b>	<b>0,10</b>	<b>0,14</b>	<b>0,04</b>	<b>138</b>
<b>4- Produits financiers</b>	<b>21,70</b>	<b>32,87</b>	<b>11,17</b>	<b>151</b>
Dividendes	18,50	24,65	6,15	133
Intérêts de placement	3,20	2,70	- 0,50	Na
Autres produits financiers	-	0,01	0,01	Na
<b>5- Autres recettes non fiscales</b>	<b>34,10</b>	<b>5,33</b>	<b>- 28,77</b>	<b>15,6</b>
Contributions et participations des org. privés	1,60	-	- 1,60	Na
<b>Total des recettes non fiscales</b>	<b>61,90</b>	<b>44,71</b>	<b>-17,19</b>	<b>72,22</b>

L'analyse du tableau montre que le poste « autres recettes non fiscales » présente le plus faible taux de recouvrement avec 15,6% tandis que le poste « produits financiers » enregistre le taux de recouvrement le plus élevé avec 151%.

Ainsi le poste « autres recettes non fiscales » dégage une moins-value de 28,77 milliards de F CFA. Ce montant a une forte incidence sur la moins-value constatée au niveau des recettes non fiscales qui s'élève à 17,19 milliards de F CFA.

En revanche, grâce aux dividendes de la SONATEL qui s'élèvent à 24,65 milliards de F CFA, le poste « Produits financiers » a dégagé une plus-value de 11,17 milliards de F CFA.

#### B - Evolution des différentes recettes non fiscales

De 2003 à 2007, les recettes non fiscales ont augmenté de 3,01 milliards de F CFA en passant de 41,70 à 44,71 milliards de F CFA.

Cette évolution des recettes non fiscales peut être appréciée à travers celle de ses principales composantes détaillées au tableau n° 13 ci-dessous :

**Tableau n° 13 : Evolution de l'exécution des recettes non fiscales sur la période 2003-2007**

*En milliards de FCFA*

Nature de la recette	2003	2004	2005	2006	2007	Taux d'évolution 07/06 %
1- Revenu de l'entreprise et du domaine	26,5	16,49	12,88	7,27	5,54	<b>-23,76</b>
2- Droits et frais administratifs	0,4	0,51	0,62	0,72	0,82	<b>14,20</b>
3- Amendes et condamnations pécuniaires	1,0	0,36	0,14	0,11	0,14	<b>21,21</b>
4- Produits financiers	10	15,84	11,94	20,78	32,87	<b>58,19</b>
5- Autres recettes non fiscales	3,8	2,64	2,09	8,14	5,33	<b>-62,54</b>
<b>Total recettes non fiscales</b>	<b>41,70</b>	<b>35,9</b>	<b>27,6</b>	<b>37,0</b>	<b>44,71</b>	<b>20,8</b>
<b>Taux d'évolution en %</b>	<b>Na</b>	<b>-13,9</b>	<b>-23,1</b>	<b>34</b>	<b>20,8</b>	

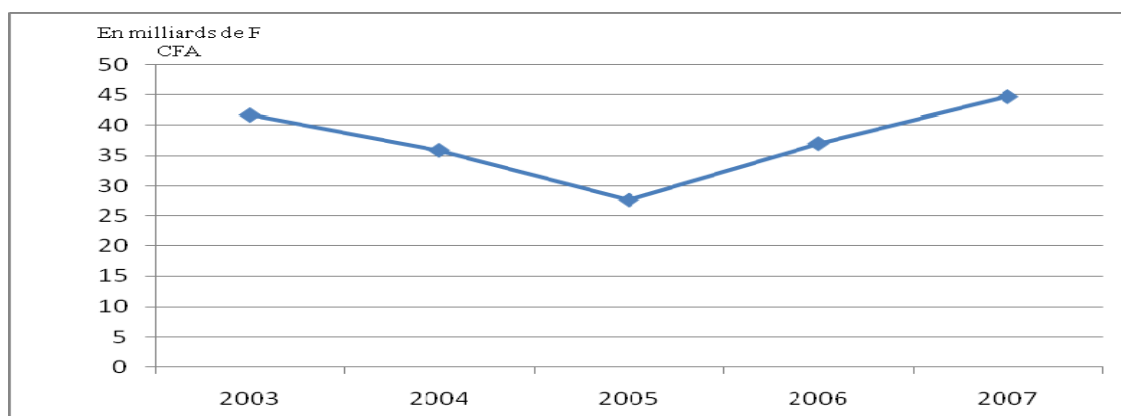
Avec un recouvrement de 5,54 milliards de F CFA en 2007, les revenus de l'entreprise et du domaine ont baissé de 1,73 milliard de F CFA par rapport à 2006. Cette baisse est imputable en grande partie aux moins - values constatées sur les revenus des domaines maritime, minier et mobilier.

Concernant les produits financiers, ils ont connu une hausse de 12,09 milliards de F CFA de 2006 à 2007, soit une croissance de 58,19% en valeur relative. Celle-ci découle des plus - values réalisées sur les dividendes et les commissions BCEAO pour respectivement 24,65 milliards de F CFA et 5,51 milliards de F CFA.

Les autres recettes non fiscales ont baissé de 2,81 milliards de FCFA par rapport à 2006.

L'évolution des recettes non fiscales de 2003 à 2007, est illustrée par le graphique n°7 qui suit :

**Graphique n°7 : Evolution des recettes non fiscales réalisées de 2003 à 2007**



Sur la période 2003 à 2005, les recettes non fiscales sont sur une tendance à la baisse. Elles passent de 41,7 milliards de F CFA à 27,6 milliards de F CFA, soit une baisse moyenne annuelle de 2,82 milliards de F CFA. A partir de 2005, les recettes non fiscales sont sur une tendance à la hausse. Elles passent de 27,6 milliards de F CFA en 2005 à 44,7 milliards de F CFA en 2007, soit une augmentation moyenne annuelle de 3,42 milliards de F CFA .

### 1.2.1.3- Les dons

Prévus pour 39,7 milliards de F CFA, les dons sont exécutés à hauteur de 52,62 milliards de F CFA. Ils comprennent pour l'essentiel le versement de 7,69 milliards de F CFA par le gouvernement des Pays Bas au titre d'un appui budgétaire et d'autres dons de gouvernements étrangers pour 44,93 milliards de F CFA.

### 1.2.1.4- Les recettes exceptionnelles

Prévues pour 0,60 milliard de F CFA, les recettes exceptionnelles ont été recouvrées à hauteur de 60,2 milliards de F CFA, soit un taux de recouvrement de 10033,33%. Les recettes exceptionnelles ont baissé de 14,59 milliards de F CFA par rapport à 2006 où elles se chiffraient à 74,79 milliards de F CFA, soit une diminution de 19,5%. Ces recettes sont composées principalement des ressources PPTE et IADM pour 53,69 milliards de F CFA.

### 1.2.1.5 – Les remboursements de prêts rétrocédés

Les lois de finances pour 2007 n'ont pas prévu de ressources provenant de remboursements de prêts rétrocédés. Toutefois, des recouvrements ont été effectués au titre de cette gestion pour un montant de 4,7 milliards de F CFA.

### 1.2.1.6 – Exécution des recettes par comptable principal

Dans la réalisation des recettes internes, la part et l'évolution par comptable principal sont indiquées dans le tableau n°14 ci-après.

**Tableau n° 14 : Evolution des recettes par comptable principal de 2004 à 2007**

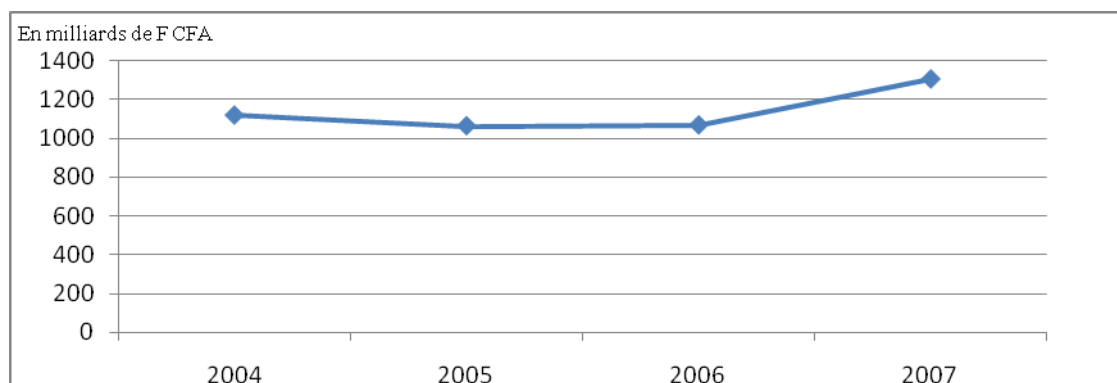
<i>En milliards F CFA</i>					
<b>Comptables</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>Part sur les recettes de 2007%</b>
RGT	1085,21	1028,4	1034,12	1 269,15	97,39
TPR Ziguinchor	2,32	1,9	1,89	2,14	0,16
TPR Kolda	1,48	1,6	1,46	1,44	0,11
TPR Diourbel	1,19	1,3	1,18	1,38	0,11
TPR Saint-Louis	6,33	6	4,74	5,29	0,41
TPR Tambacounda	1,71	2,2	2,83	2,95	0,23
TPR Kaolack	2,78	3,9	4,11	5,22	0,40
TPR Fatick	2,51	1,6	1,91	1,47	0,11
TPR Thiès	13,22	14,9	13,57	12,96	0,99
TPR Louga	0,92	1	1,02	1,20	0,09
<b>Total</b>	<b>1117,67</b>	<b>1062,8</b>	<b>1066,84</b>	<b>1 303,19</b>	<b>100</b>
<b>Evolution %</b>	<b>Na</b>	<b>-4,91</b>	<b>0,38</b>	<b>22,15</b>	

Les recettes internes sont recouvrées par le Receveur général du Trésor à hauteur de 97,39%. Il est suivi des Trésoriers Payeurs régionaux de Thiès avec 0,99%, de Saint-Louis avec 0,41% et de Kaolack pour 0,40%.

En définitive, les recettes internes du budget général dont le total s'élève à 1303,2 milliards de F CFA en 2007 ont connu une évolution à la hausse sur les deux dernières gestions.

Le graphique n°8 qui suit, illustre cette évolution.

### Graphique n°8 : Evolution des recettes de 2004 à 2007



Les recettes internes du budget général ont enregistré entre 2004 et 2005 une baisse de 54,9 milliards de F CFA en passant de 1117,67 milliards de F CFA à 1062,8 milliards de F CFA. Une légère augmentation de 4 milliards de F CFA a été enregistrée en 2006 et une autre plus significative de 236,4 milliards de F CFA en 2007.

#### 1.2.2 – Les recettes externes

Selon la classification retenue dans le présent rapport, les recettes externes sont constituées des recettes dont le Trésor n'est pas comptable assignataire.

Prévues pour un montant de 266,9 milliards de F CFA, elles ont été exécutées à hauteur de 140,9 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 52,8%. Les recettes externes ont connu en 2007 une moins-value de 126 milliards de F CFA. Ces recettes externes se décomposent en recettes mobilisées sur emprunts pour un montant de 84,5 milliards de F CFA et sur subventions d'un montant de 56,4 milliards de F CFA.

## 2 - Dépenses du budget général

Initialement prévues à 1465,9 milliards de F CFA, les dépenses du budget général hors subvention aux CST ont été portées à 1575,7 milliards de F CFA par la loi de finances rectificative n° 2007-28 du 11 octobre 2007, soit une augmentation de 109,8 milliards de F CFA.

Les dépenses effectives du budget général s'établissent à 1559,2 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 98,95% par rapport aux prévisions.

Les écarts entre les réalisations et les prévisions des différentes rubriques du budget général sont détaillés au tableau n° 15 qui suit :

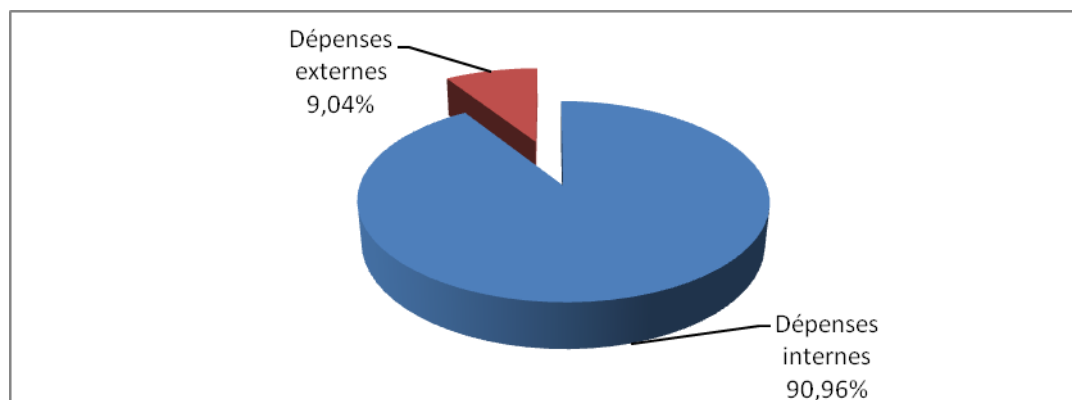


**Tableau n°15 : Prévisions et dépenses effectives du budget général***En milliards de F CFA*

Nature de la dépense	Prévisions (1)	Réalisations (2)	Ecart (3)=(1) -(2)	Part sur les dépenses du budget général %
<b>A-Dépenses sur ressources internes</b>	<b>1 308,8</b>	<b>1 418,3</b>	<b>- 109,5</b>	<b>90,96</b>
Titre 1 Dette publique	88,2	143,0	- 54,8	9,17
Titre 2 Personnel	310,0	328,0	- 18,0	21,04
Titre 3 Fonctionnement	233,9	246,5	- 12,6	15,81
Titre 4 Autres transferts courants	193,0	281,3	- 88,3	18,04
Dépenses à régulariser sur fonct	-	10,6	- 10,6	0,68
Titre 5 et 6 Investissement	483,7	398,8	84,9	25,57
Dépenses à régulariser sur invest	-	10,0	- 10,0	0,64
<b>B- Dépenses sur ressources externes</b>	<b>266,9</b>	<b>140,9</b>	<b>126,0</b>	<b>9,04</b>
<b>Total budget général (A+B)</b>	<b>1 575,7</b>	<b>1 559,2</b>	<b>16,5</b>	<b>100</b>

Représentant 90,96% des dépenses du budget général, les dépenses sur ressources internes ont été exécutées avec un dépassement de 109,5 milliards de F CFA. Les dépenses sur ressources externes sont inférieures aux prévisions pour un montant de 126 milliards de F CFA. Ces dépenses représentent 9,04% des dépenses du budget général.

Le graphique n°9 ci-dessous montre l'importance des dépenses sur ressources internes dans les dépenses du budget général.

**Graphique n°9 : Répartition des dépenses du budget général en 2007**

## 2.1 - Prévisions de dépenses des lois de finances pour 2007

Les prévisions de dépenses du budget général ont été arrêtées par la loi de finances initiale n°2006-42 du 21 décembre 2006 pour 2007. Elles ont, par la suite, été modifiées par la loi de finances rectificative n° 2007-28 du 11 octobre 2007.

### 2.1.1 - La loi de finances initiale pour 2007

Au titre de l'année budgétaire 2007, les prévisions de dépenses du budget général d'un montant de 1465,9 sont réparties en dépenses sur ressources internes hors subventions pour 1204,3 milliards de F CFA et en dépenses sur ressources externes pour 261,6 milliards de F CFA.

Les prévisions de dépenses du budget général pour l'année 2007 sont en hausse de 105,3 milliards de F CFA, soit 7,73% en valeur relative par rapport à 2006 où elles s'élevaient à 1360,6 milliards de F CFA.

#### **2.1.1.1- Dépenses sur ressources internes**

La dette publique est prévue à hauteur de 88,25 milliards de F CFA par la loi de finances initiale. Elle a connu une baisse de 25,75 milliards de F CFA par rapport à 2006, soit 21,54% en valeur relative. Les prévisions de la dette extérieure s'élèvent à 63,9 milliards de FCFA et celles relatives à la dette intérieure à 24,3 milliards de F CFA.

Les dépenses de personnel sont projetées à 310 milliards contre 266,3 milliards F CFA en 2006, soit une augmentation de 43,7 milliards de F CFA.

Les autres dépenses courantes sont estimées à la somme de 416,1 milliards de F CFA contre 366,99 milliards de F CFA pour 2006, soit une hausse de 49,11 milliards F CFA. Elles se répartissent en dépenses de fonctionnement et en autres transferts courants pour respectivement 238,7 milliards de F CFA et 177,4 milliards de F CFA.

Les dépenses d'investissement sur ressources internes prévues en LFI s'élèvent à 390,02 milliards de F CFA contre 320,26 milliards de F CFA en 2006, soit une augmentation de 69,76 milliards de F CFA en valeur absolue et de 21,78% en valeur relative.

Les crédits de paiements ouverts sont composés de crédits d'investissement exécutés par l'Etat sur ressources internes pour 182,34 milliards de F CFA et de transferts en capital pour 207,67 milliards de F CFA.

Les autorisations de programme sont évaluées à 2214,14 milliards de F CFA en 2007 contre 1673,22 milliards de F CFA en 2006, soit une augmentation de 540,92 milliards de F CFA en valeur absolue et de 32,33% en valeur relative.

#### **2.1.1.2 - Dépenses sur ressources externes**

Dans la loi de finances initiale de 2007, les dépenses sur ressources externes sont évaluées à 261,6 milliards de F CFA dont 170,2 milliards de F CFA d'emprunts et 91,4 milliards de F CFA de subventions.

Par rapport à 2006 où elles s'établissaient respectivement à 191,9 milliards de F CFA et 101,1 milliards de F CFA, les prévisions d'emprunts et de subventions ont varié à la baisse avec des taux respectifs de 11,30% et 9,59%.

La répartition par secteur d'activité des prévisions de dépenses sur ressources externes figure au tableau n°16 ci-après.

**Tableau n°16 : Répartition des prévisions de tirage par secteur d'activité en 2007***En milliards de FCFA*

Secteurs	Emprunts	Subventions	Total	Part %
Primaire	51,90	20,33	72,23	27,61
Secondaire	18,76	8,61	27,37	10,46
Tertiaire	56,36	24,82	81,18	31,03
Quatenaire	43,23	37,60	80,83	30,90
<b>Total</b>	<b>170,25</b>	<b>91,36</b>	<b>261,61</b>	<b>100</b>

L'analyse du tableau montre que le secteur tertiaire est le mieux doté avec 31,03%. Il est suivi des secteurs quaternaire et primaire avec respectivement 30,90% et 27,61%. Le secteur secondaire a la plus faible part avec 10,46%.

Pour des prévisions de tirage sur emprunts d'un montant de 170,25 milliards de F CFA, les secteurs tertiaire et primaire totalisent les dotations les plus importantes avec respectivement 56,36 milliards de F CFA, soit 33,10% et 51,90 milliards de F CFA, soit 30,48%.

Concernant les prévisions de tirage sur subventions qui s'élèvent à 91,36 milliards de F CFA, elles vont essentiellement aux secteurs quaternaire et tertiaire pour respectivement 37,60 milliards de F CFA soit 41,15% et 24,82 milliards de F CFA, soit 27,16%.

### **2.1.2 - La loi de finances rectificative pour 2007**

Une loi de finances rectificative a été votée pour l'utilisation des ressources additionnelles de 106,3 milliards de F CFA tirées de l'initiative PPTE et IADM (9,5 milliards de F CFA), de l'aide budgétaire reçue du gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite (26 milliards de F CFA), de l'emprunt obligataire (65 milliards de F CFA), du financement complémentaire du Fonds Koweitien (5,3 milliards de F CFA), et d'un remboursement de crédit PMIA (0,5 milliard de F CFA).

#### **2.1.2.1- Dépenses sur ressources internes**

La LFR a permis d'accroître les prévisions des dépenses sur ressources internes de 104,5 milliards de F CFA passant de 1204,3 milliards de F CFA à 1308,8 milliards de F CFA. Ainsi, les dépenses ordinaires ont augmenté de 10,8 milliards et les dépenses d'investissement sur ressources internes de 93,7 milliards de F CFA.

Les crédits afférents au fonctionnement ont été modifiés à la baisse et ramenés à 233,9 milliards de F CFA. Ceux relatifs aux transferts courants ont été modifiés à la hausse et portés à 193 milliards de F CFA. Concernant les dépenses de personnel, les articles 4 et 5 de la LFR ont maintenu les crédits y relatifs à leur montant initial.

Toutefois, à l'annexe 4 de la LFR relative à la répartition des mesures nouvelles, il est fait mention d'un montant total de 2,8 milliards de F CFA alloué aux dépenses de personnel. Cette inscription est sans conséquence sur la modification totale de 7,3 milliards de F CFA apportée par la LFR et qui ne concerne que les crédits de transfert pour 4,3 milliards de F CFA et les crédits de fonctionnement pour 3 milliards de F CFA.

Cependant, cette inscription a été prise en compte dans les crédits ouverts au titre des dépenses de personnel pour les sections 32 (Ministère des Forces armées) et 52 (Ministère des Sports) pour des montants respectifs de 2,5 milliards de FCFA et 300 millions de FCFA alors

que ces modifications n'ont pas été prévues par la LFR.

*Concernant les montants des crédits imputés au titre 2 des sections 32 et 52, le MEF soutient que cela est conforme à la loi de finances rectificative publiée dans le Journal Officiel n° 3260 du 8 décembre 2007, car, estime-t-il, au niveau de l'annexe 4 de ladite loi, il est bien mentionné, à la colonne « Personnel », des mesures nouvelles pour les sections concernées.*

La Cour estime qu'aucun crédit n'est ouvert pour les titres concernés par les dispositions de la LFR. En effet, l'inscription faite au niveau de l'annexe 4 de la LFR est en contradiction avec l'article 5 qu'elle est censée compléter. Cet article n'a ouvert des crédits au titre de mesures nouvelles que pour les titres 3 et 4. Par conséquent, les montants inscrits dans l'annexe 4 au profit des sections 32 et 52 ne peuvent valoir ouverture de crédits d'autant plus que cette inscription est sans conséquence sur la modification totale de 7,3 milliards de F CFA apportée par la LFR.

**Recommandation n° 4 : La Cour demande au MEF de procéder aux corrections nécessaires**

Le PLR fait état d'un montant de 106,3 milliards de F CFA pour les ressources additionnelles (page 7). Ce montant comprend 5,3 milliards de francs (Fonds Koweïtien) pour le financement des dépenses sur ressources externes et 101 milliards de F CFA pour les dépenses sur ressources internes.

Cependant les charges sont revues à la hausse par la LFR pour un montant total de 109,8 milliards de F CFA. Ces charges sont gagées sur les ressources internes qui s'élèvent à 104,5 milliards et sur les ressources externes pour 5,3 milliards.

Les prévisions révisées des dépenses sur ressources internes d'un montant 1 308,8 milliards de F CFA se répartissent ainsi qu'il suit :

- dette publique : 88,2 milliards de F CFA ;
- personnel : 310 milliards de F CFA ;
- fonctionnement : 233,9 milliards de F CFA ;
- autres transferts courants hors subventions aux CST: 193 milliards de F CFA ;
- dépenses en capital : 483,72 milliards de F CFA, dont 188,59 milliards de F CFA crédits d'investissement exécutés par l'Etat et 295,13 milliards de FCFA transferts en capital

#### **2.1.2.2 - Dépenses sur ressources externes**

La LFR a revu à la hausse les prévisions initiales des dépenses sur ressources externes d'un montant de 261,61 milliards de F CFA en les augmentant de 5,3 milliards de F CFA. Cette hausse s'impute globalement aux prévisions de tirages sur emprunt.

Les prévisions de dépenses sur ressources externes se répartissent comme suit :

- dépenses sur subventions : 91,4 milliards de F CFA ;
- dépenses sur emprunts : 175,5 milliards de F CFA.

L'analyse de la répartition par secteur des prévisions de dépenses sur ressources externes

résultant de la LFR, n'a pu être faite par la Cour.

En réponse à la lettre n° 00466 CC/CABF/MT du 19 avril 2010 par laquelle la Cour a demandé au MEF la transmission des informations relatives à la répartition sectorielle des prévisions rectifiées de dépenses sur ressources externes, le MEF a fourni des informations relatives à la LFI.

**Le problème soulevé par la Cour est relatif à la nécessité d'annexer à la LFR les tableaux mis à jour suite aux modifications pour permettre au parlement d'avoir une plus grande visibilité sur le budget.**

**Recommandation n°5 :**

**La Cour demande au MEF d'annexer, à l'avenir, à la LFR les tableaux mis à jour après les modifications.**

Les crédits alloués aux investissements par source de financement sont récapitulés dans le tableau n°17 ci-dessous.

**Tableau n°17 : Récapitulatif des dépenses d'investissement en 2007**

*En milliards de F CFA*

Prévisions	Sources de financement					
	Intérieur		Extérieur			
	Etat		Emprunt		Subvention	
	AP	CP	FA	PT	FA	PT
LFI (A)	2214,143	390,02	1166,614	170,249	569,088	91,363
Modifications LFR (B)	101,99	93,7	5,3	5,3	0,5	0
<b>Total (A) + (B)</b>	<b>2 316,13</b>	<b>483,72</b>	<b>1 171,91</b>	<b>175,55</b>	<b>569,59</b>	<b>91,36</b>

AP : Autorisation de programme      CP : Crédit de paiement      FA : Financement acquis      PT : Prévision de tirages

Pour des autorisations de programme s'établissant à 2316,13 milliards de F CFA, les crédits de paiement s'élèvent à 483,72 milliards de F CFA. Quant aux prévisions de tirages, elles sont de 266,91 milliards de F CFA pour des financements acquis de 1741,5 milliards de F CFA.

**2.2 - Dépenses effectives du budget général**

Pour la gestion 2007, les ordonnancements du budget général, hors subventions aux CST, s'élèvent à 1559,2 milliards de F CFA dont 1418,3 milliards de F CFA au titre des dépenses sur ressources internes et 140,9 milliards de F CFA pour les dépenses sur ressources externes.

**2.2.1 - Les dépenses effectives sur ressources internes**

Les dépenses effectives sur ressources internes ont évolué comme suit.

**Tableau n°18 : Evolution des dépenses sur ressources internes de 2004 à 2007***En milliards de FCFA*

Nature des dépenses	Réalizations				Evolution %		
	2004	2005	2006	2007	05/04	06/05	07/06
Titre 1: Dette publique	191,6	168,4	154,2	143,0	-12,09	-8,48	-7,25
Titre2: Personnel	218,9	252,1	285,5	328,0	15,15	13,24	14,91
Titre3: Fonctionnement	147,4	153,8	192,8	246,5	4,36	25,35	27,89
Titre 4: Transferts courants	134,6	162,0	264,5	281,3	20,36	63,27	6,37
Dépenses à ventiler sur Fonctionnement	14,2	13,8	4,4	10,6	-2,68	-68,19	141,75
Titre 5 : Investissements exécutés par Etat	161,9	115,5	118,4	114,6	-28,66	2,47	-3,18
Titre 6 : Transferts en capital	48,8	167,5	214,2	284,2	243,24	27,86	32,69
Dépenses à ventiler sur investissements.	2,6	2,9	5,1	10,0	11,54	75,17	97,24
<b>Total des dépenses sur ress. internes</b>	<b>920,0</b>	<b>1 036,0</b>	<b>1 238,9</b>	<b>1 418,3</b>	<b>12,61</b>	<b>19,58</b>	<b>14,48</b>

De 2006 à 2007, les dépenses sur ressources internes sont passées de 1238,9 milliards de F CFA à 1418,3 milliards de F CFA représentant une hausse de 179,4 milliards de F CFA, soit une augmentation annuelle moyenne de 89,7 milliards.

Les réalisations ainsi que l'évolution des dépenses sur ressources internes seront analysées selon la nature puis selon la destination.

#### 2.2.1.1- Dépenses sur ressources internes selon la nature

Selon la nature, les dépenses sur ressources internes comprennent la dette publique, les dépenses de personnel, de fonctionnement, de transferts courants et d'investissement.

##### A - Titre 1 : La dette publique

Les paiements au titre du service de la dette publique s'élèvent à 143 milliards dont 94,8 milliards pour la dette extérieure et 48,2 milliards pour la dette intérieure. De 2004 à 2007 on constate une tendance à la baisse du service de la dette extérieure. Ainsi, la dette publique a enregistré une baisse de 48,6 milliards durant cette période.

Le tableau n°19 qui suit indique l'évolution du service de la dette de 2003 à 2007.

**Tableau n°19 : Evolution du service de la dette publique de 2003 à 2007***En milliards de FCFA*

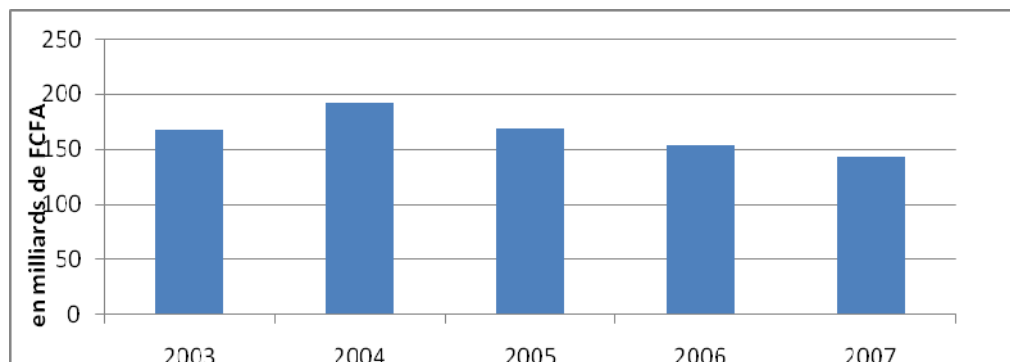
Intitulés	2003	2004	2005	2006	2007
<b>Prévisions</b>	<b>117,2</b>	<b>120</b>	<b>102,2</b>	<b>97,5</b>	<b>88,2</b>
- D.P. intérieure	32	31,5	33,9	31,7	24,3
- D.P. extérieure	85,2	88,5	68,3	65,8	63,9
<b>Réalizations</b>	<b>167,3</b>	<b>191,6</b>	<b>168,4</b>	<b>154,2</b>	<b>143,0</b>
· D.P. intérieure	29,7	31,1	42,9	32,1	48,2
· D.P. extérieure	137,6	160,5	125,5	122,0	94,8
<b>Ecart (prévisions/dépenses)</b>	<b>-50,1</b>	<b>-71,6</b>	<b>-66,2</b>	<b>-56,7</b>	<b>-54,8</b>
<b>Taux de croissance des réalisations %</b>	<b>Na</b>	<b>14,52</b>	<b>-12,11</b>	<b>-8,46</b>	<b>-7,3</b>

De 2006 à 2007, la dette publique intérieure a augmenté de 16,1 milliards de F CFA tandis que le service de la dette extérieure a baissé de 27,2 milliards de F CFA.

Il apparaît que, durant la période considérée, les réalisations du service de la dette sont supérieures aux prévisions. En 2007, l'écart des prévisions par rapport aux réalisations est de 54,8 milliards de F CFA.

L'évolution du service de la dette publique est illustrée par le graphique n°10 qui suit.

**Graphique n°10 : Evolution du service de la dette publique de 2003 à 2007**



Comme le montre le graphique ci-dessus, une tendance à la baisse du service de la dette est constatée depuis 2004.

#### **a<sub>1</sub> - Dette intérieure**

Pour des prévisions de 24,3 milliards de F CFA, la dette intérieure a été exécutée à hauteur de 48,21 milliards de F CFA, soit un écart de 23,91 milliards de F CFA.

L'exécution des différentes composantes de la dette intérieure est présentée dans le tableau n°20 ci-dessous.

**Tableau n°20 : Exécution de la dette intérieure en 2007**

*En milliards de FCFA*

Intitulés	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution %
Dette titrisée	1	1,06	106,00
Titres PBE	1	0,06	5,54
Bons du Trésor		18,70	
Intérêts sur dette intérieure	3,9	9,92	254,47
Découvert statutaire	7,2	7,22	100,26
Emprunt obligataire	11,2	11,25	100,45
<b>Total</b>	<b>24,3</b>	<b>48,21</b>	<b>198,39</b>

#### **- Dette titrisée**

Le service de la dette titrisée a été réalisé à hauteur de 106%. En effet, prévue pour 1 milliard de F CFA, la dette titrisée a été exécutée à hauteur de 1,06 milliard de F CFA.

Cette dette est constituée, pour l'essentiel, des titres CNCAS, BST et BIS aux taux d'intérêt respectifs de 1%, 5% et 2,5%.

**Tableau n°21 : Situation de la dette titrisée en 2007***En milliards de FCFA*

Intitulés	Restant dû au 31/12/2006	Amortissement	Intérêt	Annuité	Restant dû au 31/12/2007	Part dans le remboursement(%)
CNCAS 1%	2,32	0,58	0,02	0,60	1,74	53,35
BST 5%	0,69	0,28	0,03	0,31	0,41	27,27
BIS 2,5%	0,9	0,20	0,02	0,22	0,7	19,38
<b>Total</b>	<b>3,91</b>	<b>1,06</b>	<b>0,07</b>	<b>1,13</b>	<b>2,85</b>	<b>100</b>

Les intérêts sur dette titrisée s'élèvent à 0,07 milliard de F CFA. Ainsi, le capital restant dû passe de 3,91 milliards de F CFA au 31 décembre 2006 à 2,85 milliards de F CFA au 31 décembre 2007.

- **Titres d'Etat PBE**

Ils sont exécutés à 0,07 milliard de F CFA (dont 0,05 milliard de F CFA en principal et 0,02 milliard de F CFA en intérêts) pour des prévisions de 1 milliard de F CFA en principal, soit un taux d'exécution en principal de 5,54 %.

- **Bons du Trésor**

Aucune prévision n'a été faite dans la LFR n°2007-28 du 11 octobre 2007 pour les remboursements des bons de Trésor. A l'exécution, un montant de 18,7 milliards de F CFA a été réglé avec des intérêts qui s'élèvent à 4,34 milliards de F CFA.

*Le MEF affirme que l'information n'était pas disponible au moment de l'élaboration de la loi de finances pour justifier l'absence de prévisions pour les bons du Trésor.*

**Recommandation n° 6 :**

**La Cour demande au MEF de veiller, à l'avenir, à avoir toutes les informations nécessaires à la fiabilité et à la sincérité de ses prévisions budgétaires.**

- **Remboursement de découvert statutaire de la BCEAO**

Des remboursements de 7,21 milliards de F CFA sont effectués au cours de la gestion 2007 pour des prévisions de 7,2 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 100,26%. Les intérêts réglés s'élèvent à 1,32 milliard de F CFA.

**a<sub>2</sub> - Dette extérieure**

Estimée à 63,9 milliards de F CFA, la charge de la dette extérieure a été exécutée à hauteur de 94,8 milliards de F CFA, soit un écart de 30,9 milliards de F CFA. Le montant des intérêts s'élève à 31,94 milliards de F CFA et les amortissements à 62,82 milliards de F CFA.

La Cour constate qu'aucune information relative à la décomposition par bailleur n'est fournie.

*Sur demande de la Cour, le MEF s'engage à indiquer, à l'avenir, la situation détaillée du service de la dette publique par bailleur.*



Au total, pour des crédits de la gestion de 88,2 milliards de F CFA et une réalisation de 143 milliards de F CFA, le service de la dette publique a été exécuté avec un écart de 54,8 milliards de F CFA, soit un taux de 162%.

Par ailleurs, l'évolution du ratio de viabilité de la dette du Sénégal (encours/PIB) de 2005 à 2007 est illustrée par le tableau qui suit :

**Tableau n° 22 : Evolution du ratio encours de la dette / PIB 2005 - 2006**

	2005	2006	2007
Dette Totale	1871,8	864,3	968,5
PIB nominal	4582,3	4846,4	5344,3
Encours dette / PIB (en %)	40,84	17,83	18,12

Source : Loi n° 2009-35 du 23 décembre 2009 portant loi de Finances pour l'année 2010

Rapportée au PIB qui est estimé à 5344,3 milliards de FCA, la dette publique représente 18,12% de la production totale réalisée dans le pays. A ce taux, le Sénégal respecte en 2007 l'un des critères de premier rang édicté par l'U.E.M.O.A dans le cadre de son programme de convergence qui fixe un plafond de 70% du PIB.

De 2005 à 2007 la dette publique du Sénégal est passée de 1871,8 milliards à 968,5 milliards de francs. Elle connaît ainsi une réduction de 903,3 milliards de francs, soit une baisse 48,25% sur la période. Cette importante baisse de l'encours de la dette publique durant la période est essentiellement imputable à celle de la dette extérieure suite aux effets bénéfiques des initiatives PPTTE et IADM.

Avec une augmentation de 12,05% de l'encours de la dette publique de 2006 à 2007, le ratio endettement /PIB a connu une augmentation de 0,29 point par rapport à 2006 où il s'élevait à 17,83%. Ce qui signifie une augmentation relativement faible du niveau d'endettement du pays. Cette augmentation de l'endettement est imputable à une hausse progressive de la part de la dette intérieure sur la dette publique totale du fait du recours de plus en plus marqué par l'Etat au marché financier interne pour faire face à ses besoins de financement.

**L'évolution du ratio de viabilité de la dette publique sur la période montre que le Sénégal dispose encore d'une marge d'endettement.**

**Cependant il faut noter que si la hausse du ratio endettement /PIB notée en 2006 se poursuit, la marge de viabilité peut être réduite. Le renforcement de la croissance économique et la maîtrise du déficit public permettront de juguler cette éventualité.**

## B - Titre 2 : Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel ont été exécutées en 2007 de 328,02 milliards de F CFA pour des prévisions de 310 milliards de F CFA. Avec un écart de 18,02 milliards de F CFA, ces dépenses représentent 21,04% des dépenses du budget général et 23,13% des dépenses sur ressources internes.

Le tableau n°23 qui suit indique l'évolution des principales dépenses de personnel :

Tableau n° 23 : Evolution des principales dépenses de personnel de 2003 à 2007

En milliards de F CFA

Dépenses de personnel	Dépenses					Evolution (%)		
	2003	2004	2005	2006	2007	05/04	06/05	07/06
<b>Total dépenses de personnel dont :</b>	<b>203,5</b>	<b>218,93</b>	<b>252,09</b>	<b>285,47</b>	<b>328,02</b>	<b>15,15</b>	<b>13,24</b>	<b>14,91</b>
<b>I. - POUVOIRS PUBLICS</b>								
Présidence de la République	1,4	1,82	2,51	4,76	3,97	37,98	89,56	-16,62
Assemblée nationale	2,90	3,09	0,00	0,00	7,78	-100	-	-
<b>II. - MINISTERES</b>								
Minist. Affaires étrangères et Sén. Ext	8,5	9,33	13,35	11,06	11,26	43,13	-17,19	1,80
Minist. Forces Armées	40,8	43,25	52,96	53,74	63,90	22,46	1,46	18,92
Minist. de l'Intérieur	17,3	18,69	20,86	23,27	25,20	11,60	11,55	8,31
Minist. de la Justice	5,7	6,41	11,88	10,25	13,15	85,37	-13,72	28,31
Minist. de l'Agriculture et Elevage	3,6	3,74	4,02	4,58	5,45	7,52	13,97	18,86
Minist. Economie Finances et Plan	9,2	9,7	13,70	15,28	17,40	41,24	11,54	13,89
Minist. Education Nationale	79,1	86,18	106,47	103,45	116,70	23,54	-2,84	12,81
Minist. Jeunesse et Sports	1,9	2,79	2,56	3,77	4,09	-8,23	47,13	8,47
Minist. Santé et Action sociale	11,3	12,36	21,78	19,17	23,56	76,22	-12,00	22,93
Minist. Environnement et PN	1,63	1,75	2,19	3,39	3,39	25,41	54,64	-
Dépenses communes	11,1	10,56	18,12	20,38	15,65	71,63	12,44	-23,22

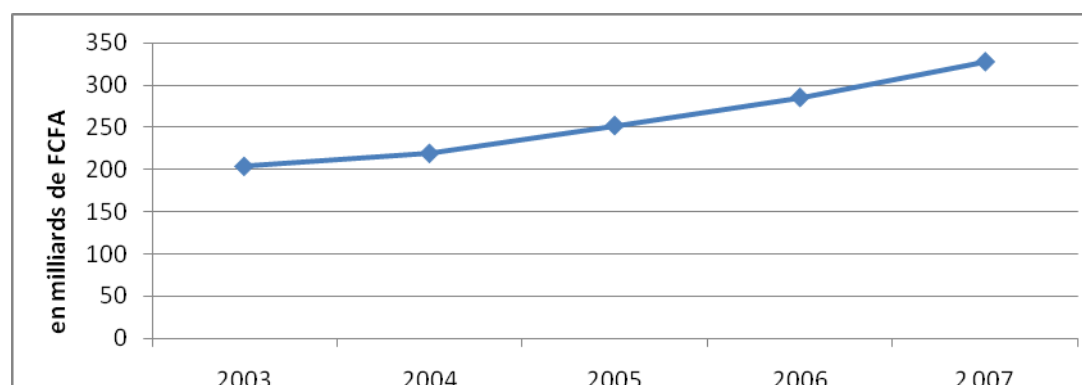
Les dépenses de personnel ont augmenté régulièrement d'année en année sur la période. Elles sont passées de 203,5 milliards de F CFA en 2003 à 285,47 milliards de F CFA en 2006. Cette tendance haussière s'est confirmée en 2007 où elles se situent à 328,02 milliards de F CFA, soit une augmentation de 42,55 milliards de F CFA en valeur absolue et 14,91% en valeur relative par rapport à 2006.

Cette progression des dépenses de personnel constatée durant la période s'expliquerait par les effets conjugués des recrutements effectués au niveau de la fonction publique et de l'augmentation de la rémunération des fonctionnaires.

Les ministères de l'Education nationale, des Forces armées et de l'Intérieur ont les parts les plus importantes des dépenses de personnel avec respectivement 116,7 milliards de F CFA, 63,90 milliards de F CFA et 25,20 milliards de F CFA en 2007.

L'évolution des dépenses de personnel est illustrée au graphique n°11 qui suit.

**Graphique n° 11 : Evolution des dépenses de personnel de 2003 à 2007**



Par rapport aux recettes fiscales, la masse salariale représente 31,93%. A ce taux, le Sénégal respecte en 2007 le critère de convergence de l'U.E.M.O.A qui fixe un plafond de 35%. Il faut cependant noter que ce taux est à relativiser compte tenu du fait que certaines dépenses de personnel ne sont pas exécutées au niveau du titre 2.

La Cour constate que les dépenses de personnel de l'Assemblée nationale ne figurent pas à la colonne des crédits ordonnancés du PLR. Ce qui pose un problème de traçabilité de ces dépenses.

### C - Titre 3 : Dépenses de fonctionnement

Représentant 15,81 % des dépenses du budget général et 17,38% des dépenses sur ressources internes, les dépenses de fonctionnement ont été exécutées à hauteur de 246,55 milliards de F CFA pour des prévisions de 233,9 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 105,4%.

Le tableau n°24 qui suit indique l'évolution des principales dépenses de fonctionnement

**Tableau n° 24 : Evolution des principales dépenses de fonctionnement de 2003 à 2007**

*En milliards de F CFA*

Dépenses de fonctionnement	Dépenses					Evolution (%)			
	2003	2004	2005	2006	2007	04/03	05/04	06/05	07/06
<b>Total dépenses de fonctionnement dont :</b>	<b>145,1</b>	<b>147,38</b>	<b>153,80</b>	<b>192,78</b>	<b>246,55</b>	<b>-13,10</b>	<b>41,00</b>	<b>25,35</b>	<b>27,89</b>
<b>I. - POUVOIRS PUBLICS</b>									
Présidence de la République	3,36	6,91	9,85	10,97	12,11	-0,32	-33,9	11,36	10,47
Assemblée Nationale	1,2	3,66	3,93	4,76	4,76	0,03	-59,3	21,12	-
<b>II. - MINISTERES</b>									
Primature	2,91	2,28	2,93	3,20	2,59	-21,65	28,34	9,40	-19,17
Minist Affaires étrang. et Sén Ext	11,52	10,92	2,56	14,41	13,44	-5,21	- 6,59	463,6	- 6,72
Minist. Forces Armées	13,04	12,4	13,16	13,58	16,62	-4,91	6,14	3,19	22,36
Minist Intérieur	7,1	6,54	7,60	10,47	19,20	-7,89	16,20	37,77	83,42
Minist. Economie Finances et Plan	6,11	7,09	7,16	5,42	5,21	16,04	0,95	-24,34	-3,72
Minist. Education Nationale	23,83	31,11	39,83	53,67	70,89	30,55	28,04	34,74	32,09
Minist .Santé et Action Sociale	6,19	8,99	9,24	11,26	12,30	45,23	2,73	21,97	9,17
Dépenses communes	48,97	40,1	39,49	40,87	66,28	-18,11	-1,51	3,50	62,16

Le ministère de l'Éducation, les dépenses communes et le ministère de l'Intérieur ont les parts les plus importantes dans les dépenses de fonctionnement avec respectivement 70,89 milliards de F CFA, 66,28 milliards de F CFA et 19,20 milliards de F CFA.

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté régulièrement d'année en année sur la période. Elles sont passées de 145,1 milliards de F CFA en 2003 à 192,78 milliards de F CFA en 2006. Cette tendance haussière s'est confirmée en 2007 où elles se situent à 246,55 milliards de F CFA, soit une augmentation de 53,77 milliards de F CFA en valeur absolue et 27,89% en valeur relative par rapport à 2006.

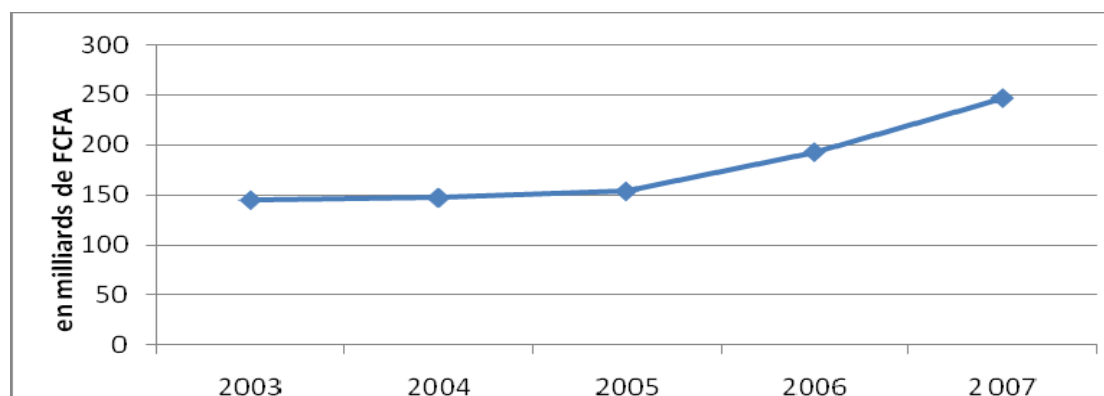
Les variations à la hausse les plus significatives concernent le Ministère l'Intérieur pour 83,42%, les dépenses communes pour 62,16%, le Ministère de l'Éducation nationale pour 32,09% et celui des Forces armées pour 22,36%.

La Primature, le ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur et le ministère de l'Économie, des Finances et du Plan ont enregistré des baisses respectives de 19,17%, 6,72% et 3,72%.

Pour les pouvoirs publics, seule la Présidence de la République a connu une évolution de 10,47%.

L'évolution des dépenses de fonctionnement de 2003 à 2007, illustrée par le graphique n°12 ci-dessous, montre la tendance à la hausse de ces dépenses.

**Graphique n° 12 : Evolution des dépenses de fonctionnement de 2003 à 2007**



Globalement, entre 2003 et 2007, les dépenses de fonctionnement ont enregistré une forte hausse de 69,92% passant de 145,1 milliards de F CFA à 246,55 milliards de F CFA, soit une augmentation moyenne annuelle de 20,29 milliards de F CFA.

#### **D - Titre 4 : Autres transferts courants**

Prévues pour 193 milliards de F CFA, les dépenses des autres transferts ont été exécutées à hauteur de 281,3 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 145,75%. Ces dépenses représentent 18,04% des dépenses du budget général et 19,83% des dépenses sur ressources internes.

L'évolution des autres transferts courants de 2003 à 2007 figure au tableau n°25 ci-dessous.

**Tableau n° 25: Evolution des autres transferts courants de 2003 à 2007**

*En milliards de FCFA*

Dépenses de transfert	Dépenses					Evolution (%)			
	2003	2004	2005	2006	2007	04/03	05/04	06/05	07/06
<b>Total dépenses de transfert dont :</b>	<b>132,6</b>	<b>134,59</b>	<b>161,99</b>	<b>264,49</b>	<b>281,34</b>	<b>1,50</b>	<b>20,36</b>	<b>63,28</b>	<b>6,37</b>
<b>I. - POUVOIRS PUBLICS</b>									
Présidence de la République	1,2	0,68	1,12	2,22	3,24	-43,33	64,33	98,43	46,33
Assemblée Nationale	0,1	0,09	0,05	0,10	0,10	-10,00	- 46,67	101,67	-
<b>II. - MINISTERES</b>									
Primature	3	1	2,54	2,95	3,25	-66,67	154,27	15,97	10,11
Minist Aff. étrang et Sén Ext	4,1	4,03	4,31	4,55	4,94	-1,71	6,89	5,60	8,55
Ministère agriculture et élevage	4,3	4,49	4,54	4,54	4,77	4,42	1,11	0,11	4,99
Minist Intérieur	10,7	11,79	-	15,18	-	10,19	-100	-	-100
Minist Education Nationale	41,7	41,7	52,01	59,34	63,29	-	24,72	14,09	6,66
Minist Santé et Action Sociale	14,5	13,71	16,01	15,96	18,75	-5,45	16,77	-0,30	17,45
Dépenses communes	34,5	51,03	59,13	143,77	148,96	47,91	15,87	143,15	3,61

Les dépenses des autres transferts courants ont augmenté régulièrement d'année en année sur la période. Elles sont passées de 132,6 milliards de F CFA en 2003 à 264,49 milliards de F CFA en 2006. Cette tendance haussière s'est confirmée en 2007 où elles se situent à 281,34 milliards de F CFA, soit une augmentation de 16,85 milliards de F CFA en valeur absolue et 6,37% en valeur relative par rapport à 2006.

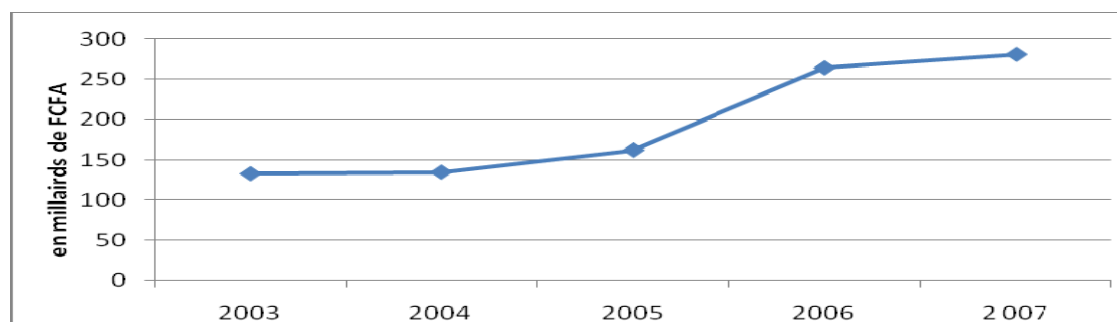
Les sections ayant réalisé les dépenses de transfert les plus importantes en 2007 sont les dépenses communes avec 148,96 milliards de F CFA, le Ministère de l'Education pour 63,29 milliards de F CFA et le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale pour 18,75 milliards de F CFA.

Il convient de signaler, en ce qui concerne les pouvoirs publics, que la CENA a effectué pour l'année 2007, année électorale, des dépenses de transferts d'un montant de 2,63 milliards de F CFA, de loin plus élevées que celles de l'Assemblée nationale.

Mais en raison de l'absence de dotations de crédits pour les années 2003,2004 et 2005, cette section n'a pas été prise en compte dans l'analyse de l'évolution des dépenses de transferts.

L'évolution des autres transferts courants hors CENA est illustrée par le graphique n° 13 qui suit.

**Graphique n° 13 : Evolution des autres transferts courants de 2003 à 2007**



Entre 2003 et 2007, les autres transferts ont connu une augmentation de 148,74 milliards de F CFA. Cette forte hausse s'explique en grande partie par les dépenses communes de transfert qui sont passées de 34,5 milliards de F CFA en 2003 à 148,96 milliards de F CFA en 2007.

#### **E - Dépenses courantes à régulariser**

Le montant des « dépenses à ventiler » se chiffre à 10,61 milliards de F CFA. Aussi bien le PLR que le CGAF mentionnent ces dépenses. Toutefois, la situation détaillée, notamment par bénéficiaire, titre, objet, date et justificatifs n'a pas été fournie en dépit de la demande de la Cour.

**La Cour constate que depuis 2004 le MEF ne fournit plus la situation détaillée des dépenses à régulariser malgré les demandes formulées à cet effet. Se pose ainsi le problème de l'exhaustivité de la reddition des comptes auprès du Parlement.**

En outre, la Cour a constaté la récurrence de dépenses à régulariser dans l'exécution du budget. En effet, de 2002 à 2007, ces dépenses ont connu une forte hausse en passant de 1,1 milliard de F CFA à 10,6 milliards de F CFA.

L'évolution des dépenses à régulariser est illustrée dans le tableau qui suit :

**Tableau n° 26 : Evolution des dépenses à régulariser de 2002 à 2007**

<i>En milliards de F CFA</i>						
Année	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Montants dépenses à régulariser	1,1	2,3	14,2	13,2	4,4	10,6

*Concernant l'existence de ces « dépenses à ventiler » au-delà de la clôture de la gestion, le MEF soutient qu'elles sont constituées d'avances de Trésorerie dont la non régularisation est essentiellement imputable aux administrateurs de crédits.*

**La Cour relève qu'il est de la responsabilité du MEF de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que les administrateurs de crédit initient les actes de régularisation de ces dépenses.**

#### **Recommandation n° 7 :**

**La Cour demande au MEF, à l'avenir, de prendre toutes les dispositions nécessaires pour procéder à la régularisation de ces types de dépenses avant la clôture de l'exercice.**

Globalement, pour une dotation nette de 825,1 milliards de F CFA, 1009,5 milliards de F CFA ont été consommés dans l'exécution des dépenses ordinaires du budget général, soit un taux d'exécution de 122,35%.

Les crédits alloués aux différents titres des dépenses ordinaires ont été exécutés au-delà de leur plafond comme le montre le tableau n°27 qui suit :

**Tableau n°27 : Taux d'exécution des dépenses ordinaires en 2007***En milliards de F CFA*

Titre	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Taux d'exécution %
Titre 1 Dette publique	88,25	142,98	162,01
Titre 2 Personnel	310,00	328,02	105,81
Titre 3 Fonctionnement	240,09	246,55	102,69
Titre 4 Autres transferts courants	203,25	281,34	138,42
<b>Total dépenses ordinaires</b>	<b>841,60</b>	<b>998,88</b>	<b>118,69</b>
Dépenses à ventiler		10,62	-
<b>Total général</b>	<b>841,60</b>	<b>1 009,50</b>	<b>119,95</b>

Les taux d'exécution les plus importants ont été réalisés au niveau des dépenses relatives à la dette publique et aux transferts courants avec respectivement 162,01% et 138,42%.

### F - Titre 5 et 6 : Dépenses d'investissement sur ressources internes

Les prévisions et les ordonnancements des dépenses d'investissement sur ressources internes sont présentés dans le tableau n°28 qui suit :

**Tableau n°28 : Dépenses effectives en capital sur ressources internes de 2003 à 2007***En milliards de F CFA*

Titre	LFI	Modific.	Reports	LFR	Ouvert. de crédits	Crédits de la gestion	Ordonnement	Part %
Titre 5 : Invest. Exécutés / Etat	182,34	-39,97	16,65	6,25	4,57	169,84	114,59	28,03
Titre 6 : Transferts en Capital	207,68	39,97	32,50	87,45	1,80	369,40	284,17	69,52
Dépenses à ventiler						-	10,02	2,45
<b>Total</b>	<b>390,02</b>	<b>0,00</b>	<b>49,15</b>	<b>93,7</b>	<b>6,37</b>	<b>539,24</b>	<b>408,78</b>	<b>100</b>

Les dépenses d'investissement exécutées par l'Etat (titre 5) s'élèvent à 114,59 milliards de F CFA contre et 284,17 milliards de F CFA pour les transferts en capital (titre 6), soit des parts respectives de 28,03% et 69,52% du montant total des dépenses d'investissement sur ressources internes.

Par ailleurs, la Cour a constaté des dépenses non ventilées à la clôture de la gestion pour un montant de 10,02 milliards de F CFA, représentant 2,45% du total des dépenses d'investissement sur ressources internes.

**Aucune information sur la situation détaillée des dépenses d'investissement à ventiler d'un montant de 10,02 milliards de F CFA n'est fournie à la Cour par le MEF malgré la demande qui lui a été adressée.**

L'évolution des investissements sur ressources intérieures est retracée au tableau n° 29 ci-dessous.

**Tableau n°29 : Evolution des dépenses d'investissement sur ressources internes***En milliards de F CFA*

Années	2003	2004	2005	2006	2007
Dépenses d'investissement	192,3	213,27	285,88	337,61	408,78
Evolution en valeur absolue	Na	20,97	72,61	51,73	71,17
Taux d'évolution %	Na	10,90	34,05	18,09	21,08

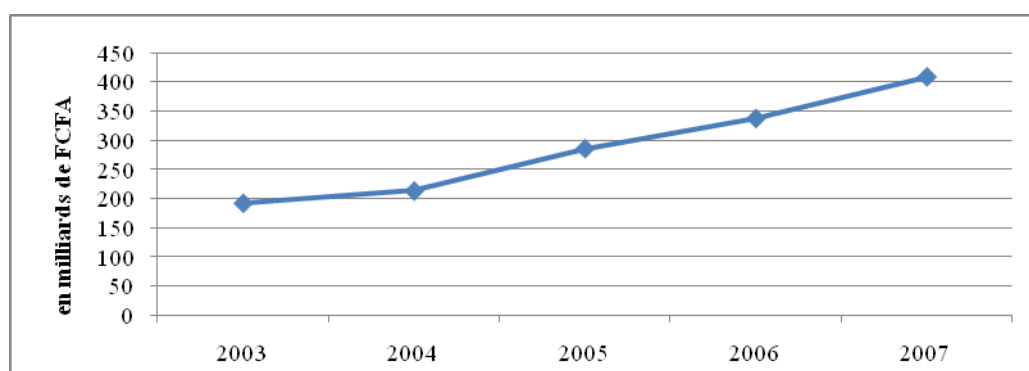
En 2007, les dépenses d'investissement sur ressources internes ont progressé de 71,17 milliards de F CFA par rapport à 2006 où elles s'établissaient à 337,61 milliards de F CFA.

***Il ressort ainsi qu'en 2007 le ratio investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales s'établit à 39,79%. Ce pourcentage est supérieur au ratio de 20% fixé par les critères de convergence de l'U.E.M.O.A.***

Le taux d'évolution sur la période augmente irrégulièrement. De 10,90% en 2004, il se situe à 34,05% en 2005 avant de baisser légèrement en 2006 et 2007 où il s'établit respectivement à 18,09% et 21,08%.

Cette tendance haussière est illustrée par le graphique n°14 ci-dessous.

**Graphique n°14 : Evolution des dépenses d'investissement sur ressources internes en 2007**



Ce graphique montre que l'évolution des dépenses d'investissement sur ressources internes est en constante progression depuis 2003.

Le tableau n°30 ci-dessous retrace l'évolution de la consommation des crédits de paiements de 2003 à 2007.

**Tableau n°30: Evolution de la consommation des crédits de paiement de 2003 à 2007**

*En milliards de FCFA*

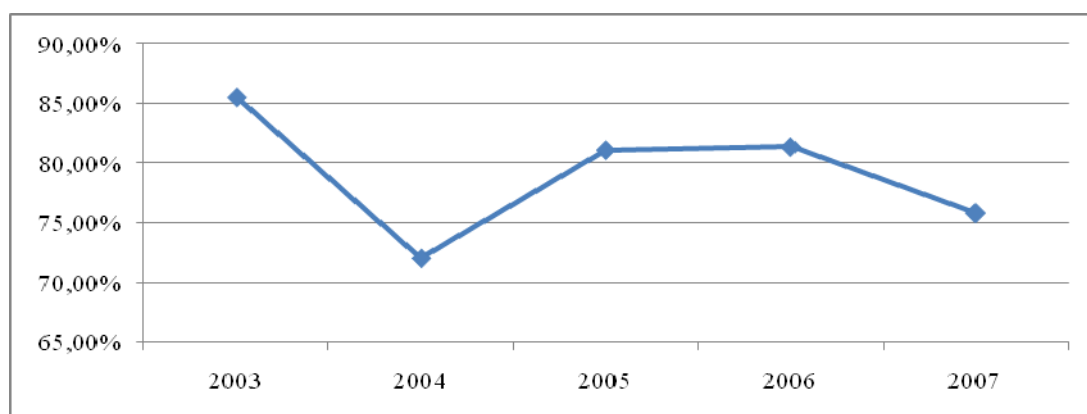
Nature des Opérations	2003	2004	2005	2006	2007
Crédits votés	211,8	236,12	334,3	345	483,72
Crédits reportés	13	58,46	18,19	69,96	49,15
Ouverture de crédits complémentaires	-	1,65	-	-	6,37
Crédits de la gestion	224,8	296,23	352,49	414,96	539,24
Crédits consommés	192,3	213,27	285,88	337,6	408,78
<b>Taux de consommation %</b>	<b>85,54</b>	<b>71,99</b>	<b>81,10</b>	<b>81,36</b>	<b>75,81</b>

Le taux de consommation des crédits de paiement a connu son niveau le plus élevé en 2003 avec 85,54%. Il a ensuite baissé en 2004 pour se situer à 71,99% avant de progresser légèrement en 2005 et 2006 où il s'établit respectivement à 81,10% et 81,36%. En 2007, le taux d'exécution connaît encore une baisse de 6,18 points par rapport à 2006 puisqu'il se situe à 75,81%.

Cette évolution est illustrée par le graphique n° 15 ci-après.



**Graphique n°15 : Evolution du taux de consommation des crédits de paiement de 2003 à 2007**



**G. Récapitulatif des dépenses sur ressources internes selon la nature**

En définitive, les dépenses sur ressources internes, quel que soit le titre, peuvent être récapitulées au tableau n° 31 ci-dessous.

**Tableau n°31 : Récapitulatif des dépenses sur ressources internes en 2007**

*En milliards de F CFA*

Dépenses internes	Dépenses ordinaires	Dépenses d'investissement	Total	Part %
Titre 1 : Dette Publique	142,98		142,98	10,08
Titre 2 : Personnel	328,02	0	328,02	23,13
Titre 3 : Fonctionnement	246,55	0	246,55	17,38
Titre 4 : Autres transferts courants	281,34	0	281,34	19,84
Titre 5 : Inves. Exé. Par l'Etat	-	114,59	114,59	8,08
Titre 6 : Transfert en capital	-	284,17	284,17	20,04
Dépenses à ventiler	10,62	10,02	20,64	1,45
<b>Total</b>	<b>1009,50</b>	<b>408,78</b>	<b>1418,29</b>	<b>100</b>
<b>Part %</b>	<b>71,18</b>	<b>28,82</b>	<b>100</b>	

Les dépenses ordinaires et les dépenses en capital représentent respectivement 71,18% et 28,82% du total des dépenses sur ressources internes.

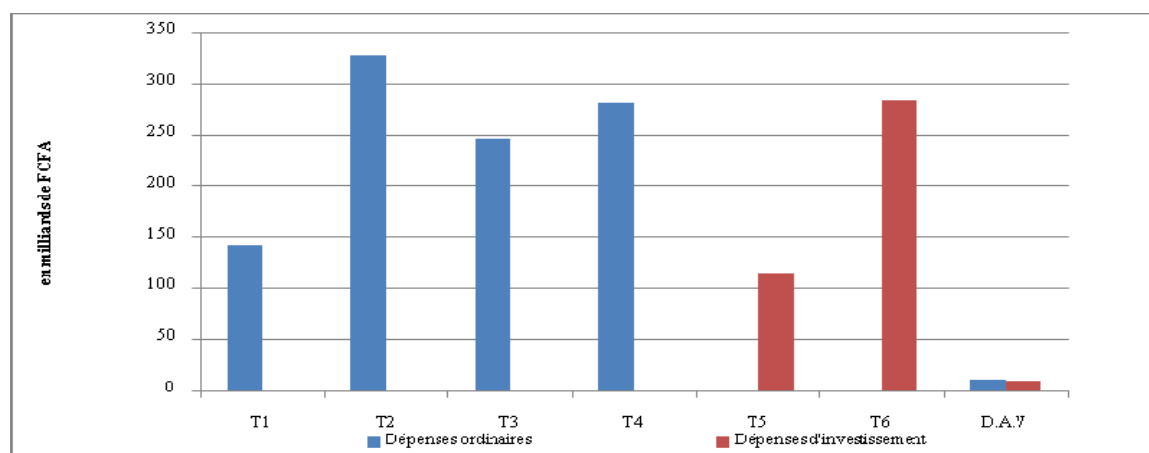
Concernant les dépenses ordinaires, les dépenses de personnel ont une part de 23,13% suivies des autres transferts courants qui totalisent 19,84%. La dette publique réalise la plus faible part avec 10,08%.

Les dépenses d'investissement des titres 5 et 6 d'un montant total 398,77 milliards de F CFA sont constituées d'investissements exécutés par l'Etat sur ressources internes pour 114,59 milliards de F CFA et de transferts en capital pour 284,17 milliards de F CFA, soit des parts respectives de 8,08% et de 20,04% du total des dépenses internes.

Il faut signaler l'existence de dépenses à ventiler, exécutées sans ouverture de crédits, pour un montant total de 20,64 milliards de F CFA dont 10,62 milliards de F CFA de dépenses ordinaires et 10,02 milliards de F CFA de dépenses en capital.

Le graphique n° 16 ci-dessous illustre la répartition des dépenses sur ressources internes selon le titre.

## Graphique n°16 : Répartition des dépenses sur ressources internes en 2007



T= Titre ; DAV= Dépenses à ventiler

### 2.2.1.2 - Dépenses sur ressources internes selon la destination

Les dépenses sur ressources internes selon la destination, d'un montant de 1418,3 milliards de F CFA, se répartissent entre les charges de la dette (143 milliards de F CFA), les dépenses des pouvoirs publics (88,62 milliards de F CFA) et les dépenses des moyens des services (1186,67 milliards de F CFA).

#### A - Dette publique

En 2007, les paiements effectués au titre du service de la dette publique s'établissent à 143 milliards de F CFA. L'exécution de la dette publique a été présentée à l'examen des dépenses par titre.

#### B - Pouvoirs Publics

##### b<sub>1</sub> - Dépenses courantes

Les dépenses courantes des pouvoirs publics se chiffrent en 2007 à 37,77 milliards de F CFA pour des crédits ouverts de 36,96 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 102,19%.

Le tableau n°32 suivant retrace l'évolution de ces dépenses :

**Tableau n°32 : Evolution des dépenses courantes des Pouvoirs publics en 2007**

En milliards de FCFA

Pouvoirs publics	2005		2006		2007		Evolution (%)	
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	06/05	07/06
Présidence de la République	15,04	13,48	17,63	16,40	20,62	19,33	21,70	17,86
Assemblée nationale	6,92	3,98	9,42	4,86	8,26	12,64	22,09	160,21
CENA	-	-	2,20	3,80	2,63	2,63	-	-30,72
Conseil Economique et social	-	-	-	-	-	-	-	-
CRAES	1,67	0,91	2,89	0,90	3,25	1,15	-0,80	27,78
Conseil Constitutionnel	0,16	0,21	0,16	0,19	0,30	0,22	-9,25	16,03
Conseil d'Etat	0,31	0,25	0,35	0,27	0,33	0,27	9,84	-1,03
Cour Cassation	0,43	0,40	0,44	0,50	0,77	0,62	23,28	25,12
Cour des comptes	0,70	0,66	0,73	0,80	0,79	0,92	21,05	14,20
<b>Total Pouvoirs publics</b>	<b>25,24</b>	<b>19,88</b>	<b>33,83</b>	<b>27,72</b>	<b>36,96</b>	<b>37,77</b>	<b>39,41</b>	<b>36,29</b>

Une tendance à la hausse de ces dépenses est notée durant la période. Ainsi entre 2005 et 2006, elles ont augmenté de 7,84 milliards de F, soit 39,41% et de 10,05 milliards de F CFA entre 2006 et 2007, soit 36,29%.

Cette hausse est essentiellement imputable aux dépenses de la Présidence de la République et de l'Assemblée nationale. En effet, les dépenses de ces deux institutions ont connu en 2006 des hausses respectives de 21,70% et de 22,09% et, en 2007 des hausses respectives de 17,86% et 160,21%.

## **b<sub>2</sub> - Dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement des Pouvoirs publics ont été exécutées en 2007 à hauteur de 50,85 milliards de F CFA contre 37,02 milliards de F CFA en 2006.

Le tableau n° 33 ci-dessous retrace l'évolution des dépenses en capital des pouvoirs publics.

**Tableau n°33 : Comparaison des dépenses en capital des Pouvoirs publics entre 2005 et 2007**

*En milliards de F CFA*

Pouvoirs Publics	2005		2006		2007		Evolution %	
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	06/05	07/06
Présidence	34,35	19,84	48,51	36,22	61,63	50,06	82,62	38,18
Assemblée nationale	-	-	0,50	0,50	1,00	0,50	Na	0,00
CRAES			0,18	0,18	0,08	0,08	Na	-55,56
Conseil d'Etat	-	-	0,05	0,02	-	-	Na	-100
Cour de cassation	-	-	-	-	0,09	0,00	Na	Na
Cour des comptes	0,2	0,14	0,67	0,11	0,33	0,21	-25,23	102,83
<b>Total Pouvoirs publics</b>	<b>34,55</b>	<b>19,98</b>	<b>49,90</b>	<b>37,02</b>	<b>63,14</b>	<b>50,85</b>	<b>85,35</b>	<b>37,34</b>

Entre 2005 et 2006, les dépenses en capital des pouvoirs publics ont enregistré une augmentation de 85,35% passant de 19,98 milliards de F CFA à 37,02 milliards de F CFA. En 2007, cette progression s'est confirmée mais à un taux moins important par rapport à 2006 puisqu'il s'établit à 37,34%. Les dépenses de la Présidence de la République et celles de la Cour des Comptes ont connu les taux d'évolution les plus élevés pour respectivement 38,18% et 102,83%.

Le tableau ci-dessus montre que l'essentiel de ces dépenses concerne la Présidence de la République dont la part dans le total représente 98,43%.

## **C - Moyens des services**

### **c<sub>1</sub> - Dépenses courantes**

Exécutées à hauteur de 828,75 milliards de F CFA, les dépenses courantes des moyens des services représentent 82,09% des dépenses ordinaires. Ces dépenses se répartissent principalement entre les ministères de l'Action culturelle et sociale (42,44%), de l'administration générale (22,47 %), de l'Action économique (5,95 %) et des dépenses communes (27,86%).

Les dépenses à régulariser d'un montant de 10,62 milliards de F CFA ont connu une augmentation de 6,23 milliards de F CFA par rapport à 2006. Elles représentent 1,28% des dépenses courantes des moyens de services.

L'évolution des dépenses courantes des moyens de service est illustrée au tableau n°34 qui suit :

**Tableau n°34 : Dépenses courantes des moyens de service**

*En milliards de F CFA*

Moyens des services	2005		2006		2007		Evolution dépenses 07/06 (%)	Part dépenses 2007 (%)
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives		
Administration générale	128,97	126,70	159,13	175,32	183,48	186,24	6,23	22,47
Action économique	32,89	38,81	40,02	43,18	44,33	49,29	14,15	5,95
Action culturelle et sociale	289,14	265,76	303,75	291,51	358,86	351,72	20,66	42,44
Dépenses communes	92,80	116,74	113,27	205,02	129,72	230,88	12,62	27,86
Dépenses à régulariser		13,81	-	4,39	-	10,62	141,75	1,28
<b>Total</b>	<b>543,80</b>	<b>561,81</b>	<b>616,17</b>	<b>719,42</b>	<b>716,39</b>	<b>828,75</b>	<b>15,20</b>	<b>100</b>

- **Administration générale**

Pour des crédits ouverts de 183,48 milliards de F CFA, les dépenses des ministères de l'Action administrative générale ont été réalisées à concurrence de 186,24 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 101,5%. Ces dépenses ont augmenté de 10,92 milliards de F CFA par rapport à 2006 où elles s'établissaient à 175,32 milliards de F CFA.

Cette hausse est imputable principalement aux ministères de la Justice, des Forces armées et à celui du Travail et de l'Emploi qui ont connu des augmentations respectives de 28,76%, 16,66% et 1,43% par rapport à 2006.

Les autres sections ont évolué à la baisse comme l'illustre le tableau n° 35 qui suit :

**Tableau n°35 : Dépenses courantes de l'action administration générale de 2005 à 2007**

*En milliards de FCFA*

Administration générale	2005		2006		2007		Evolution dépenses 07/06 (%)	Part dépenses 07(%)
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives		
Primature	7,05	6,62	7,78	7,47	9,53	7,34	-1,70	3,94
Minist .Affaires étrangères	27,48	14,05	26,69	29,75	35,61	29,43	-1,07	15,80
Minist. Forces armées	55,71	62,75	60,79	71,06	70,93	82,90	16,66	44,51
Ministère de l'Intérieur	26,05	28,93	47,27	48,92	45,14	44,41	-9,23	23,84
Ministère de la Justice	10,63	11,61	14,00	14,63	19,14	18,84	28,76	10,12
Min. Travail et Emploi	1,19	2,06	1,48	2,74	1,78	2,78	1,43	1,49
Min. chargé des relations avec institutions	0,14	0,19	0,22	0,21	0,10	0,08	-63,50	0,04
Min. Coopération décentralisée	0,37	0,25	0,43	0,27	0,43	0,20	-27,92	0,11
Min Entreprenariat Féminin	-	-	-	-	0,41	0,07	-	0,04
Min Sénégalais Extérieur	0,34	0,25	0,47	0,27	0,42	0,21	-22,79	0,11
<b>Total</b>	<b>128,97</b>	<b>126,70</b>	<b>159,13</b>	<b>175,32</b>	<b>183,48</b>	<b>186,24</b>	<b>6,23</b>	<b>100</b>

En 2007 les ministères des Forces armées, de l'Intérieur, des Affaires étrangères et de la Justice ont les parts les plus importantes des dépenses courantes de l'Action administration générale avec respectivement 44,51%, 23,84%, 15,80% et 10,12%.

- **Action économique**

Les dépenses courantes de l'Action économique sont, par rapport à 2006, en progression de 6,11 milliards de F CFA en valeur absolue et de 14,15% en valeur relative.

Leur évolution à partir de 2005 est illustrée par le tableau n°36 qui suit.

**Tableau n°36 : Dépenses courantes de l'action économique de 2005 à 2007**

*En milliards de F CFA*

Action économique	2005		2006		2007		Evolution dépenses 07/06 (%)	Part dépenses (%)
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives		
Ministère Economie Maritime	1,16	1,05	1,83	1,42	1,97	1,60	12,56	3,25
Ministère Equip. et Transport	0,89	1,14	1,05	1,35	0,90	1,44	6,35	2,92
Ministère Agriculture et hydraulique	8,78	10,37	10,02	11,06	8,95	11,49	3,91	23,32
Ministère Economie et Finances	16,04	19,78	19,89	21,04	23,61	25,69	22,11	52,12
Ministère Industrie et Artisanat	1,84	1,55	2,11	2,11	2,40	2,21	5,10	4,49
Ministère Commerce	1,49	1,74	1,85	2,08	2,27	2,37	13,86	4,80
Ministère l'Urbanisme et Aménagement	1,03	1,62	1,30	1,97	2,49	2,37	20,29	4,82
Ministère Energie et mines	0,50	0,72	0,49	0,85	0,39	0,85	-0,80	1,72
Ministère Habitat et construction	0,54	0,28	0,63	0,35	0,00	0,02	-94,13	0,04
Ministère Tourisme	0,60	0,56	0,86	0,94	1,36	1,24	31,44	2,52
<b>Total action économique</b>	<b>32,89</b>	<b>38,81</b>	<b>40,02</b>	<b>43,18</b>	<b>44,33</b>	<b>49,29</b>	<b>14,15</b>	<b>100</b>

Le ministère de l'Economie et des Finances a la part la plus importante de ces dépenses avec 52,12%. Il est suivi du ministère de l'Agriculture et de l'Elevage avec 23,32%.

Le ministère de l'Habitat et de la Construction a la part la plus faible avec 0,04% suite à une baisse de 94,13% de ses dépenses courantes par rapport à 2006.

A l'exception du ministère de l'Energie et des Mines et de celui de l'Habitat et de la Construction, les ministères ont vu leurs dépenses évoluer à la hausse. Les plus forts taux concernent principalement les ministères de l'Economie et des Finances (22,11%), de l'Urbanisme et de l'Aménagement (20,29%) et du Commerce (13,86%).

- **Action culturelle et sociale**

Les dépenses courantes de l'Action culturelle et sociale d'un montant total de 351,72 milliards de F CFA en 2007, ont connu une augmentation de 85,96 milliards de F CFA de 2005 à 2007.

L'évolution de ces dépenses est retracée dans le tableau n°37 ci-dessous :

**Tableau n°37 : Dépenses courantes de l'Action culturelle et sociale de 2005 à 2007**

*En milliards de F CFA*

Action culturelle et sociale	2005		2006		2007		Evolution dépenses 07/06 (%)	Part dépenses (%)
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives		
Ministère Education	194,06	186,69	214,89	216,45	242,14	250,88	15,90	71,33
Ministère de la Recherche scientifique	1,33	1,19	1,66	1,55	1,72	1,56	0,48	0,44
Ministère des Sports	4,30	4,36	5,25	4,32	5,48	4,04	-6,37	1,15
Ministère Culture	3,40	3,72	3,61	3,80	4,02	4,33	14,06	1,23
Ministère Santé et Prévention médicale	47,00	41,75	50,68	46,39	53,73	54,61	17,70	15,53
Ministère jeunesse	2,16	2,33	2,23	2,79	2,53	2,58	-7,78	0,73
Ministère de l'envir.et Protection de la nature	4,00	4,32	5,29	5,97	6,84	6,49	8,77	1,85
Ministère de la Solidarité Nationale	2,45	2,35	0,11	1,93	3,14	3,16	63,98	0,90
Ministère Famille, dev social	2,23	0,96	3,90	2,01	1,64	0,85	-57,98	0,24
Mini Enseignement technique, FP	7,29	0,90	8,91	2,06	11,46	4,62	123,60	1,31
Mini Plan et dev durable	0,52	0,21	0,60	0,26	0,10	0,04	-86,36	0,01
Mini Elevage	1,14	0,30	1,27	0,34	1,98	0,31	-8,22	0,09
Min Information	0,79	0,65	1,94	1,74	2,43	1,44	-17,13	0,41
Min PME, Entre Fem et Micro fin	0,64	0,47	1,04	0,09	0,00	0,00	-100	-
Min Coll Loc et Déc	17,02	14,93	0,29	0,18	17,33	15,95	8988,86	4,54
Min Postes et Télécom et NTIC	0,26	0,19	0,36	0,20	0,30	0,06	-68,47	0,02
Min NEPAD, Intégr, pol Bon Gouv	0,31	0,26	0,37	0,25	0,37	0,08	-67,28	0,02
Min Prévention Hygiène Pub	0,25	0,19	0,80	0,24	0,11	0,03	-87,13	0,01
Min Cadre de vie et Loisir			0,54	0,33	1,67	0,41	22,36	0,12
Min hydraulique			0,00	0,10	0,20	0,04	-61,03	0,01
Min artisanat			0,00	0,40	0,13	0,02	-94,16	0,01
Min R H, CE, BR			0,00	0,09	0,82	0,13	44,30	0,04
Minist. transp ter. & aérien					0,66	0,08	-	0,02
Minist. Bioc. & énergie renouv.					0,09	0,00	-	-
<b>Total</b>	<b>289,14</b>	<b>265,76</b>	<b>303,75</b>	<b>291,51</b>	<b>358,86</b>	<b>351,72</b>	<b>20,66</b>	<b>100</b>

Avec un total de 250,88 milliards de F CFA, soit 71,33% des dépenses, le ministère de l'Education est de loin le plus important consommateur de crédits de l'Action culturelle et sociale. Il est suivi du ministère de la Santé avec 15,53% des dépenses réalisées.

Les ministères du Plan et du Développement durable, de la Prévention et de l'Hygiène publique, de l'Hydraulique et enfin de l'Artisanat ont les parts les plus faibles avec 0,01% chacun.

- **Dépenses communes hors subventions**

Pour des crédits ouverts de 129,72 milliards de F CFA, les dépenses communes hors subvention ont été exécutées à hauteur de 230,88 milliards, soit un taux de consommation de 177,98%.

Ces dépenses ont connu une augmentation de 12,62% par rapport à 2006. Cette progression est imputable principalement aux dépenses de fonctionnement qui sont passées de 40,87

milliards de F CFA à 66,28 milliards de F CFA, soit une évolution de 62,16%. Les autres transferts courants ont connu aussi une hausse de 3,61%.

Par contre, les dépenses communes de personnel ont enregistré une baisse de 23,22%.

L'évolution de ces dépenses est retracée au tableau n°38 ci-dessous.

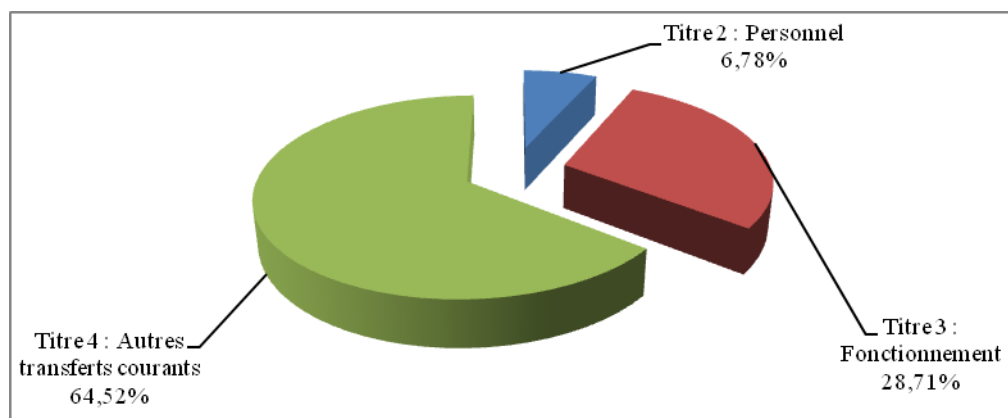
**Tableau n°38 : Dépenses communes hors subventions de 2005 à 2007**

*En milliards de FCFA*

Dépenses communes hors dotation	2005		2006		2007		Evolution 07/06 (%)	Part en 2007 (%)
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives		
Titre 2 : Personnel	11,41	18,12	8,06	20,38	31,64	15,65	-23,22	6,78
Titre 3 : Fonctionnement	41,34	39,49	42,80	40,87	31,22	66,28	62,16	28,71
Titre 4 : Autres transferts courants	40,06	59,13	62,41	143,77	66,86	148,96	3,61	64,52
<b>Total</b>	<b>92,80</b>	<b>116,74</b>	<b>113,27</b>	<b>205,02</b>	<b>129,72</b>	<b>230,88</b>	<b>12,62</b>	<b>100</b>

Les parts relatives des différents titres dans les dépenses communes hors subventions sont illustrées par le graphique n°17 ci-après.

**Graphique n°17 : Répartition des dépenses communes hors dotations en 2007**



## c<sub>2</sub> - Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement des moyens de services ont été réalisées en 2007 pour un montant de 357,92 milliards de F CFA. Par rapport aux prévisions, le taux de réalisation s'établit à 75,18%. Le tableau n°39 ci-après retrace la situation des dépenses d'investissement des moyens de services.

**Tableau n° 39 : Dépenses d'investissement des moyens des services en 2007**

*En milliards de FCFA*

Moyens des services	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution %	Part %
Administrative générale	68 329 930 511	57 439 557 179	84,06	16,05
Economique	293 725 144 703	208 257 926 553	70,90	58,18
Culturelle et sociale	114 044 914 262	82 210 410 392	72,09	22,97
Dépenses à ventiler		10 017 007 405	Na	2,80
<b>Total</b>	<b>476 099 989 476</b>	<b>357 924 901 529</b>	<b>75,18</b>	<b>100</b>

La répartition des dépenses d'investissement des moyens de services montre une part prépondérante de l'action économique qui représente 58,18% des dépenses totales. Concernant le taux d'exécution, il est respectivement de 84,06% pour l'Action Administration générale, de 72,09% pour l'Action culturelle et sociale et de 70,90% pour l'Action économique.

- **Action administration générale**

Les dépenses d'investissement relatives à l'action administration générale s'élèvent à 57,44 milliards de F CFA pour des crédits ouverts de 68,33 milliards de F CFA. L'évolution de ces dépenses entre 2005 et 2007 est indiquée au tableau n° 40 qui suit.

**Tableau n° 40 : Evolution des dépenses d'investissement de l'Action administrative générale de 2005 à 2007**

*En milliards de FCFA*

Sections	2005		2006		2007		Taux d'exécution %	Evolution 07/06 %	Part %
	Crédits de la gestion	Dépenses	Crédits de la gestion	Dépenses	Crédits de la gestion	Dépenses			
Primature	2,71	1,29	6,82	4,11	18,06	13,84	76,63	236,39	24,09
M. Aff. Etrangères	6,77	3,99	5,60	3,99	5,83	1,10	18,83	-72,49	1,91
M. Forces Armées	18,26	14,52	22,10	19,99	29,86	28,62	95,84	43,16	49,82
M. Intérieur	19,71	18,41	26,00	27,92	7,66	8,34	108,81	-70,14	14,51
M. Justice	4,58	5,20	6,93	5,49	5,78	4,77	82,55	-13,09	8,31
M. Fonction Pub	1,73	0,95	2,75	1,94	0,69	0,43	62,47	-77,82	0,75
M. relation avec les institu.	0,00	0,00	0,05	0,02	0,00	0,00	Na	-100	0,00
M. Coopérat. Decent Plan reg	0,37	0,19	0,37	0,35	0,27	0,24	87,29	-32,67	0,41
M. Sénégalais Extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,18	0,11	60,37	Na	0,19
<b>Total</b>	<b>54,12</b>	<b>44,57</b>	<b>70,62</b>	<b>63,82</b>	<b>68,33</b>	<b>57,44</b>	<b>84,06</b>	<b>-10</b>	<b>100</b>

Les dépenses d'investissement des ministères en charge de l'action administration générale ont augmenté de 19,25 milliards de F CFA entre 2005 et 2006, passant de 44,57 milliards de F CFA à 63,82 milliards de F CFA. En 2007, ces dépenses s'établissent à 57,44 milliards de F CFA, soit une baisse de 6,38 milliards de F CFA en valeur absolue et de 10% en valeur relative par rapport à 2006.

Le ministère des Forces armées et la Primature réalisent les parts les plus importantes des dépenses de ce secteur en 2007 avec respectivement 49,82% et 24,09%.

En ce qui concerne l'évolution par section de ces dépenses, la Primature et le ministère des Forces armées enregistrent les taux les plus élevés avec respectivement 236,39% et 43,16%. Toutes les autres sections réalisent des taux d'évolution négatifs.

- **Action économique**

Les dépenses d'investissement relatives à l'action économique ont été exécutées pour un montant total de 208,26 milliards de F CFA pour des crédits ouverts de 293,73 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 70,90%. L'évolution de ces dépenses entre 2005 et 2007 est indiquée au tableau n°41 qui suit.



**Tableau n° 41: Evolution des dépenses d'investissement de l'Action économique de 2005 à 2007***En milliards de FCFA*

Sections	2005		2006		2007		Taux d'exécution %	Evolution 07/06 %	Part %
	Crédits de la gestion	Dépenses	Crédits de la gestion	Dépenses	Crédits de la gestion	Dépenses			
M. Economie maritime	6,00	4,29	5,53	5,08	9,36	6,19	66,15	21,91	2,97
M.Equipement et Transport	58,49	50,03	40,85	39,39	61,34	29,35	47,85	-25,48	14,09
M.Agriculture et Hydrau.	49,28	47,61	39,71	32,03	44,11	35,07	79,51	9,52	16,84
M.E.F	22,14	20,21	36,91	27,33	37,45	31,08	82,98	13,73	14,92
M.Artisanat et I.	1,11	0,60	1,54	0,56	2,03	1,64	80,90	190,80	0,79
M. Commerce	0,68	0,68	0,20	0,03	2,97	0,68	22,75	2152,12	0,32
M.Urbanisme et Aménag. Terr	8,45	1,84	4,79	1,77	42,79	32,14	75,12	1710,84	15,43
M.Mines, Energie	4,51	4,56	6,37	6,04	78,24	71,55	91,46	1085,47	34,36
M.Habitat	54,44	32,90	78,43	57,36	13,11	0,04	0,32	-99,93	0,02
M.Tourisme	2,28	1,72	2,42	0,71	2,33	0,51	21,72	-28,58	0,24
<b>Total</b>	<b>207,38</b>	<b>164,42</b>	<b>216,74</b>	<b>170,29</b>	<b>293,73</b>	<b>208,26</b>	<b>70,90</b>	<b>22,29</b>	<b>100</b>

Entre 2005 et 2007, les dépenses d'investissement de l'action économique ont régulièrement évolué à la hausse. Durant la gestion 2007, elles ont augmenté de 22,29% par rapport à 2006. Le ministère du Commerce enregistre le taux d'évolution positif le plus important avec un coefficient multiplicateur de 226 par rapport aux prévisions (2152,12%). Les taux d'évolution négatif le plus importants concernent le ministère de l'Habitat et le ministère du Tourisme pour respectivement -99,93% et -28,58%.

Sur le total de ces dépenses, les parts les plus importantes sont réalisées par le ministère des Mines et de l'Energie (34,36%), le ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique (16,84%) et le ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (15,43%).

- **Action culturelle et sociale**

Pour des crédits ouverts de 114,04 milliards de F CFA, les dépenses d'investissement relatives à l'action culturelle et sociale ont été exécutées à hauteur de 82,21 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 72,09%.

L'évolution de ces dépenses de 2005 à 2007 est indiquée au tableau n° 42 qui suit.

**Tableau n° 42 : Evolution des dépenses d'investissement de l'Action culturelle et sociale de 2005 à 2007**

En milliards de FCFA

Sections	2005		2006		2007		Taux d'exécution %	Evolution 07/06 %	Part %
	Crédits de la gestion	Dépenses	Crédits de la gestion	Dépenses	Crédits de la gestion	Dépenses			
M.Education	18,29	16,44	19,21	16,89	34,06	19,05	55,92	12,75	23,17
M.Recherche	0,30	0,01	0,90	0,32	1,14	0,46	40,57	44,80	0,56
M.Sport	1,20	1,61	1,53	0,82	2,04	1,87	91,59	127,99	2,28
M.Culture	1,71	0,74	1,52	0,75	0,81	0,79	97,65	4,60	0,96
M. Santé et Prévention	15,01	11,17	15,05	13,72	15,59	12,23	78,41	-10,85	14,87
M.Jeunesse	1,47	0,94	2,42	1,82	1,93	1,70	88,19	-6,66	2,07
M.Envir et protec. Nature	2,73	6,84	9,49	6,93	8,47	8,95	105,62	29,19	10,89
M.Solidarité nationale	0	0	0,35	0,00	2,78	2,80	100,69	Na	3,41
M. Fem. Famille et dev Soc.	4,40	3,44	4,67	2,83	3,84	3,36	87,56	18,82	4,08
M. Enseig. Tech et form. Prof	0,15	0,00	1,99	0,64	3,60	1,00	27,78	56,70	1,22
M. Plan et Dev durable	0,68	0,55	1,21	0,77	0,13	0,00	0,00	-100	0,00
M. Elevage	2,81	1,71	4,69	2,08	4,80	4,21	87,76	102,33	5,12
MinInfo, Coop panaf	-2,82	0,97	2,06	1,53	4,36	2,84	65,12	86,14	3,45
Min PME et Micofin	0,56	0,56	0,00	0,00	0,00	0,00	Na	Na	0,00
Min Col. Locales et décentralisation	6,96	6,25	0,02	0,00	14,57	13,32	91,39	Na	16,20
M. Poste et télécom.	0,08	0,01	0,14	0,03	0,16	0,11	73,83	294,83	0,14
M. NEPAD, Intégra. Eco. Polit bone gouv.	0		0,10	0,06	0,12	0,10	83,70	60,82	0,12
M. Prévention Hygiène pub Ass.	2,91	2,77	6,91	6,11			Na	-100	0,00
M. Cadre de vie et loisirs	0		0,10	0,00	2,85	2,00	70,02	Na	2,43
M. Hydraulique			3,54	2,03	0,55	0,01	2,08	-99,43	0,01
M. Artisanat			0,65	0,63	0,10	0,09	93,98	-85,18	0,11
M. Réseau Hydr. Cours d'eau bassin	0		1,15	0,82	9,09	3,30	36,33	301,23	4,02
M. Transp. Ter. aér					3,05	4,02	131,77	Na	4,89
<b>Total</b>	<b>56,44</b>	<b>54,01</b>	<b>77,69</b>	<b>58,77</b>	<b>114,04</b>	<b>82,21</b>	<b>72,09</b>	<b>39,88</b>	<b>100</b>

Entre 2005 et 2007, les dépenses d'investissement de l'Action culturelle et sociale ont évolué à la hausse. Durant la gestion 2007, elles ont augmenté de 39,88% par rapport à 2006.

Entre 2006 et 2007, les taux de progression les plus importants concernent le ministère du Réseau hydraulique, des Cours d'Eau et des Bassins de Rétention pour 301,23%, le ministère des Postes et Télécommunications pour 294,83% et le ministère des Sports pour 127,99%. Les taux de diminution les plus importants sont réalisés par le ministère de l'Hydraulique pour -99,43% et le ministère de l'Artisanat pour -85,18%.

Sur le total de ces dépenses, les parts les plus importantes sont au bénéfice du ministère de l'Education pour 23,17%, du ministère des Collectivités locales et de la Décentralisation pour 16,20% et du ministère de la Santé et de la Prévention pour 14,87%.

### C<sub>3</sub> – Comparaison des dépenses courantes et des dépenses d'investissement

Sur un total des dépenses hors dette publique de 1186,68 milliards de F CFA, les dépenses courantes et les dépenses d'investissement exécutées par les ministères s'établissent, en 2007, respectivement à 828,75 milliards de FCFA, soit 69,84% et 357,92 milliards de F CFA, soit 30,16%. Ces dépenses se répartissent, par action, comme illustré au tableau n°43 ci-dessous.

**Tableau n° 43: Comparaison des dépenses courantes et des dépenses d'investissement en 2007**

*En milliards de F CFA*

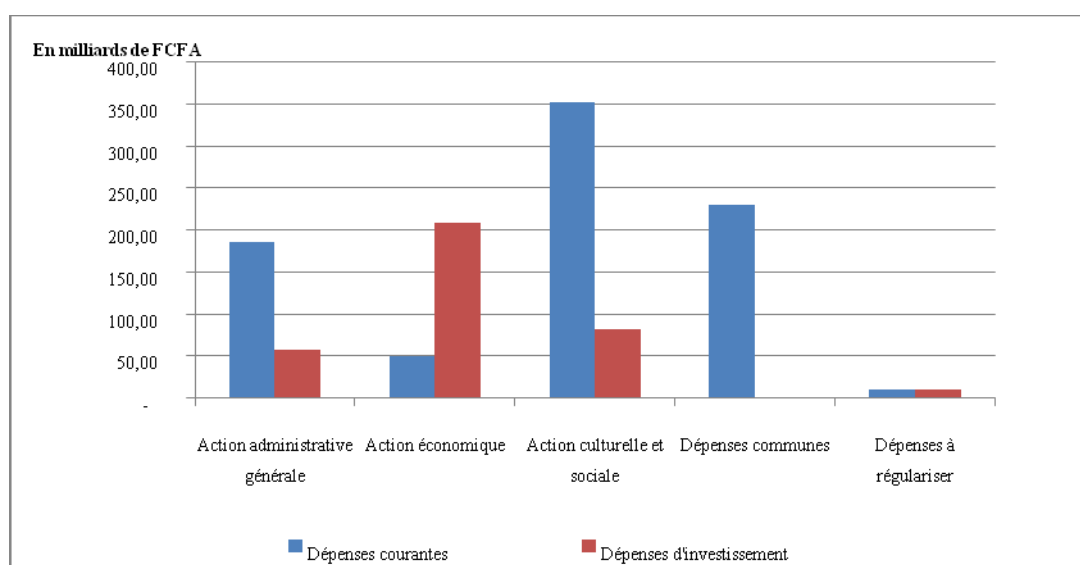
Actions	Dépenses courantes (A)	Dépenses d'investissement (B)	Total	Part dans le total (A) ou (B) en pourcentage	
				Courantes	Investissements
Action administrative générale	186,24	57,44	243,68	22,47	16,05
Action économique	49,29	208,26	257,55	5,95	58,18
Action culturelle et sociale	351,72	82,21	433,93	42,44	22,97
Dépenses communes	230,88	0,00	230,88	27,86	0,00
Dépenses à régulariser	10,62	10,02	20,64	1,28	2,80
<b>Total</b>	<b>828,75</b>	<b>357,92</b>	<b>1 186,68</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Les ministères de l'Action culturelle et sociale affichent la part la plus importante des dépenses courantes, soit 42,44%. De même, en considérant les dépenses courantes et les dépenses d'investissements prises ensemble, ils totalisent le montant le plus important, soit 433,93 milliards de F CFA.

Les ministères de l'Action économique ont la part la plus importante des dépenses d'investissement, soit 58,18%.

La comparaison entre les dépenses courantes et les dépenses d'investissement par action est illustrée au graphique n° 18 ci-après.

**Graphique n° 18 : Comparaison des dépenses courantes et d'investissement des moyens de services en 2007**



## 2.2.2 - Les dépenses effectives sur ressources externes

Les prévisions de dépenses sur ressources externes sont arrêtées par la LFR à 266,9 milliards de F CFA contre 261,6 milliards de F CFA pour la LFI, soit une réévaluation à la hausse de 5,3 milliards de F CFA. Elles ont été exécutées à hauteur de 140,9 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 52,79%.

### 2.2.2.1- Dépenses par secteur d'activité

En 2007, les dépenses d'investissement sur ressources externes se chiffrent à 140,94 milliards de F CFA dont 84,53 milliards de F CFA pour les emprunts et 56,40 milliards de F CFA pour les subventions. Leur répartition par secteur est indiquée au tableau n° 44 ci-dessous.

**Tableau n°44 : Dépenses effectives sur ressources externes par secteur d'activité en 2007**

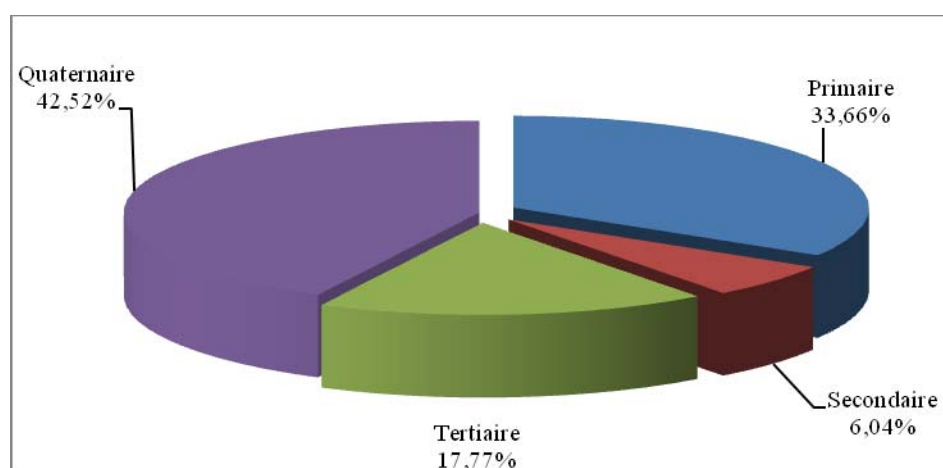
*En F CFA*

Secteurs	Emprunts	Subventions	Total	Part %
Primaire	33 409 554 268	14 037 167 698	47 446 721 966	33,66
Secondaire	4 127 784 523	4 387 835 944	8 515 620 467	6,04
Tertiaire	16 753 339 169	8 290 786 918	25 044 126 087	17,77
Quatenaire	30 244 858 957	29 689 360 540	59 934 219 497	42,52
<b>Total</b>	<b>84 535 536 917</b>	<b>56 405 151 100</b>	<b>140 940 688 017</b>	<b>100</b>

Les tirages pour le compte du secteur quaternaire ont été les plus importants. Ils représentent 42,52% des dépenses sur ressources externes ordonnancées. Le secteur secondaire a la part la plus faible des dépenses d'investissement sur ressources externes avec 6,04%.

Le graphique n° 19 ci-après illustre la répartition, par secteurs d'activité, des investissements sur ressources externes.

**Graphique n°19 : Répartition des dépenses effectives sur ressources externes par secteur d'activité en 2007**



## A - Secteur primaire

Les tirages effectués pour le secteur primaire en 2007 sont d'un montant de 47,45 milliards de F CFA, représentant 33,66% des dépenses d'investissement ordonnancées sur ressources extérieures.

La répartition de ces dépenses entre les différents sous secteurs est indiquée au tableau n° 45 ci-dessous.

**Tableau n°45 : Dépenses par activité du secteur primaire en 2007**

*En F CFA*

Activités	Emprunts	Subventions	Total	Part %
Agriculture	13 700 626 108	0	13 700 626 108	28,88
Elevage	1 290 827 933	0	1 290 827 933	2,72
Eaux & Forêts	1 075 437 212	4 444 838 115	5 520 275 327	11,63
Pêche	9 076 727 955	379 035 335	9 455 763 290	19,93
Hydraulique rurale et agricole	3 778 151 892	4 514 725 132	8 292 877 024	17,48
Etudes & Recherche primaire	-	-	0	0,00
Appui-Renf et A.T.Primaire	4 487 783 168	4 698 569 116	9 186 352 284	19,36
<b>Secteur Primaire</b>	<b>33 409 554 268</b>	<b>14 037 167 698</b>	<b>47 446 721 966</b>	<b>100</b>

L'agriculture est le premier sous-secteur bénéficiaire des dépenses sur ressources externes du secteur avec une part de 28,88%. Il est suivi du sous secteur de la pêche et du sous secteur Appui-Renforcement et Assistance technique pour respectivement 19,93% et 19,36%. La part la plus faible concerne les dépenses du sous secteur de l'élevage pour 2,72%.

## B - Secteur secondaire

Des dépenses effectives d'un montant total de 8,51 milliards de F CFA ont été réalisées au profit du secteur secondaire dont 4,12 milliards de F CFA sur emprunts et 4,39 milliards de F CFA sur subventions.

La répartition des dépenses entre les différents sous secteurs figure au tableau n°46 suivant.

**Tableau n°46 : Dépenses par activité du secteur secondaire en 2007**

*En FCFA*

Activités	Emprunts	Subventions	Total	Part %
Mines	-	1 956 856 879	1 956 856 879	22,98
Industries	-	166 750 000	166 750 000	1,96
Artisanat	-	-	-	-
Energies classiques/renouvelables	355 477 554	-	355 477 554	4,17
Appui-Renf et A.T.Secondaire	3 772 306 969	2 264 229 065	6 036 536 034	70,89
<b>Secteur secondaire</b>	<b>4 127 784 523</b>	<b>4 387 835 944</b>	<b>8 515 620 467</b>	<b>100</b>

Le sous secteur Appui renforcement et assistance technique totalise l'essentiel des dépenses du secteur avec 6,04 milliards de F CFA représentant 70,89% du total. Il est suivi par le sous secteur Mines qui réalise 1,95 milliard de F CFA de dépenses sur subventions, soit 22,98% en valeur relative.

### C - Secteur tertiaire

Les dépenses du secteur tertiaire sont d'un montant de 25,04 milliards de F CFA dont 16,75 milliards de F CFA sur emprunts et 8,29 milliards de F CFA sur subventions.

Le tableau n°47 ci-dessous présente la répartition des dépenses entre les différents sous secteurs.

**Tableau n°47 : Dépenses par activité du secteur tertiaire en 2007**

*En FCFA*

Activités	Emprunts	Subventions	Total	Part %
Commerce	-	232 577 632	232 577 632	0,93
Tourisme	-	-	-	0,00
Transports routiers	10 881 716 129	7 405 417 491	18 287 133 620	73,02
Transports maritimes	5 149 262 450	652 791 795	5 802 054 245	23,17
Appui-Renf et A.T.Tertiaire	722 360 590	-	722 360 590	2,88
<b>Secteur Tertiaire</b>	<b>16 753 339 169</b>	<b>8 290 786 918</b>	<b>25 044 126 087</b>	<b>100</b>

Les investissements de ce secteur sont prioritairement destinés aux transports routiers pour 73,02% et aux transports maritimes pour 23,17%. Le sous-secteur Appui, Renforcement et Assistance technique et celui du commerce enregistrent des parts faibles. Ces parts sont respectivement de 2,88% et 0,93%.

### D - Secteur quaternaire

Le secteur quaternaire a réalisé des dépenses d'investissement d'un montant total de 59,93 milliards de F CFA dont 30,24 milliards de F CFA sur emprunts et 29,69 milliards de F CFA sur subventions.

Le tableau n°48 ci-dessous présente la répartition de ces dépenses entre les différents sous-secteurs.

**Tableau n°48 : Dépenses par activité du secteur quaternaire en 2007**

*En F CFA*

Activités	Emprunts	Subventions	Total	Part %
Hydraulique urbaine-Assainissement	15 751 369 105	3 622 865 793	19 374 234 898	32,33
Culture-Jeunesse et Sport	-	299 700 052,00	299 700 052,00	0,50
Habitat & Urbanisme	4 000 000 000	1 714 961 496	5 714 961 496	9,54
Santé & Nutrition	5 009 906 456	10 877 495 603	15 887 402 059	26,51
Education & Formation	3 808 797 503	9 167 758 760	12 976 556 263	21,65
Développement Social	1 413 813 204	603 102 000	2 016 915 204	3,37
Equipements administratifs	0	15 095 633	15 095 633	0,03
Appui-Renf et A.T.Quaternaire	260 972 689	3 388 381 203	3 649 353 892	6,09
<b>Secteur Quaternaire</b>	<b>30 244 858 957</b>	<b>29 689 360 540</b>	<b>59 934 219 497</b>	<b>100</b>

Le sous-secteur Hydraulique Urbaine-Assainissement a réalisé la part la plus importante des dépenses du secteur quaternaire avec 32,33%. Il est suivi des sous-secteurs Santé- Nutrition pour 26,51%, Education-Formation pour 21,65% et Habitat et Urbanisme pour 9,54%.

### 2.2.2.2 - Dépenses par bailleur

Sur un montant de 140,94 milliards de F CFA mobilisé en 2007 pour les dépenses d'investissement sur ressources externes, 84,53 milliards de FCFA proviennent des emprunts et 56,41 milliards de F CFA des subventions. Le tableau n° 49 ci-dessous détaille la répartition des dépenses d'investissement par bailleur.

**Tableau n°49 : Dépenses effectives d'investissement par bailleur en 2007**

*En FCFA*

Bailleurs	Emprunts	Subventions	Total	Part (%)
ACBF	-	227 597 701	227 597 701	0,16
ACDI	-	1 827 178 705	1 827 178 705	1,30
AID	36 935 611 723	873 129 150	37 808 740 873	26,83
BDEA	3 333 013 605	-	3 333 013 605	2,36
BEI	5 936 410 850	-	5 936 410 850	4,21
BELG	-	5 277 316 452	5 277 316 452	3,74
BID	8 501 360 629	15 889 819	8 517 250 448	6,04
BOAD	4 159 538 756	-	4 159 538 756	2,95
CFD	-	6 625 645 529	6 625 645 529	4,70
ESPA	452 737 955	-	452 737 955	0,32
FAD	6 120 915 746	263 397 082	6 384 312 828	4,53
FED	-	18 419 217 227	18 419 217 227	13,07
FEM	-	258 996 875	258 996 875	0,18
FIDA	3 062 426 906	0	3 062 426 906	2,17
FKDEA	691 155 348	-	691 155 348	0,49
FND	4 990 059 832	-	4 990 059 832	3,54
FNUA	-	179 240 500	179 240 500	0,13
FSAU	91 240 140	-	91 240 140	0,06
FSP	-	681 648 514	681 648 514	0,48
GTZ	-	2 506 531 797	2 506 531 797	1,78
INDE	8 623 990 000	-	8 623 990 000	6,12
ITAL	-	730 000 000	730 000 000	0,52
JPN	-	1 749 680 300	1 749 680 300	1,24
KFW	-	971 265 032	971 265 032	0,69
LUXE	-	1 692 598 992	1 692 598 992	1,20
OPEP	1 637 075 427	-	1 637 075 427	1,16
PNUD	-	1 393 397 000	1 393 397 000	0,99
USAI	-	10 159 113 425	10 159 113 425	7,21
USAID	-	2 553 307 000	2 553 307 000	1,81
<b>Total</b>	<b>84 535 536 917</b>	<b>56 405 151 100</b>	<b>140 940 688 017</b>	<b>100</b>

Pour la gestion 2007, l'AID est le principal partenaire du Sénégal. Sa part dans le total des dépenses ordonnancées s'élève à 37,80 milliards de F CFA dont 36,93 milliards de F CFA de prêts et 0,87 milliard de F CFA de subventions. Elle finance à hauteur de 26,83% des investissements sur ressources extérieures. Elle est suivie par le FED pour 18,41 milliards de F CFA de subventions, soit 13,07% des ressources extérieures destinées au financement des investissements.

### 2.2.3 - Récapitulation générale des dépenses en capital

En 2007, les dépenses en capital financées sur ressources internes et sur ressources externes s'élèvent à 549,73 milliards de F CFA dont 408,78 milliards de F CFA de crédits de paiement (74,36%) et 140,94 milliards de F CFA de tirages (25,64%).

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dépenses en capital sur les trois dernières gestions, toutes sources confondues.

**Tableau n°50 : Récapitulation générale des dépenses d'investissement de 2005 à 2007**

*En milliards de F CFA*

Nature des crédits	2005	2006	2007	Evolution %	
				2006/2005	2007/2006
Crédits de paiement	285,88	337,61	408,78	18,10	21,08
Tirage	154,56	110,57	140,94	-28,46	27,47
<b>Total</b>	<b>440,44</b>	<b>448,18</b>	<b>549,73</b>	<b>1,76</b>	<b>22,66</b>

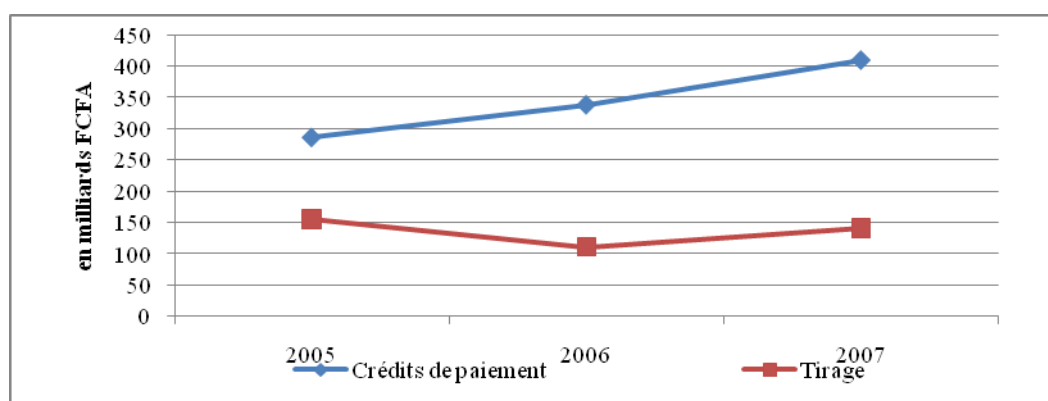
Entre 2005 et 2006, les dépenses en capital ont augmenté d'un montant 7,74 milliards de F CFA, soit un taux de progression de 1,76%. Cette hausse s'est accentuée entre 2006 et 2007 puisqu'elle est de 101,55 milliards de F CFA en valeur absolue et 22,66% en valeur relative.

Sur la période, les crédits de paiement sont en constante hausse avec des taux de croissance de 18,01% entre 2005 et 2006 et 21,08% de 2006 à 2007.

Par contre, les tirages ont connu une baisse de 28,46% entre 2005 et 2006 avant de connaître une hausse de 22,66% entre 2006 et 2007.

Le graphique n°20 ci-après illustre l'évolution des crédits de paiement et des tirages.

**Graphique n°20 : Evolution des crédits de paiement et des tirages de 2005 à 2007**



Pour des recettes de 1444,1 milliards de F CFA, les dépenses du budget général s'élèvent à 1559,2 milliards de F CFA, soit un déficit de 115,2 milliards de F CFA.



Rapporté au PIB le solde de l'exécution budgétaire représente 02%, soit une amélioration de 1,35 point par rapport à 2006 où le ratio représentait 03,35%.

En 2007, le solde budgétaire de base est de – 115,1 milliards. Le ratio solde budgétaire de base/PIB représente – 02,15%. Avec ce taux l'Etat du Sénégal n'a pas satisfait le critère de convergence communautaire de premier rang qui doit être supérieur ou égal à 0.

## **CHAPITRE II : OPERATIONS DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR**

Sur les six catégories de comptes spéciaux du Trésor (CST), cinq ont fonctionné en 2007. Le compte spécial des opérations monétaires n'a enregistré aucune opération puisque les opérations concernées sont maintenant retracées au budget général.

Le compte « garanties et avals » n'a enregistré aucune opération. La subvention de 3,5 milliards de F CFA prévue par la LFI pour ce compte a été annulée par la LFR.

Les recettes et les dépenses des comptes spéciaux du Trésor (CST) ont été prévues à hauteur de 53,3 milliards de F CFA.

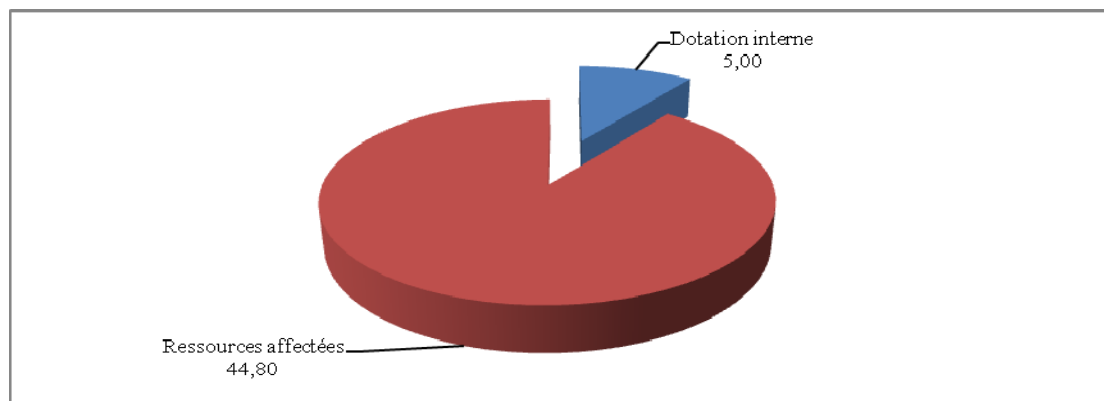
La LFR a revu ces prévisions à la baisse pour les ramener à 49,8 milliards de F CFA en annulant les ressources et les plafonds de crédits des comptes de « garanties et d'avals » initialement couverts par la subvention du budget général d'un montant de 3,5 milliards de F CFA.

### **1 – Ressources des comptes spéciaux du Trésor**

Après rectification, les prévisions de recettes des CST comprennent 44,8 milliards de F CFA de ressources affectées et 5 milliards de F CFA de subventions représentant respectivement 89,96% et 10,04% des prévisions.

La structure des recettes des CST est illustrée par le graphique n°21 ci-dessous.

**Graphique n°21 : Structure des recettes prévisionnelles des CST en 2007**



La comparaison des prévisions et réalisations des recettes des comptes spéciaux du Trésor figure au tableau n°51 suivant :

**Tableau n° 51 : Comparaison des prévisions et de l'exécution des recettes des comptes spéciaux du Trésor en 2007**

*En milliards de FCFA*

Catégories de comptes	Recettes		
	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution en %
Comptes d'affectation spéciale	38,88	49,95	128,47
Comptes de commerce	0,17	0,05	29,17
Comptes d'opérations monétaires	0,8	-	-
Comptes de prêts	8,7	7,51	86,33
Comptes d'avances	1,2	6,93	577,22
<b>Total</b>	<b>49,8</b>	<b>64,44</b>	<b>129,39</b>

Prévues à hauteur de 49,8 milliards de F CFA, les recettes ont été exécutées à 64,44 milliards de F CFA. Ainsi, la plus-value générée est de 14,64 milliards de F CFA. Le taux d'exécution à ce compte est de 129,39%.

Les recettes des comptes d'affectation spéciale et des comptes d'avances, exécutées respectivement à 128,47% et 577,22% ont contribué pour l'essentiel à la réalisation de la plus-value dégagée dans l'exécution des recettes totales des comptes spéciaux du Trésor.

Les comptes de prêts ont été exécutés à hauteur de 7,51 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 86,33%. Il convient de signaler, pour cette catégorie, que seuls les comptes de prêts aux particuliers ont comptabilisé des recettes. Au tableau n°1 du PLR relatif aux prévisions et aux résultats de la situation budgétaire, il n'a été mentionné aucun ordonnancement au titre des transferts provenant du budget général vers les CST malgré la subvention de 5 milliards de F CFA prévue par la LFI.

Les comptes de commerce ont réalisé un montant de 0,05 milliard pour des prévisions de 0,17 milliard, soit un taux d'exécution de 29,17%.

Aucune recette n'a été réalisée au niveau des comptes de garantie et d'aval.

La répartition des plus-values de recettes enregistrées aux CST figure au tableau n°52 qui suit.

**Tableau n° 52: Répartition des plus-values de recettes sur CST en 2007**

*En F CFA*

Comptes spéciaux du Trésor	Prévisions	Recettes	Plus-value recettes	Part %
Fonds National de retraite	37 500 000 000	48 941 284 183	11 441 284 183	62,08
Frais de contrôle des entreprises pub	180 000 000	330 351 682	150 351 682	0,82
Prêts à divers particuliers	7 500 000 000	7 510 301 677	10 301 677	0,06
Avances 1 an aux particuliers	100 000 000	6 926 650 517	6 826 650 517	37,04
<b>Total</b>	<b>45 280 000 000</b>	<b>63 708 588 059</b>	<b>18 428 588 059</b>	<b>100</b>

Les plus-values de recettes ont été constatées sur les CST pour un montant total de 18,42 milliards de F CFA.

Les plus-values les plus importantes sont réalisées au niveau du compte d'affectation spéciale « Fonds national de retraite » pour 11,44 milliards de F CFA, soit 62,08% du total des plus-values. Le compte « Prêts divers à des particuliers » suit avec 6,82 milliards de F CFA représentant 37,04% du total.

Les comptes « Frais de contrôle des entreprises publiques » et « Avance à 1 an aux particuliers » enregistrent les parts les plus faibles avec respectivement 0,15 milliard de F CFA et 0,10 milliard de F CFA.

## 2 – Charges des comptes spéciaux du Trésor

D'un montant initial de 53,3 milliards de F CFA, les prévisions de charges des CST ont été ramenées, après rectification, à 49,8 milliards de F CFA.

La comparaison des prévisions et réalisations des dépenses des comptes spéciaux du Trésor figure au tableau n°53 suivant :

**Tableau n° 53 : Comparaison des prévisions et de l'exécution des dépenses des comptes spéciaux du Trésor en 2007**

*En milliards de FCFA*

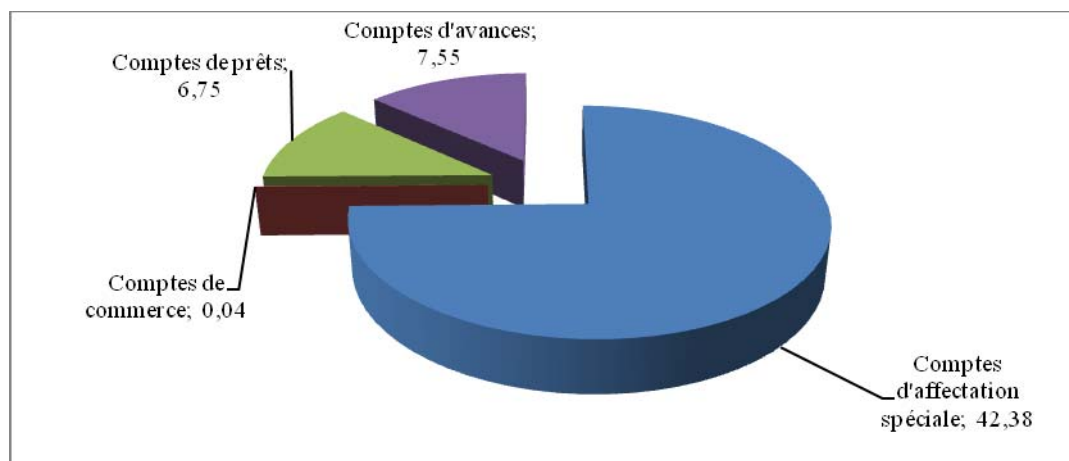
Catégories de comptes	Dépenses		
	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution %
Comptes d'affectation spéciale	38,88	42,38	109,00
Comptes de commerce	0,17	0,04	25,80
Comptes d'opérations monétaires	0,8	-	-
Comptes de prêts	8,7	6,75	77,64
Comptes d'avances	1,2	7,55	628,93
<b>Total</b>	<b>49,8</b>	<b>56,73</b>	<b>113,91</b>

Prévues à 49,8 milliards de F CFA, les dépenses des comptes spéciaux du Trésor ont été exécutées à hauteur de 56,73 milliards de F CFA. Les comptes d'affectation spéciale et les comptes d'avance ont contribué, pour l'essentiel, à la réalisation de ces dépenses avec des taux d'exécution respectifs de 109% et 628,93%. Le taux des comptes d'avances fait 6 fois le montant des prévisions initiales.

Les dépenses des comptes de prêts et des comptes de commerce s'élèvent respectivement à 6,75 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 77,64% et 0,04 milliard de F CFA, soit un taux de 25,80%.

La structure des dépenses des CST est illustrée par le graphique n°22 qui suit :

### Graphique n°22 : Structure des charges effectives des CST en 2007



### 3 – Solde des comptes spéciaux du Trésor

A l'exécution, les CST ont dégagé un solde créditeur de 7,72 milliards de F CFA résultant des recettes d'un montant de 64,44 milliards de F CFA et des dépenses qui s'élèvent à 56,73 milliards de F CFA.

La situation d'exécution des CST est retracée au tableau n°54 suivant :

**Tableau n° 54: situation d'exécution des comptes spéciaux du Trésor en 2007**

*En milliards de FCFA*

Catégories de comptes	Recettes	Dépenses	Solde
Comptes d'affectation spéciale	49,95	42,38	7,57
Comptes de commerce	0,05	0,04	0,01
Comptes de prêts	7,51	6,75	0,76
Comptes d'avances	6,93	7,55	- 0,62
<b>Total</b>	<b>64,44</b>	<b>56,72</b>	<b>7,72</b>

Sur un solde global créditeur de 7,72 milliards de F CFA dégagé par l'exécution des comptes spéciaux du Trésor, le solde des comptes d'affectation spéciale d'un montant de 7,57 milliards de F CFA représente 98,18% du total.

De 2003 à 2007, le solde des CST a évolué ainsi qu'il est indiqué au tableau qui suit.

**Tableau n° 55 : Soldes des CST de 2003 à 2007**

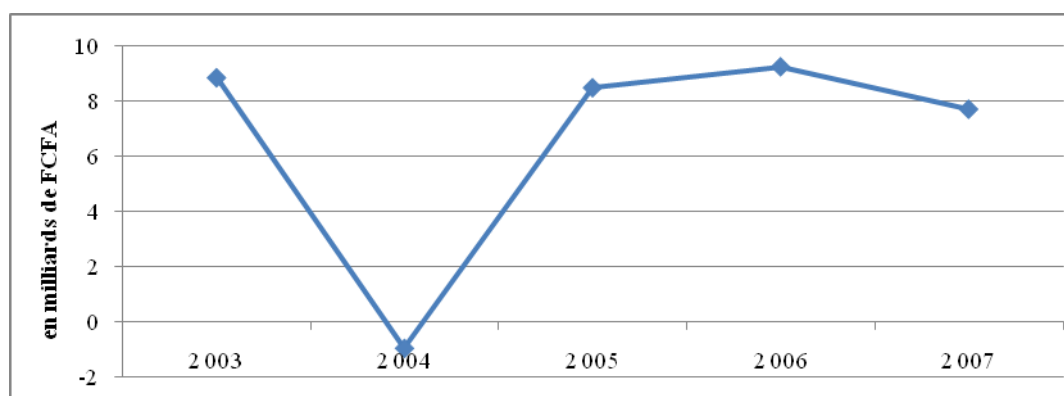
*En milliards de F CFA*

Années	2003	2004	2005	2006	2007
<b>Soldes CST</b>	<b>8,85</b>	<b>-0,95</b>	<b>8,49</b>	<b>9,25</b>	<b>7,71</b>

L'analyse du tableau n°55 ci-dessus montre que, de 2003 à 2004, le solde d'exécution des CST a connu une baisse de 9,8 milliards de F CFA. En 2005, il a augmenté de 9,44 milliards de F CFA par rapport à 2004. De 2006 à 2007, le solde d'exécution est passé de 9,25 à 7,71 milliards de F CFA, soit une baisse de 1,54 milliard de F CFA.

L'évolution des soldes d'exécution des CST est illustrée par le graphique n°23 qui suit.

**Graphique n°23 : Evolution des soldes des Comptes spéciaux du Trésor de 2003 à 2007**



### 3.1 - Comptes d'affectation spéciale

Avec un solde créditeur de 7,57 milliards de F CFA, les comptes d'affectation spéciale ont été exécutés à hauteur de 49,95 milliards de F CFA en recettes et 42,38 milliards de F CFA en dépenses.

Ce solde a connu une baisse de 1,54 milliard de F CFA par rapport à 2006 où il s'établissait à 9,58 milliards de F CFA.

Le tableau n° 56 qui suit montre l'évolution des résultats d'exécution des comptes d'affectation de 2006 à 2007.

**Tableau n° 56 : Résultats d'exécution des comptes d'affectation en 2006 et 2007**

*En milliards de FCFA*

Comptes d'affectation spéciale dont	Recettes			Dépenses			Solde
	2006	2007	Variation %	2006	2007	Variation %	
Fonds National de retraite	47,49	48,94	3,06	37,62	41,66	10,73	7,284
Frais de contrôle des entreprises publiques	0,19	0,33	73,87	0,24	0,22	-8,99	0,112
Caisse d'encouragement à la pêche	0,28	0,51	82,88	0,52	0,43	-17,98	0,086
Fonds de lutte c/ incendies	0,02	0,17	734,57	0,02	0,078	290,03	0,089
<b>Total</b>	<b>47,98</b>	<b>49,95</b>	<b>4,11</b>	<b>38,40</b>	<b>42,38</b>	<b>10,37</b>	<b>7,57</b>

La baisse du solde des comptes d'affectation spéciale entre 2006 et 2007 s'explique par une progression plus importante des dépenses (10,37%) sur les recettes (4,11%) durant la période.

#### 3.1.1- Le Fonds national de retraite (FNR)

Le Fonds National de retraite contribue à hauteur de 98% au solde créditeur des comptes d'affectation spéciale.

Pour des prévisions en ressources et en charges de 37,5 milliards de F CFA, le FNR a dégagé un solde créditeur de 7,28 milliards de F CFA pour un niveau de réalisation d'un montant de 49,95 milliards de F CFA en recettes et de 42,38 milliards de F CFA en dépenses.

L'évolution des prévisions et des réalisations des recettes et des dépenses est illustrée par le tableau n°57 et le graphique n°24 qui suivent :

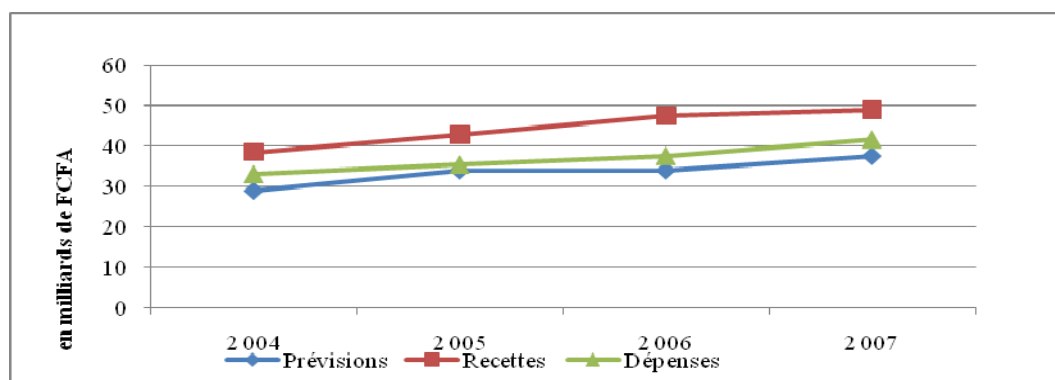
**Tableau n° 57 : Evolution du FNR de 2004 à 2007**

*En milliards de FCFA*

FNR	2004	2005	2006	2007	Evolution en%	
					2006/2005	2007/2006
Prévisions (P)	29	34	34	37,5	0	10,29
<b>Réalisations</b>						
Recettes (R)	38,54	42,84	47,49	48,94	10,85	3,06
Dépenses (D)	33,12	35,48	37,62	41,66	6,03	10,73
Soldes	5,42	7,36	9,87	7,28	34,09	-26,20

Le solde du FNR augmente de 2004 à 2006. En 2007, il enregistre une baisse expliquée par une évolution des dépenses plus forte que celle des recettes.

**Graphique n°24 : Prévisions, réalisations des recettes et des dépenses du FNR de 2004 à 2007**

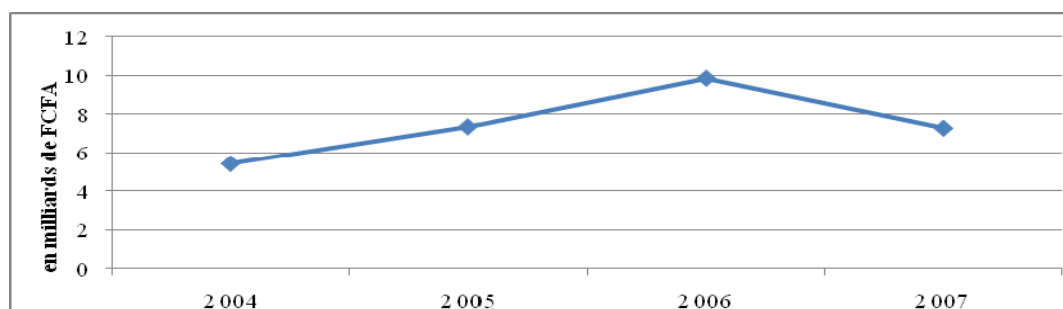


Les dépenses et les recettes effectives ont évolué presque parallèlement à partir de 2004 avec une pente plus élevée pour les recettes effectives. Les deux ont légèrement augmenté sur toute la période.

Concernant le solde du FNR, il est resté créditeur de 2004 à 2007. Après une augmentation d'année en année de 2004 à 2006, ce solde a enregistré une baisse de 2,59 milliards de F CFA en 2007.

Comme le montre le graphique n°25 qui suit, les soldes du FNR augmentent de 2004 à 2006. En 2007, le solde connaît une baisse.

**Graphique n°25 : Evolution des soldes du FNR de 2004 à 2007**



### 3.1.2- Autres comptes d'affectation spéciale

Les comptes d'affectation spéciale « Frais de contrôle des entreprises publiques », « Caisse d'encouragement à la pêche » et « Fonds de lutte contre l'incendie » dont les soldes respectifs sont de 112 millions de F CFA, 86 millions de F CFA et 89 millions de F CFA ont contribué globalement à hauteur de 2% au solde créditeur des comptes d'affectation spéciale.

Le solde global de ces comptes est créditeur de 0,29 milliard de F CFA. Leurs recettes globales s'élèvent à 1,01 milliard de F CFA et leurs dépenses globales à 0,72 milliard de F CFA.

### 3.2- Autres comptes spéciaux du Trésor

Exécutés à hauteur de 14,49 milliards de F CFA en recettes et 14,35 milliards de F CFA en dépenses, les autres comptes spéciaux du Trésor ont dégagé un solde 0,14 milliard de F CFA, soit 1% du solde global des comptes spéciaux du Trésor.

La situation d'exécution des autres comptes spéciaux du trésor est retracée dans le tableau qui suit.

**Tableau n°58 : Situation d'exécution des autres comptes spéciaux du trésor en 2007**

*En millions de FCFA*

Catégories de comptes	Recettes			Dépenses			Solde
	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution en %	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution en %	
Comptes de commerce	170,00	49,58	29,17	170	43,85	25,80	5,73
Comptes d'opérations monétaires	800	0	-	800	0	-	-
Comptes de prêts	8 700	7 510,30	86,33	8700	6754,62	77,64	755,68
Comptes d'avances	1 200	6 926,65	577,22	1200	7 547,10	628,93	- 620,45
<b>Total</b>	<b>10 870</b>	<b>14 486,54</b>	<b>133,27</b>	<b>10 870</b>	<b>14 345,59</b>	<b>131,97</b>	<b>140,95</b>

#### 3.2.1- Les comptes de commerce

En 2007, seul le compte « Opération à caractère industriel et commercial des armées » a fonctionné au niveau des comptes de commerce. Ce compte a dégagé un solde de 5,73 millions de F CFA avec des réalisations de 49,58 millions de F CFA en recettes et 43,85 millions de F CFA en dépenses.

Avec un report de solde d'ouverture de 7,48 millions de F CFA, le solde au 31 décembre 2007 des comptes de commerce est de 13,21 millions de F CFA.

#### 3.2.2- Les comptes de prêts

En 2007, les recettes et les dépenses réalisées au niveau des comptes de prêt s'élèvent respectivement à 7510,3 millions de F CFA et 6754,62 millions de F CFA, dégageant ainsi un solde positif de 755,68 millions de F CFA.

Dans cette catégorie de comptes, seul le « compte prêts aux particuliers » a enregistré des opérations durant l'année 2007.



Avec le report du solde créditeur de 2006 d'un montant de 1288,52 millions de F CFA, les comptes de prêts présentent un excédent de 2044,19 millions de F CFA.

Les soldes des comptes de prêts ont évolué comme suit de 2003 à 2007.

**Tableau n° 59 : Opérations des comptes de prêts de 2003-2007**

*En FCFA*

Compte de prêts	2003	2004	2005	2006	2007
Recettes	1 817 592 624	2 054 947 148	3 320 982 110	3 869 635 092	7 510 301 677
Dépenses	1 505 913 195	2 254 978 132	1 875 440 935	3 781 473 381	6 754 624 765
<b>Solde de la gestion</b>	<b>311 679 429</b>	<b>- 200 030 984</b>	<b>1 445 541 175</b>	<b>88 161 711</b>	<b>755 676 912</b>

Le tableau confirme la tendance à l'amélioration du solde de ces comptes notée depuis 2005 après l'important déficit réalisé en 2004.

### 3.2.3 - Les comptes d'avances

Pour une prévision de 1,2 milliard de F CFA, les comptes d'avances ont été exécutés à 6,93 milliards en recettes et 7,55 milliards de F CFA en dépenses, soit des taux de réalisation respectifs de 577,22% et 628,93% correspondant respectivement à 5 et 6 fois les prévisions initiales.

Le solde de l'année des comptes d'avance, essentiellement imputable au compte « avances à un an aux particuliers », est de -0,62 milliard de F CFA. Au 31 décembre 2007, le solde cumulé des comptes d'avances se chiffre à -11,37 milliards de F CFA.

Le solde des comptes d'avance a évolué comme indiqué au tableau qui suit.

**Tableau n° 60 : Opérations des comptes d'avances de 2003 à 2007**

*En FCFA*

Comptes d'avances	2003	2004	2005	2006	2007
Recettes	5 211 690 409	5 297 409 869	6 489 595 700	6 687 741 329	6 926 650 517
Dépenses	5 265 713 753	11 586 128 869	6 844 949 380	7 093 329 302	7 547 102 772
<b>Solde de la gestion</b>	<b>-54 023 344</b>	<b>- 6 288 719 000</b>	<b>- 355 353 680</b>	<b>- 405 587 973</b>	<b>- 620 452 255</b>

La Cour constate que la tendance à la dégradation du solde des comptes d'avances s'est maintenue en 2007. En effet, le solde de ce compte est resté débiteur de 2003 à 2007 avec une baisse du déficit en 2005. Depuis 2006, on assiste à une aggravation de ce déficit.

### 3.2.4 - Les comptes de garanties et d'avales

La LFR ayant annulé la subvention et les crédits du compte « garanties et avals », aucune opération n'a été effectuée sur ce compte durant la gestion.

## 4 - Pertes et profits des comptes spéciaux du Trésor

Pour l'année 2007, seul le solde du compte d'affectation spéciale « Fonds National de retraite » doit être reporté. Ainsi les comptes spéciaux du Trésor dont les soldes ne sont pas reportés concernent seulement les comptes d'affectation spéciale « Frais de contrôle des entreprises publiques », « Caisse d'encouragement à la pêche » et « Fonds de lutte contre les

incendies » qui ont réalisé un profit global de 286 405 140 F CFA. Aucune perte n'a été constatée sur ces comptes.

Les opérations de recettes et dépenses réalisées dans ces comptes sont données dans le tableau qui suit :

**Tableau n° 61 : Profits sur comptes spéciaux du Trésor en 2007**

*En FCFA*

Comptes spéciaux du Trésor	Recettes	Dépenses	Profits
<b>Comptes d'affectation spéciale</b>			
Frais de contrôle des entreprises pub	330 351 682	218 412 028	111 939 654
Caisse d'encouragement à la pêche	512 053 840	426 495 253	85 558 587
Fonds de lutte c/ incendies	166 913 695	78 006 796	88 906 899
<b>Total</b>	<b>1 009 319 217</b>	<b>722 914 077</b>	<b>286 405 140</b>

Le solde du compte « frais de contrôle des entreprises publiques » représente 39% des profits réalisés au niveau de ces comptes avec 111 939 654 F CFA. Les comptes « Caisse d'encouragement à la pêche » et « Fonds de lutte contre incendie » y participent respectivement pour 85 558 587 francs et 88 906 899 francs, soit 30% et 31% en valeur relative.

### **CHAPITRE III : GESTION DES OPERATIONS DE TRESORERIE**

Durant l'année 2007, la gestion des opérations de trésorerie de l'Etat a occasionné des pertes d'un montant de 1 341 544 174 F CFA et des profits d'un montant de 88 934 907 F CFA, soit une perte nette de 1 252 609 267 F CFA.

Le tableau n°62 suivant donne les détails des pertes et profits réalisés sur les opérations de trésorerie en 2007 :

**Tableau n° 62 : Pertes et profits résultant des opérations de trésorerie en 2007**

<i>En F CFA</i>				
Opérations	Débit	Crédit	Pertes	Profits
Intérêts sur dépôt de particuliers	666 615 972	-	666 615 972	
Remises aux débiteurs de timbres	19 136 083	-	19 136 083	
Remboursements retenus à la source à régulariser	613 611 973	-	613 611 973	
Pertes de changes	42 180 146	-	42 180 146	
Frais de poursuite	-	88 934 907		88 934 907
<b>Total</b>	<b>1 341 544 174</b>	<b>88 934 907</b>	<b>1 341 544 174</b>	<b>88 934 907</b>

- **Pertes constatées**

Pour la gestion 2007, les pertes constatées dans la gestion des opérations de trésorerie proviennent essentiellement des intérêts sur dépôts de particuliers pour 666 615 972 F CFA et des remboursements des retenues à la source à régulariser pour 613 611 973 F CFA.

- **Profits constatés**

Des profits ont été réalisés uniquement au niveau des frais de poursuite pour 88 934 907 F CFA.

*En définitive, le résultat de l'année à transférer au Compte permanent des découverts du Trésor, conformément à l'article 36 de la loi organique n° 2001-09 du 15 octobre 2001 modifiée, s'établit ainsi qu'il suit :*

**Tableau n° 63: Compte de résultat de l'année 2007**

<i>En F CFA</i>			
Nature	Recettes/ Profits	Dépenses/ Pertes	Résultats
Budget général	1 444 130 199 542	1 559 226 685 296	-115 096 485 754
Comptes Spéciaux du Trésor	286 405 140		286 405 140
Opérations de trésorerie	88 934 907	1 341 544 174	-1 252 609 267
<b>Total</b>	<b>1 444 505 539 589</b>	<b>1 560 568 229 470</b>	<b>-116 062 689 881</b>

## **DEUXIEME PARTIE: GESTION DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES**

Les crédits ouverts par la LFI pour le budget général et les comptes spéciaux du Trésor s'élèvent à 1519,2 milliards de F CFA. Ils sont de 1465,9 milliards de F CFA pour le budget général et de 53,3 milliards de F CFA pour les CST.

La loi de finances rectificative a modifié le montant des crédits du budget général qu'elle a porté à 1575,7 milliards de F CFA. Les crédits des comptes spéciaux du Trésor ont été ramenés à 49,8 milliards de F CFA. Ainsi, le total des crédits ouverts par la LFR s'établit à 1625,5 milliards de F CFA.

Ces charges rapportées aux ressources prévisionnelles rectifiées d'un montant de 1603,5 milliards de F CFA, dégagent un déficit budgétaire prévisionnel de 22,0 milliards de F CFA.

Cette deuxième partie du rapport a pour objet l'examen de la régularité des mesures prises dans le cadre la gestion des autorisations budgétaires. Cet examen s'appuie sur les documents qui ont été communiqués à la Cour par le ministère de l'Economie et des Finances.

## **CHAPITRE I : GESTION DU BUDGET GENERAL**

Cette partie porte sur l'examen la régularité des opérations d'exécution de la loi de finances sur la base des documents communiqués par le ministère de l'Economie et des Finances.

### **1 – Gestion des crédits affectés aux dépenses ordinaires**

La gestion des crédits affectés aux dépenses ordinaires concerne les dépenses relatives à la dette publique, au personnel, au fonctionnement et aux transferts courants.

#### **1.1- Modifications des crédits en cours de gestion**

Les modifications des crédits en cours de gestion concernent aussi bien leur montant que leur répartition.

##### **1.1.1- Modification du montant des crédits**

Le montant des crédits initiaux ouverts au titre de la dette publique n'a pas été modifié en cours de gestion. Il s'élève à 88,2 milliards de F CFA ainsi réparti : 63,9 milliards de F CFA pour la dette extérieure et 24,3 milliards de F CFA pour la dette intérieure.

La LFR a réévalué à la baisse les crédits des dépenses de fonctionnement en les portant à 233,9 milliards de F CFA. Les crédits relatifs aux autres transferts courants ont été revus à la hausse et portés à 193 milliards de F CFA. Les crédits afférents aux dépenses de personnel ont été maintenus à 310 milliards de F CFA.

Toutefois, comme souligné précédemment, il a été constaté l'inscription d'un montant de 2,8 milliards de F CFA au niveau de l'annexe 4 de la LFR dans la colonne mesures nouvelles pour des dépenses de personnel et un total nul à la même colonne.

Au-delà de cette inscription, la Cour a constaté que le PLR et le CGAF retracent des modifications des crédits de personnel des sections 32 (M. Forces armées) et 52 (M. Sports) à la colonne LFR pour un montant total de 2,8 milliards de F CFA.

En dehors des modifications du montant des crédits apportées par la LFR, des ouvertures de crédits ont été effectuées en cours d'année par voie réglementaire au titre des dépenses de fonctionnement du ministère de l'Education pour un montant total de 11,45 milliards de F CFA.

Les actes concernés sont le décret n°2007-1494 du 12 décembre 2007 autorisant une avance de 7 milliards de F CFA et l'arrêté n°011500/MEF/DGF/DB du 14 décembre 2007 portant ouverture de crédits de 4,45 milliards de F CFA.

S'agissant de l'arrêté susmentionné, la Cour a constaté qu'il n'est pas conforme au décret qui le fonde.

L'arrêté a pour objet le paiement de salaires du mois de décembre et d'indemnités de déplacement et de correction d'examens de l'année 2007 tandis que le décret vise des dépenses d'urgence relatives à l'indemnité de recherche et de documentation.

### 1.1.2 - Modification de la répartition des crédits

Les modifications réglementaires de crédits prévues par la loi n° 2001-09 du 15 octobre 2001 portant loi organique relative aux lois de finances modifiée portent sur la répartition des crédits et ont pour objet la répartition de crédits globaux pour des dépenses non encore ventilées, les transferts de crédits modifiant la détermination du service responsable de l'exécution de la dépense et les virements de crédits modifiant la nature de la dépense.

La Cour n'a pas reçu d'actes réglementaires modifiant la répartition des crédits relatifs à la dette publique.

Concernant les crédits affectés aux dépenses courantes, les actes de gestion modifiant ces crédits ont touché tous les titres comme l'indiquent le tableau n°64 et le graphique n°26 qui suivent.

**Tableau n° 64 : Modifications réglementaires des crédits par titre en 2007**

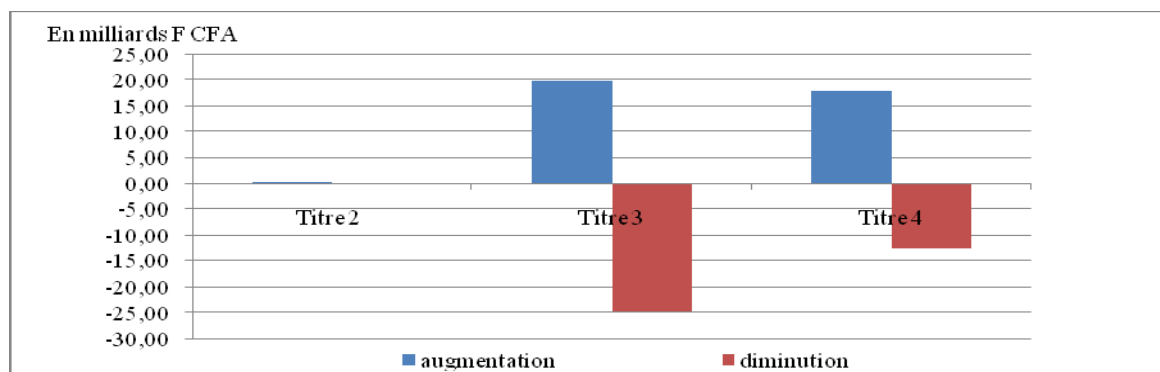
*En milliards de F CFA*

Nature des dépenses	Pouvoirs publics		Ministères		Dépenses communes		Totaux	
	augmentation	diminution	augmentation	diminution	augmentation	diminution	augmentation	diminution
Titre 2	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	-0,01	0,01	-0,01
Titre 3	6,08	0,00	13,61	-1,72	0,00	-23,21	19,69	-24,93
Titre 4	1,21	0,00	16,57	0,00	0,00	-12,54	17,78	-12,54
<b>Total</b>	<b>7,28</b>	<b>0,00</b>	<b>30,20</b>	<b>-1,72</b>	<b>0,00</b>	<b>-35,76</b>	<b>37,48</b>	<b>-37,48</b>
<b>Part %</b>	<b>19,43</b>	<b>0,00</b>	<b>80,57</b>	<b>4,60</b>	<b>0,00</b>	<b>95,40</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Données du PLR et du CGAF

Les modifications des crédits alloués aux dépenses courantes s'équilibrent en augmentations et en diminutions à 37,48 milliards de F CFA et concernent les titres 2, 3 et 4. Les augmentations bénéficient notamment aux dépenses de transfert et de fonctionnement des ministères respectivement pour 16,57 milliards de F CFA et 13,61 milliards de F CFA ainsi qu'aux dépenses de fonctionnement des pouvoirs publics pour 6,08 milliards de F CFA.

**Graphique n° 26 : Modifications réglementaires par titre en 2007**



Il ressort du graphique ci-dessus que l'essentiel des réductions et des augmentations ont été opérées au niveau des dépenses des titres 3 et 4 qui concernent le fonctionnement et les transferts.

En tout état de cause, la présentation du PLR et du CGAF ne fait pas ressortir le montant de l'ensemble des augmentations et celui de l'ensemble des diminutions.

*Pour le MEF, les modifications de crédits effectuées par voie réglementaire doivent être présentées globalement par section et par titre car les détails de ces mouvements sont fournis par les actes modificatifs.*

**La Cour considère que la contraction des mouvements à l'intérieur d'une section ou d'un titre ne permet pas d'avoir une visibilité exhaustive de tous les mouvements. Pour une reddition complète des modifications de crédits intervenues, il est nécessaire de retracer, dans leur montant intégral sans compensation, pour chaque titre et pour chaque section.**

Le pointage des actes modificatifs des crédits affectés aux dépenses courantes fournis par le MEF fait ressortir des augmentations et des diminutions telles qu'elles figurent au tableau n°65 ci-dessous.

**Tableau n°65 : Modifications réglementaires des crédits affectés aux dépenses courantes en 2007**

*En F CFA*

Sections	Augmentations	Diminutions	Part Augmentation %	Part diminution %
<b>Titre 2</b>				
31	123 343 000	123 343 000	0,21	0,21
50	26000000	26000000	0,04	0,04
54	7819000		0,01	0,00
60		14081000	0,00	0,02
71	6262000		0,01	0,00
<b>Total Titre 2</b>	<b>163 424 000</b>	<b>163 424 000</b>	<b>0,28</b>	<b>0,28</b>
<b>Titre 3</b>				
21	6 452 426 180	732 010 200	11,05	1,25
24	112789974		0,19	0,00
25	62200000		0,11	0,00
26	9333000	9333000	0,02	0,02
27	179750000		0,31	0,00
28	10000000	10000000	0,02	0,02
30	1065000000	285000000	1,82	0,49
31	4 154 818 845	1 355 463 035	7,11	2,32
32	971331000	450831000	1,66	0,77
33	4734193070	2544547270	8,11	4,36
34	689544000	39544000	1,18	0,07
35	110354840	20354840	0,19	0,03
37	17990565		0,03	0,00
38	40000000	0	0,07	0,00
39	32000000	32000000	0,05	0,05

Sections	Augmentations	Diminutions	Part Augmentation %	Part diminution %
40	7000000	7000000	0,01	0,01
42	240900000	240900000	0,41	0,41
43	1350822000	740217526	2,31	1,27
45	69816000	15300000	0,12	0,03
46	7969364	2800000	0,01	0,00
49	1000000	8200000	0,00	0,01
50	4569511173	1213847875	7,82	2,08
52	1100609392		1,88	0,00
53	3454232	5879132	0,01	0,01
54	1889197600	3601763248	3,23	6,17
55	15773710		0,03	0,00
56	251351000	251351000	0,43	0,43
58	196190214	37990214	0,34	0,07
59	1140642012	518762000	1,95	0,89
60	4236358515	30523746980	7,25	52,26
62	200000000		0,34	0,00
63	200000000		0,34	0,00
69	30000000		0,05	0,00
70	40000000		0,07	0,00
<b>Total Titre 3</b>	<b>34 192 326 686</b>	<b>42 646 841 320</b>	<b>58,55</b>	<b>73,02</b>
<b>Titre 4</b>				
21	469000000		0,80	0,00
22			0,00	0,00
23	632578865		1,08	0,00
30	2073795434	180000000	3,55	0,31
31	488072792		0,84	0,00
32	21800000	21800000	0,04	0,04
34	10000000	10000000	0,02	0,02
43	25000000		0,04	0,00
49	7200000		0,01	0,00
50	11911662378	25000000	20,40	0,04
53	278940421	43940421	0,48	0,08
54	2066512248	203946600	3,54	0,35
57	170000000		0,29	0,00
58	76800000	75000000	0,13	0,13
60	5815000000	15032160483	9,96	25,74
<b>Total Titre 4</b>	<b>24 046 362 138</b>	<b>15 591 847 504</b>	<b>41,17</b>	<b>26,70</b>
<b>Total général</b>	<b>58 402 112 824</b>	<b>58 402 112 824</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Ce tableau montre que les modifications des crédits effectuées par voie réglementaire s'équilibrent en augmentations et en diminutions à 58 402 112 824 F CFA.

Au vu des actes reçus par la Cour, les modifications réglementaires de crédits, tous titres confondus, se répartissent ainsi qu'il est indiqué au tableau n° 68 ci-dessous.



**Tableau n° 68: Modifications réglementaires des crédits par section en 2007***En F CFA*

Sections	Augmentations	Diminutions	Part augmentation %	Part diminution %
21 Présidence de la République	6 921 426 180	732 010 200	11,85	1,25
23 CENA	632 578 865	-	1,08	0,00
24 CRAES	112 789 974	-	0,19	0,00
25 Conseil Constitutionnel	62 200 000	-	0,11	0,00
26 Conseil d'Etat	9 333 000	9 333 000	0,02	0,02
27 Cour de cassation	179 750 000	-	0,31	0,00
28 Cour des Comptes	10 000 000	10 000 000	0,02	0,02
30 Primature	3 138 795 434	465 000 000	5,37	0,80
31 M. Affaires étrangères	4 766 234 637	1 478 806 035	8,16	2,53
32 M. Forces armées	993 131 000	472 631 000	1,70	0,81
33 M. Intérieur et CL	4 734 193 070	2 544 547 270	8,11	4,36
34 M. Justice	699 544 000	49 544 000	1,20	0,08
35 M. Fonction Pub. TEOF	110 354 840	20 354 840	0,19	0,03
37 M. Coopérat. Int et coop déc.	17 990 565	-	0,03	0,00
38 M. Langues nat et Franc.	40 000 000	-	0,07	0,00
39 M Sénégalais extérieur	32 000 000	32 000 000	0,05	0,05
40 M. Economie maritime	7 000 000	7 000 000	0,01	0,01
42 M. Agri. Hyd. Rurale	240 900 000	240 900 000	0,41	0,41
43 M. Economie et Finances	1 375 822 000	740 217 526	2,36	1,27
45 M. Commerce	69 816 000	15 300 000	0,12	0,03
46 M. Urbanisme et Amen. Terr	7 969 364	2 800 000	0,01	0,00
49 M. Artisanat et Tourisme	8 200 000	8 200 000	0,01	0,01
50 M. Education	16 507 173 551	1 264 847 875	28,26	2,17
52 M. Sports	1 100 609 392	-	1,88	0,00
53 M. Culture et Pat Hist	282 394 653	49 819 553	0,48	0,09
54 M. Santé et Prévention	3 963 528 848	3 805 709 848	6,79	6,52
55 M. Jeunesse	15 773 710	-	0,03	0,00
56 M. Environnement et Prot. nat.	251 351 000	251 351 000	0,43	0,43
57 M Solidarité nat	170 000 000	-	0,29	0,00
58 M. Femme Fam. et dev. Soc.	272 990 214	112 990 214	0,47	0,19
59 M. Enseignement techn. et FP	1 140 642 012	518 762 000	1,95	0,89
60 Dépenses communes	10 051 358 515	45 569 988 463	17,21	78,03
62 M. Elevage	200 000 000	-	0,34	0,00
63 M. Information	200 000 000	-	0,34	0,00
69 M. Cadre de vie et Hyg. Pub.	30 000 000	-	0,05	0,00
70 M. Hydraulique	40 000 000	-	0,07	0,00
71 M. Artisanat	6 262 000	-	0,01	0,00
<b>Total</b>	<b>58 402 112 824</b>	<b>58 402 112 824</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

**1.1.2.1 - Les augmentations de crédits**

Au regard du tableau n°64, les augmentations de crédits affectés aux dépenses courantes portant sur les titres sont destinées aux dépenses de fonctionnement, aux dépenses de transfert et aux dépenses de personnel pour respectivement 34,19 milliards de F CFA (58,55%), 24,05 milliards de F CFA (41,17%) et 0,16 milliards de F CFA (0,28%).

Suivant le pointage des actes modificatifs figurant au tableau n°63, les augmentations de crédits affectés aux dépenses courantes s'élèvent à 58,40 milliards de F CFA et représentent 6,74% des dépenses courantes du budget général.

Les sections qui ont le plus bénéficié des augmentations sont :

- le ministère de l'Éducation pour 16,51 milliards de F CFA;
- les dépenses communes pour 10,05 milliards de F CFA;
- la Présidence de la République pour 6,92 milliards de F CFA;
- le ministère des Affaires étrangères pour 4,77 milliards de F CFA;
- le ministère de l'Intérieur pour 4,73 milliards de F CFA.

#### **1.1.2.2 - Les diminutions de crédits**

Le montant des diminutions de crédits est de 58,40 milliards de F CFA dont 42,64 milliards de F CFA, soit 73,02%, proviennent des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses communes ont subi l'essentiel des ponctions pour un montant de 45,56 milliards de F CFA, soit 78,03%. Les crédits des pouvoirs publics et des ministères ont été diminués de 12,84 milliards de F CFA, soit 21,97% du total.

Les diminutions des crédits des ministères ont concerné principalement la Santé et la Prévention pour 3,80 milliards de F CFA représentant 6,52% du total de ces diminutions, le ministère de l'Intérieur pour 2,54 milliards de F CFA soit 4,36%, le ministère des Affaires étrangères pour 1,47 milliard de F CFA, soit 2,53% et le ministère de l'Éducation pour 1,26 milliard de F CFA soit 2,17%.

En définitive, comme le montre le PLR, il ressort de la différence des augmentations et des diminutions de crédits des moyens de services (ministères et dépenses communes), un montant net de 7,28 milliards de F CFA qui a profité aux Pouvoirs publics et principalement à la Présidence de la République pour un montant de 6,29 milliards de F CFA et à la Commission électorale nationale autonome pour un montant de 0,63 milliard de F CFA.

#### **1.1.2.3 – Le rapprochement avec les actes modificatifs**

Des différences sont constatées entre les montants des modifications figurant au PLR et ceux obtenus après pointage des actes transmis à la Cour. Le tableau n°67 qui suit en donne les détails.

**Tableau n° 67 : Comparaison des montants des modifications entre les actes et le PLR en 2007***En FCFA*

Sections	Modifications selon les actes	Modifications selon le PLR	Différences
<b>Titre 2</b>			
49	-	6 262 000	- 6 262 000
71	6 262 000		6 262 000
<b>Titre 3</b>			
31	2 799 355 810	2 808 755 310	- 9 399 500
52	1 100 609 392	1 078 304 696	22 304 696
57	-	1 800 000	1 800 000
58	158 200 000	160 000 000	- 1 800 000
60	- 26 539 322 735	- 23 206 613 539	- 3 332 709 196
<b>Titre 4</b>			
54	1 862 565 648	2 032 565 648	- 170 000 000
57	170 000 000	1 800 000	168 200 000
58	1 800 000		1 800 000
60	- 9 217 160 483	- 12 536 964 483	3 319 804 000

Le montant des modifications réglementaires indiqué au PLR diffère de celui obtenu après pointage des actes produits à la Cour.

A titre illustratif, au titre 3, les augmentations nettes annoncées par le PLR pour le ministère des Affaires étrangères s'élèvent à 2.808.755.310 F CFA alors que, au vu des actes produits, elles sont de 2.799.355.810 F CFA. Au titre 4, les diminutions nettes indiquées par le PLR pour les dépenses communes s'élèvent à 12.536.964.483 F CFA alors que le pointage des actes les établit à 9.217.160.483 F CFA.

*Le MEF explique la différence entre le montant des modifications indiqué au PLR et celui résultant des actes modificatifs par des erreurs de pointage et de saisie de la Cour, des virements de crédits effectués à la suite du remaniement du 19 juin 2007 et la non prise en compte d'actes non transmis à la Cour.*

**A la suite de ces réponses, la Cour a pointé de nouveau les actes mis à sa disposition et a procédé aux corrections nécessaires. Toutefois, l'acte n° 10568 du 27/11/ 2007 d'un montant de 106 335 711 prélevé de la section 60 ne lui a pas été transmis par le MEF. La Cour fait observer que, malgré les corrections effectuées, des discordances demeurent.**

## 2.2 - Utilisation des crédits des dépenses ordinaires

L'utilisation des crédits alloués aux dépenses ordinaires du budget général fait apparaître des dépassements et des crédits non consommés.

Le montant des crédits non utilisés s'élève à 64,48 milliards de F CFA et les dépassements à 221,76 milliards de F CFA comme indiqué au tableau n° 68 ci- après.

**Tableau n° 68 : Utilisation des crédits des dépenses ordinaires en 2007***En milliards de F CFA*

Titre	Dette Publique		Pouvoirs Publics		Ministères		Dépenses communes		Totaux	
	disponible	dépassement	disponible	dépassement	disponible	dépassement	disponible	dépassement	disponible	dépassement
Titre 1	-	- 54,73	-	-	-	-	-	-	-	- 54,73
Titre 2			2,01	- 5,46	13,77	- 44,32	15,99	-	31,76	- 49,78
Titre 3			2,33	-	26,31	- 0,04	-	- 35,06	28,64	- 35,09
Titre 4			0,31	-	3,77	- 0,06	-	- 82,10	4,08	- 82,16
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>- 54,73</b>	<b>4,65</b>	<b>- 5,46</b>	<b>43,84</b>	<b>- 44,43</b>	<b>15,99</b>	<b>- 117,16</b>	<b>64,48</b>	<b>- 221,76</b>

**2.2.1 - Dépassements de crédits**

Pour des crédits d'un montant total de 841,60 milliards de F CFA, les dépassements relatifs aux dépenses ordinaires s'élèvent à un montant de 221,77 milliards de F CFA. Sur un montant total des dépenses ordinaires de 1009,50 milliards de F CFA, ces dépassements représentent 21,97%.

La ventilation par titre des dépassements constatés sur la gestion des crédits alloués aux dépenses ordinaires figure au tableau n° 69 ci-dessous.

**Tableau n° 69 : Dépassements de crédits en 2007***En milliards de F CFA*

Titre	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Dépassements	Part %
Titre 1	88,25	142,98	-54,73	24,68
Titre 2	249,51	299,29	-49,78	22,45
Titre 3	31,25	66,35	-35,09	15,83
Titre 4	69,60	151,77	-82,16	37,05
<b>Total</b>	<b>438,61</b>	<b>660,38</b>	<b>-221,77</b>	<b>100</b>

Les dépassements sont constatés sur les dépenses de transfert pour 82,16 milliards de F CFA, soit 37,05%, la dette publique pour 54,73 milliards, soit 24,68%, les dépenses de personnel pour 49,78 milliards de F CFA, soit 22,45% et les dépenses de fonctionnement pour 35,09 milliards de F CFA, soit 15,83%.

Ces dépassements seront analysés d'abord selon la nature des crédits ensuite selon leur destination.

**2.2.1.1. Dépassements selon la nature des crédits**

Les dépassements de crédits portent à la fois sur des crédits évaluatifs et sur des crédits limitatifs. Leur répartition figure au tableau n° 70 ci-dessous.

**Tableau n° 70 : Dépassements selon la nature des crédits en 2007***En milliards de FCFA*

Intitulés	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Dépassements	Part %
Crédits évaluatifs	435, 83	657, 50	221, 66	99,95
Crédits limitatifs	2,77	2, 87	0, 10	0,05
<b>Total</b>	<b>438, 60</b>	<b>660, 37</b>	<b>221, 76</b>	<b>100</b>

Les dépassements sur crédits évaluatifs qui s'élèvent à 221,66 milliards de F CFA représentent 99,95% du total des dépassements. Les dépassements sur crédits limitatifs sont d'un montant de 0,10 milliard de F CFA et représentent 0,05%.

**A. Dépassements sur crédits évaluatifs**

Les quatre titres des dépenses ordinaires sont concernés par les dépassements sur crédits évaluatifs. Le tableau n° 71 ci-dessous présente l'état détaillé de ces dépassements.

**Tableau n° 71 : Dépassements sur crédits évaluatifs en 2007***En F CFA*

Sections	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Dépassements	Part %
<b>Dettes Publiques</b>				
10 Dette Publique	88 250 000 000	142 975 061 530	- 54 725 061 530	24,69
<b>Sous Total Dette Publique</b>	<b>88 250 000 000</b>	<b>142 975 061 530</b>	<b>- 54 725 061 530</b>	<b>24,69</b>
<b>Personnel</b>				
21 Présidence de la République	3 185 860 468	3 969 452 839	- 783 592 371	0,35
22 Assemblée nationale	3 403 189 920	7 781 993 917	- 4 378 803 997	1,98
25 Conseil Constitutionnel	104 748 180	153 485 873	- 48 737 693	0,02
27 Cour de Cassation	323 355 802	391 797 937	- 68 442 135	0,03
28 Cour des comptes	528 255 880	708 685 050	- 180 429 170	0,08
30 Primature	1 325 587 120	1 509 029 824	- 183 442 704	0,08
32 M. Forces Armées	50 461 942 980	63 903 651 871	- 13 441 708 891	6,06
33 M. Intérieur et CL	20 858 229 580	25 202 588 360	- 4 344 358 780	1,96
34 M. Justice	11 882 242 060	13 154 113 190	- 1 271 871 130	0,57
35 M. Fonction Pub et Travail	911 805 000	2 440 369 775	- 1 528 564 775	0,69
41 M. Equipement et Transport	512 108 820	1 169 450 619	- 657 341 799	0,30
42 M. Agriculture et Hydraulique	2 724 405 940	5 447 699 366	- 2 723 293 426	1,23
43 M. Economie et Finances	13 611 912 799	17 402 847 499	- 3 790 934 700	1,71
44 M. Mines et Industries	395 368 550	519 269 671	- 123 901 121	0,06
45 M. Commerce	1 048 028 828	1 165 987 257	- 117 958 429	0,05
46 M. Urbanisme et Aména. terri	1 378 433 520	1 735 568 295	- 357 134 775	0,16
47 M. Energie et Mines	199 913 145	764 639 594	- 564 726 449	0,25
48 M. Patrimoine bâti et Constr.	-	20 319 767	- 20 319 767	0,01
49 M. Tourisme	583 678 280	609 696 330	- 26 018 050	0,01
50 M. Education	106 470 233 640	116 699 359 962	- 10 229 126 322	4,61
52 M. Sports	1 137 347 680	2 581 462 331	- 1 444 114 651	0,65
53 M. Culture	779 082 960	1 206 701 593	- 427 618 633	0,19
54 M. Santé et Prévention médicale	21 780 819 000	23 562 507 039	- 1 781 688 039	0,80

Sections	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Dépassements	Part %
55 M. Jeunesse	1 123 125 752	1 504 806 279	- 381 680 527	0,17
56 M. Environnement et Assain.	3 502 436 877	3 631 670 585	- 129 233 708	0,06
57 M. Solidarité nationale	1 276 826 740	2 055 098 081	- 778 271 341	0,35
<b>Sous-Total Personnel</b>	<b>249 508 939 521</b>	<b>299 292 252 904</b>	<b>- 49 783 313 383</b>	<b>22,46</b>
<b>Fonctionnement</b>				
60 Dépenses communes	31 222 896 780	66 279 368 555	- 35 056 471 775	15,82
<b>Sous-Total Fonctionnement</b>	<b>31 222 896 780</b>	<b>66 279 368 555</b>	<b>- 35 056 471 775</b>	<b>15,82</b>
<b>Transferts</b>				
60 Dépenses communes	66 856 612 517	148 956 473 572	- 82 099 861 055	37,04
<b>Sous-Total Transferts</b>	<b>66 856 612 517</b>	<b>148 956 473 572</b>	<b>- 82 099 861 055</b>	<b>37,04</b>
<b>Total général</b>	<b>435 838 448 818</b>	<b>657 503 156 561</b>	<b>-221 664 707 743</b>	<b>100</b>

Le service de la dette a donné lieu à des dépassements d'un montant de 54,72 milliards de F CFA, soit 24,69% du total des dépassements sur crédits évaluatifs.

Les dépassements relatifs aux dépenses de personnel s'élèvent à 49,78 milliards de F CFA et représentent 22,46% du total des dépassements sur crédits évaluatifs.

Les dépassements les plus significatifs sont relatifs à ceux constatés au niveau de certains ministères et de l'Assemblée nationale. A cet égard, le ministère des Forces armées totalise des dépassements de 13,44 milliards de F CFA, soit 6,06% du total. Le ministère de l'Education et le ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales ont réalisé des dépassements respectifs de 10,23 milliards de F CFA et de 4,34 milliards de F CFA. Leurs parts respectives sont de 4,61% et 1,96%. Quant à l'Assemblée nationale, ses dépassements sur crédits évaluatifs s'élèvent à 4,38 milliards de F CFA, soit 1,98% du total.

*Concernant l'importance des dépassements constatés sur dépenses de personnel qui ont atteint 13,44 milliards de F CFA pour le ministère des Forces armées et 10,23 milliards de F CFA pour le ministère de l'Education, le MEF déclare que d'une part, la Cour n'a pas pris en compte le montant de 2,5 milliards de mesures nouvelles ouvert par la LFR et d'autre part l'essentiel du personnel de l'enseignement technique qui continue d'être payé sur les crédits du ministère de l'Education.*

**Concernant le Ministère des Forces armées, la Cour estime que le montant de 2,5 milliards ne doit pas être pris en compte car la LFR n'a pas ouvert de crédits à cette section. En outre, pour une plus grande fiabilité de l'information dans le cadre de la reddition des comptes, les dépenses de personnel du ministère de l'enseignement technique ne doivent pas être imputées sur les crédits du Ministère de l'Education.**

#### **Recommandation n°9 :**

**La Cour recommande au MEF de prendre, à l'avenir, toutes les dispositions utiles pour une imputation correcte des dépenses aux sections concernées.**

Concernant les dépenses de fonctionnement, les dépassements sur crédits évaluatifs sont relatifs aux couvertures de débits et aux dépenses permanentes imputées aux dépenses communes conformément à l'annexe 7 de la LFI. Ces dépassements s'élèvent à 35,05 milliards de F CFA et représentent 15,82% du total.

S'agissant des dépenses de transfert, les dépassements sur crédits évaluatifs sont également imputables à la section « dépenses communes ». Ces dépassements s'établissent à 82,10 milliards de F CFA, soit 37,04% du total des dépassements. Ils sont relatifs à plusieurs dépenses, notamment aux subventions de certains produits ainsi qu'à la promotion et au développement des céréales locales.

Analysés du point de vue de la destination des crédits, les dépassements sur crédits évaluatifs se répartissent ainsi qu'il suit : 54,73 milliards de F CFA pour la dette publique, soit 24,69%, 5,44 milliards de F CFA pour les pouvoirs publics, soit 27,15% et 161,48 milliards de F CFA pour les moyens des services, soit 72,85%. Les dépassements des moyens des services comprennent les dépassements des ministères pour 44,32 milliards de F CFA et les dépassements des dépenses communes pour 117,15 milliards de F CFA.

Ils ont évolué entre 2004 et 2007 comme indiqué au tableau n° 72 ci-après.

**Tableau n° 721 : Evolution des dépassements sur crédits évaluatifs en 2007**

*En milliards de F CFA*

Nature des dépenses	2004	2005	2006	2007	Evolution 07/06 (%)
Dette publique	71,60	66,23	56,65	54,73	-3,39
Personnel	8,24	31,22	41,78	49,78	19,15
Fonctionnement	0,52	0,00	2,55	35,06	1274,35
Transfert	28,40	19,07	81,36	82,10	0,91
<b>Total</b>	<b>108,76</b>	<b>116,52</b>	<b>182,34</b>	<b>221,67</b>	<b>21,57</b>

Les dépassements sur crédits évaluatifs augmentent sans cesse entre 2004 et 2007. Durant la gestion 2007, ils ont enregistré une évolution de 21,57% par rapport à la gestion 2006.

Entre 2006 et 2007, cette tendance à la hausse est constatée sur tous les titres, à l'exception de la dette publique.

Les dépassements de crédits alloués aux dépenses de personnel passent de 41,78 milliards de F CFA en 2006 à 49,78 milliards de F CFA en 2007, soit un taux d'évolution de 19,15%.

Les dépassements de crédits alloués aux dépenses de fonctionnement passent de 2,55 milliards de F CFA en 2006 à 35,06 milliards de F CFA en 2007, soit un coefficient multiplicateur de 13.

Les dépassements de crédits alloués aux dépenses de transfert passent de 81,36 milliards de F CFA en 2006 à 82,10 milliards de F CFA en 2007, soit un taux d'évolution de 0,91%.

La Cour a constaté une relative stabilité des dépassements sur les crédits évaluatifs applicables aux dépenses de transfert, d'une part et une augmentation importante des dépassements sur crédits évaluatifs applicables aux dépenses de fonctionnement, d'autre part. Pour ces dépenses de fonctionnement, l'augmentation des dépassements s'explique notamment par l'apparition, en 2007, des dépenses permanentes dans la nomenclature des dépenses auxquelles s'appliquent les crédits évaluatifs.

Les dépassements sur crédits évaluatifs sont passés de 108,8 milliards de F CFA en 2004 à 221,6 milliards de F CFA en 2007, soit une augmentation de 103,67% sur la période.

**Même si les dépassements sur crédits évaluatifs ne sont pas irréguliers, ils posent un problème de sincérité des prévisions. Leur récurrence et leur augmentation d'année en année nécessitent un affinement des prévisions.**

### B. Dépassement sur crédits limitatifs

La gestion des crédits relatifs aux dépenses ordinaires a donné lieu à des dépassements sur crédits limitatifs d'un montant de 101 807 924 F CFA. Deux titres sont concernés par ces dépassements. Il s'agit des dépenses de fonctionnement pour 38 497 594 F CFA et des autres transferts courants pour 63 310 330 F CFA.

Le tableau n° 73 ci-dessous présente ces dépassements.

**Tableau n°73: Dépassements sur crédits limitatifs en 2007**

<i>En F CFA</i>				
Sections	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Dépassements	Part %
<b>Fonctionnement</b>				
61 Ministère du Plan	12 125 000	35 112 001	- 22 987 001	22,58
68 Ministère Préven. Hyg. Pub. Assaini.	15 108 000	30 618 593	- 15 510 593	15,24
<b>Sous-total Fonctionnement</b>	<b>27 233 000</b>	<b>65 730 594</b>	<b>- 38 497 594</b>	<b>37,81</b>
<b>Transferts</b>				
53 Ministère de la Culture	2 747 010 000	2 810 320 330	- 63 310 330	62,19
<b>Sous-total Transferts</b>	<b>2 747 010 000</b>	<b>2 810 320 330</b>	<b>- 63 310 330</b>	<b>62,19</b>
<b>Total général</b>	<b>2 774 243 000</b>	<b>2 876 050 924</b>	<b>- 101 807 924</b>	<b>100</b>

Avec un montant de 63 310 330 F CFA, les dépassements sur crédits limitatifs relatifs aux dépenses de transfert qui ne concernent que le ministère de la Culture et du patrimoine historique classé représentent 62,19% du total. En effet, sur des crédits ouverts d'un montant de 2,28 milliards de F CFA auxquels s'ajoutent des modifications d'un montant de 0,47 milliard de F CFA, ce ministère a bénéficié au total d'une dotation de crédits d'un montant de 2,75 milliards de F CFA sur lesquels ont été ordonnancées des dépenses d'un montant de 2,81 milliards de F CFA, soit un dépassement de 0,06 milliard de F CFA.

Les dépassements sur crédits limitatifs relatifs aux dépenses de fonctionnement sont d'un montant de 38 497 594 F CFA et représentent 37,81% du total. Ces dépassements concernent deux ministères : le ministère du Plan pour 22 987 001 de F CFA, soit 22,58% du total et le ministère de la Prévention de l'Hygiène Publique et de l'Assainissement pour 15 510 593 F CFA, soit 15,24% du total.

Les dépassements sur crédits limitatifs ont évolué durant les quatre dernières gestions comme indiqué au tableau n° 74 qui suit.

**Tableau n° 74 : Evolution des dépassements sur crédits limitatifs en 2007**

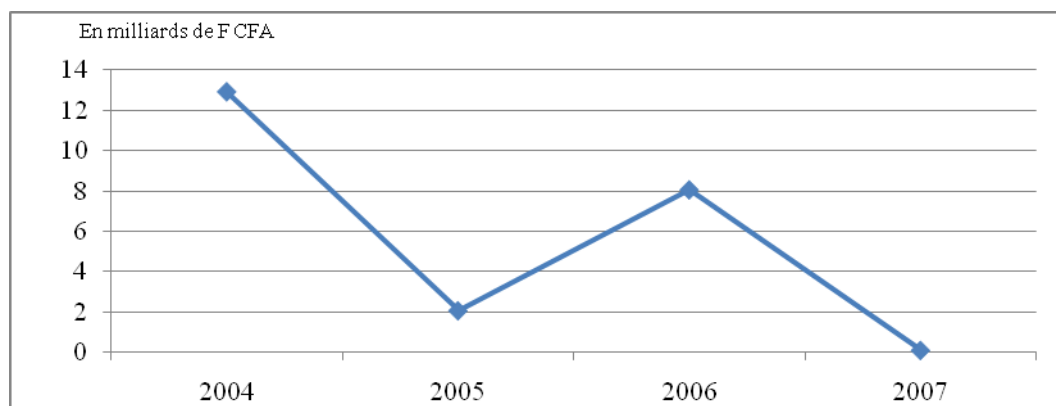
<i>En milliards de FCFA</i>					
Années	2004	2005	2006	2007	Evolution 07/06 en %
<b>Total</b>	<b>12,9</b>	<b>2,06</b>	<b>8,05</b>	<b>0,10</b>	<b>-98,73</b>



Sur la période 2004-2007, le montant des dépassements sur crédits limitatifs a oscillé entre diminution et augmentation d'une année à l'autre. Durant la gestion 2007, ces dépassements ont été marqués par une forte diminution par rapport à la gestion précédente, soit 98,73%.

Le graphique n° 27 ci-dessous illustre cette évolution.

**Graphique n° 27 : Evolution des dépassements sur crédits limitatifs entre 2004 et 2007**



La Cour rappelle qu'en vertu des dispositions de l'article 11 de loi organique n° 2001-09 du 15 octobre 2001 relative aux lois de finances modifiée, l'imputation de dépenses au-delà des crédits ouverts n'est autorisée que pour les crédits évaluatifs. En conséquence, les dépassements sur crédits limitatifs sont irréguliers.

*Le MEF justifie ces dépassements sur des crédits limitatifs d'un montant de 101 807 924 F CFA, par les réaménagements du gouvernement non suivis sur le plan budgétaire.*

**Les changements institutionnels ne sauraient justifier les dépassements sur crédits limitatifs d'autant plus que la gestion de ces réaménagements, au plan budgétaire, peut être assurée par loi de finances rectificative, virements et transferts de crédits.**

#### 2.2.1.2. Dépassement selon la destination

En agréant les dépassements sur crédits évaluatifs et sur crédits limitatifs, leur situation selon la destination se présente comme au tableau n° 75 qui suit.

**Tableau n° 75: Dépassements selon la destination**
*En FCFA*

Sections	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Dépassements	Part en %
<b>Dettes Publiques</b>				
10 Dette Publique	88 250 000 000	142 975 061 530	- 54 725 061 530	24,68
<b>Total Dette Publique</b>	<b>88 250 000 000</b>	<b>142 975 061 530</b>	<b>- 54 725 061 530</b>	<b>24,68</b>
<b>Pouvoirs Publics</b>				
21 Présidence	3 185 860 468	3 969 452 839	- 783 592 371	0,35
22 Assemblée Nationale	3 403 189 920	7 781 993 917	- 4 378 803 997	1,97
25 Conseil Constitutionnel	104 748 180	153 485 873	- 48 737 693	0,02
27 Cour de Cassation	323 355 802	391 797 937	- 68 442 135	0,03
28 Cour des comptes	528 255 880	708 685 050	- 180 429 170	0,08
<b>Total Pouvoirs Publics</b>	<b>7 545 410 250</b>	<b>13 005 415 616</b>	<b>- 5 460 005 366</b>	<b>2,46</b>
<b>Ministères</b>				
30 Primature	1 325 587 120	1 509 029 824	- 183 442 704	0,08
32 M. Forces Armées	50 461 942 980	63 903 651 871	- 13 441 708 891	6,06
33 M. Intérieur et Collectivités locales	20 858 229 580	25 202 588 360	- 4 344 358 780	1,96
34 M. Justice	11 882 242 060	13 154 113 190	- 1 271 871 130	0,57
35 M. Fonction Publique et Travail	911 805 000	2 440 369 775	- 1 528 564 775	0,69
41 M. Equipement et Transport	512 108 820	1 169 450 619	- 657 341 799	0,30
42 M. Agriculture et Hydraulique	2 724 405 940	5 447 699 366	- 2 723 293 426	1,23
43 M. Economie et Finances	13 611 912 799	17 402 847 499	- 3 790 934 700	1,71
44 M. Mines et Industries	395 368 550	519 269 671	- 123 901 121	0,06
45 M. Commerce	1 048 028 828	1 165 987 257	- 117 958 429	0,05
46 M. Urbanisme.	1 378 433 520	1 735 568 295	- 357 134 775	0,16
47 M. Energie et Mines	199 913 145	764 639 594	- 564 726 449	0,25
48 M. Patrimoine Bâti Habitat et Const.	-	20 319 767	- 20 319 767	0,01
49 M. Tourisme	583 678 280	609 696 330	- 26 018 050	0,01
50 M. Education	106 470 233 640	116 699 359 962	- 10 229 126 322	4,61
52 M. Sports	1 137 347 680	2 581 462 331	- 1 444 114 651	0,65
53 M. Culture	3 526 092 960	4 017 021 923	- 490 928 963	0,22
54 M. Santé et Prévention médicale	21 780 819 000	23 562 507 039	- 1 781 688 039	0,80
55 M. Jeunesse	1 123 125 752	1 504 806 279	- 381 680 527	0,17
56 M. Environnement et Assainissement	3 502 436 877	3 631 670 585	- 129 233 708	0,06
57 M. Solidarité nationale	1 276 826 740	2 055 098 081	- 778 271 341	0,35
61 M. Plan et Développement durable	12 125 000	35 112 001	- 22 987 001	0,01
68 M. Prévention Hygiène Publique	15 108 000	30 618 593	- 15 510 593	0,01
<b>Total Ministères</b>	<b>244 737 772 271</b>	<b>289 162 888 212</b>	<b>- 44 425 115 941</b>	<b>20,03</b>
<b>Dépenses communes</b>	<b>98 079 509 297</b>	<b>215 235 842 127</b>	<b>- 117 156 332 830</b>	<b>52,83</b>
<b>Total général</b>	<b>438 612 691 818</b>	<b>660 379 207 485</b>	<b>- 221 766 515 667</b>	<b>100</b>

Les dépassements d'un montant total de 221,77 milliards de F CFA concernent la dette publique, les pouvoirs publics, les ministères et les dépenses communes.

✓ **La dette publique**

Prévue pour un montant de 88,25 milliards de F CFA et exécutée à 142,97 milliards de F CFA, la dette publique a donné lieu à des dépassements d'un montant de 54,72 milliards de F CFA, soit 62% des crédits ouverts et représentant 24,68% du total des dépassements sur crédits relatifs aux dépenses ordinaires.

✓ **Les pouvoirs publics**

Le montant des dépassements des crédits des pouvoirs publics s'élève à 5,46 milliards de F CFA représentant 2,46% du total des dépassements.

Ce montant porte uniquement sur les crédits évaluatifs applicables aux dépenses de personnel. Les dépassements les plus importants concernent les crédits de l'Assemblée nationale pour un montant de 4,38 milliards de F CFA, de la Présidence de la République pour 0,78 milliard de F CFA et de la Cour des comptes pour 0,18 milliard de F CFA.

✓ **Les ministères**

Le montant des dépassements des ministères s'élève à 44,42 milliards de F CFA et représente 20,03% du total des dépassements. Sont principalement concernés le ministère des Forces armées pour 13,44 milliards de F CFA, le ministère de l'Education pour 10,23 milliards de F CFA, le ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales pour 4,34 milliards de F CFA et le ministère de l'Economie et des Finances pour 3,79 milliards de F CFA.

Comme pour les pouvoirs publics, les dépassements des ministères concernent les dépenses de personnel.

✓ **Les dépenses communes**

Les dépenses communes totalisent des dépassements d'un montant de 117,16 milliards de F CFA, soit 119,45% des crédits ouverts et 52,83% du total. Ces dépassements sont imputés aux crédits applicables aux dépenses de fonctionnement et de transfert.

A l'article 7 du PLR, il est proposé des ouvertures de crédits supplémentaires pour un montant de 253,69 milliards de F CFA qui couvre, outre les dépassements relatifs aux dépenses ordinaires, ceux afférents aux dépenses d'investissement, aux comptes spéciaux du trésor ainsi qu'aux dépenses de fonctionnement et d'investissement à ventiler.

S'agissant des dépenses ordinaires, les montants proposés pour la dette publique et les dépenses de transfert sont exacts. En revanche, ceux relatifs aux dépenses de personnel et de fonctionnement doivent être corrigés conformément au tableau n° 71 figurant supra et qui a été élaboré à l'issue d'un pointage de tous les dépassements et d'un rapprochement entre les crédits et les ordonnancements. Les crédits supplémentaires relatifs aux dépenses de personnel et de transfert doivent s'établir respectivement à 49.783.313.383 F CFA et à 35.094.969.369 F CFA.

**Concernant le titre 2, la Cour constate que la rectification annoncée n'est pas faite.**

## Il en est de même pour le titre 3.

### 2.2.2 - Crédits non consommés

Les crédits non consommés relatifs aux dépenses ordinaires s'élèvent à 64,48 milliards de F CFA. Il s'agit de crédits ouverts non utilisés à la clôture de la gestion.

Pour rappel, l'exécution de la dette publique qui fait partie des dépenses ordinaires n'a pas donné lieu à des crédits non consommés.

La situation des crédits non consommés est retracée au tableau n° 76 ci-dessous.

**Tableau n° 76 : Crédits non consommés par titre en 2007**

*En FCFA*

Titres	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Crédits non consommés	Part en %
Titre 2 : Personnel	60 491 060 479	28 729 233 811	31 761 826 668	49,26
Titre 3 : Fonctionnement	204 081 952 474	175 440 964 123	28 640 988 351	44,42
Titre 4 : Autres transferts courants	108 155 863 963	104 077 602 560	4 078 261 403	6,32
<b>Total</b>	<b>372 728 876 916</b>	<b>308 247 800 494</b>	<b>64 481 076 422</b>	<b>100</b>

Selon la nature, les crédits non consommés concernent les dépenses de personnel pour 31,76 milliards de F CFA, de fonctionnement pour 28,64 milliards de F CFA et les autres transferts courants pour 4,08 milliards de F CFA représentant respectivement 49,26%, 44,42% et 6,32% du total.

Selon la destination, ces crédits non consommés sont répartis entre les sections comme indiqué au tableau n° 77 qui suit.

**Tableau n° 77 : Crédits non consommés par section en 2007**

*En FCFA*

Sections	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Crédits non consommés	Part en %
Présidence	17 438 220 691	15 358 384 205	2 079 836 486	3,23
Conseil de la République pour les Affaires économiques et sociales	3 251 300 974	1 150 000 000	2 101 300 974	3,26
Conseil constitutionnel	198 161 000	63 085 800	135 075 200	0,21
Conseil d'Etat	328 334 420	268 727 338	59 607 082	0,09
Cour de Cassation	446 208 000	231 241 889	214 966 111	0,33
Cour des Comptes	264 250 000	207 447 764	56 802 236	0,09
<b>Pouvoirs publics</b>	<b>21 926 475 085</b>	<b>17 278 886 996</b>	<b>4 647 588 089</b>	<b>7,21</b>
Primature	8 207 118 134	5 834 596 011	2 372 522 123	3,68
Ministère des Affaires étrangères	35 610 985 739	29 430 549 422	6 180 436 317	9,58
Ministère des Forces armées	20 464 607 000	18 995 151 093	1 469 455 907	2,28
Ministère de l'Intérieur	24 281 948 850	19 202 618 482	5 079 330 368	7,88
Ministère de la Justice	7 257 072 000	5 685 753 955	1 571 318 045	2,44
Ministère de la Fonction publique	688 301 610	156 951 154	531 350 456	0,82
Ministère chargé des relations avec les institutions parl. Nat. Rég. UA	101 360 580	77 022 717	24 337 863	0,04
Ministère de la Coopération décentralisée et de la Planif. régionale	427 674 325	196 699 700	230 974 625	0,36
Ministère des Langues nationales et de la Francophonie	405 163 740	67 100 330	338 063 410	0,52

Sections	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Crédits non consommés	Part en %
Ministère des Sénégalais de l'Extérieur	354 158 700	144 803 094	209 355 606	0,32
<b>Administration Générale</b>	<b>97 798 390 678</b>	<b>79 791 245 958</b>	<b>18 007 144 720</b>	<b>27,93</b>
Ministère de l'Economie maritime	1 967 479 420	1 601 168 670	366 310 750	0,57
Ministère de l'Équipement et des Transports	387 581 400	270 912 710	116 668 690	0,18
Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique	1 449 292 000	1 275 001 288	174 290 712	0,27
Ministère de l'Economie et des Finances	9 999 306 685	8 286 837 101	1 712 469 584	2,66
Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat	2 001 413 800	1 694 760 304	306 653 496	0,48
Ministère du Commerce	402 663 520	387 612 541	15 050 979	0,02
Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire	1 111 489 964	639 320 787	472 169 177	0,73
Ministère de l'Énergie et des Mines	172 546 700	60 829 455	111 717 245	0,17
Ministère du Tourisme	778 488 494	631 130 875	147 357 619	0,23
<b>Action Economique</b>	<b>18 270 261 983</b>	<b>14 847 573 731</b>	<b>3 422 688 252</b>	<b>5,31</b>
Ministère de l'Éducation nationale	135 670 162 181	134 180 121 335	1 490 040 846	2,31
Ministère de la Recherche scientifique	1 718 085 950	1 562 077 758	156 008 192	0,24
Ministère des Sports	4 340 426 496	1 462 936 214	2 877 490 282	4,46
Ministère de la Culture et du patrimoine historique classé	496 137 885	315 535 294	180 602 591	0,28
Ministère de la Santé et de la Prévention médicale	31 947 717 000	31 042 586 690	905 130 310	1,40
Ministère de la Jeunesse	1 175 146 010	841 050 093	334 095 917	0,52
Ministère de l'Environnement et de la Protection de la nature	3 335 495 000	2 862 741 799	472 753 201	0,73
Ministère de la Solidarité nationale	1 860 690 320	1 105 628 860	755 061 460	1,17
Ministère de la femme, du développ. soc. et de la Solidar. Nat.	1 637 778 560	846 206 573	791 571 987	1,23
Ministère de l'Enseignement techn. Et de la Format <sup>o</sup> profess.	11 457 290 064	4 615 850 772	6 841 439 292	10,61
Ministère du Plan	88 048 760	-	88 048 760	0,14
Ministère de l'Élevage	1 979 124 345	308 193 647	1 670 930 698	2,59
Ministère de l'Information, Coopérat. panafric. Et NTIC	1 805 480 299	822 842 430	982 637 869	1,52
Ministère des Collectivités locales et de la Décentralisation	1 615 421 540	241 228 545	1 374 192 995	2,13
Ministère des Postes et des Télécommunications	296 799 620	63 220 883	233 578 737	0,36
Ministère NEPAD, Intégrat. éco. afric. et polit. bonne Gouvernance	368 246 500	80 253 028	287 993 472	0,45
Ministère Prévention Hygiène publique et Assainissement	95 155 700	-	95 155 700	0,15
Ministère du Cadre de vie et des Loisirs	1 374 478 664	108 886 618	1 265 592 046	1,96
Ministère de l'Hydraulique	195 172 140	39 574 797	155 597 343	0,24
Ministère de l'Artisanat	131 459 640	23 450 610	108 009 030	0,17
Ministère du rés. Hydr. Nat., cours d'eau, bassins rétent <sup>o</sup>	765 433 320	78 461 357	686 971 963	1,07
Ministère des Transports terrestres et aériens	656 300 680	82 148 178	574 152 502	0,89
Ministère des biocarburants et énergies renouvelables	88 000 000	-	88 000 000	0,14
<b>Action Culturelle et Sociale</b>	<b>203 098 050 674</b>	<b>180 682 995 481</b>	<b>22 415 055 193</b>	<b>34,76</b>
<b>Total ministères</b>	<b>319 166 703 335</b>	<b>275 321 815 170</b>	<b>43 844 888 165</b>	<b>68,00</b>
<b>Dépenses Communes</b>	<b>31 635 698 496</b>	<b>15 647 098 328</b>	<b>15 988 600 168</b>	<b>24,80</b>

Sections	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Crédits non consommés	Part en %
Total général	372 728 876 916	308 247 800 494	64 481 076 422	100

Les crédits non consommés en fin de gestion concernent aussi bien les pouvoirs publics que les moyens de services.

### 2.2.2.1 - Les pouvoirs publics

Le montant des crédits non consommés des pouvoirs publics s'élève à 4,65 milliards de F CFA, soit 21,16% des crédits ouverts et 7,21% du total des crédits non consommés de la gestion.

Par ordre d'importance du montant des crédits non consommés, les principaux pouvoirs publics concernés sont le Conseil de la République pour les Affaires économiques et sociales pour 2,10 milliards de F CFA et la Présidence de la République pour 2,08 milliards de F CFA.

La part relative de ces institutions représente respectivement 3,26% et 3,23% du total des crédits non consommés en 2007.

### 2.2.2.2 - Les moyens des services

Concernant les crédits non consommés des moyens des services, ils sont répartis entre les ministères et les dépenses communes.

Les crédits non consommés des ministères s'élèvent à 43,84 milliards de F CFA, soit 13,73 % des crédits ouverts.

Selon l'Action, les crédits non consommés des ministères en charge de l'action culturelle et sociale s'établissent à 22,41 milliards de F CFA, soit 34,76% de l'ensemble des crédits non consommés sur la gestion 2007. Les ministères en charge de l'administration générale totalisent des crédits non consommés d'un montant de 18,01 milliards de F CFA représentant 27,93% du total. Les ministères de l'action économique dégagent des crédits non consommés d'un montant de 3,42 milliards de F CFA, soit 5,31% du total.

En analysant les crédits non consommés sans référence à l'Action, les principaux ministères ayant enregistré les parts les plus importantes sur l'ensemble des crédits sont les suivants :

- le ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle pour 6,84 milliards de F CFA, soit 10,61% ;
- le ministère des Affaires étrangères pour 6,18 milliards de F CFA, soit 9,58%
- le ministère de l'Intérieur pour 5,08 milliards de F CFA, soit 7,88% ;
- le ministère des sports pour 2,87 milliards de F CFA, soit 4,46%
- la primature pour 2,37 milliards de F CFA, soit 3,68%

S'agissant des dépenses communes, les crédits non consommés s'élèvent à 15,99 milliards de F CFA, soit 24,80% du total des crédits non consommés en fin de gestion.

A l'article 6 du PLR, il est proposé des annulations pour les crédits non consommés d'un montant total de 385,42 milliards de F CFA. Ce montant comprend, outre les crédits alloués aux dépenses courantes, les crédits concernant les dépenses d'investissement et ceux relatifs aux comptes spéciaux du Trésor.

S'agissant des crédits relatifs aux dépenses courantes, les montants de 28,88 milliards de F CFA, 27,20 milliards de F CFA et 3,78 milliards de F CFA indiqués respectivement pour les titres 2, 3 et 4 résultent de contractions. Pour ces différents titres, les montants à annuler sont de 31,76 milliards de F CFA pour les dépenses de personnel, 28,64 milliards de F CFA pour les dépenses de fonctionnement et 4,08 milliards de F CFA pour les dépenses de transferts conformément au tableau n°74 relatif aux crédits non consommés par titre en 2007 figurant supra.

*Sur demande de la Cour, le MEF a corrigé le montant des crédits à annuler pour le titre 2 mais a maintenu les mêmes montants pour les titres 3 et 4.*

### **3 - Gestion des crédits d'investissement**

L'examen de la gestion des crédits d'investissement porte aussi bien sur les crédits d'investissement sur ressources internes que sur les crédits d'investissements sur ressources externes.

#### **3.1 - Gestion des crédits d'investissement sur ressources internes**

Le PLR présente à l'annexe IIb intitulée « développement des dépenses en capital par ministère et par titre » les crédits de paiement initiaux pour un montant total de 651,6 milliards de F CFA, dans lequel sont compris les crédits relatifs aux investissements sur ressources internes d'un montant de 390 milliards de F CFA et les crédits relatifs aux investissements sur ressources extérieures qui s'élèvent à 261,6 milliards de F CFA.

Les crédits de paiement initiaux financés sur ressources internes pour les investissements exécutés par l'Etat et les transferts en capital au bénéfice d'autres organismes ne sont pas annexés à la LFI pour l'année 2007.

Ainsi la Cour ne dispose pas d'informations lui permettant de procéder à une analyse centrée sur les crédits applicables aux investissements sur ressources internes.

**Le MEF s'est engagé à lui présenter à l'avenir, les prévisions relatives aux investissements en séparant les prévisions d'investissements sur ressources internes et les prévisions d'investissements sur ressources externes pour permettre à la Cour de faire une analyse plus fine de ces crédits.**

L'examen de la gestion des crédits d'investissement sur ressources internes permet de relever des constatations sur les modifications et de l'utilisation desdits crédits.

##### **3.1.1 - Modifications des crédits en cours de gestion**

Les modifications des crédits d'investissement ont porté sur leur montant et sur leur répartition.

###### **3.1.1.1- Modification du montant des crédits de paiement**

Le montant des crédits de paiement pour la gestion 2007 a été modifié par la LFR et par les reports de crédits disponibles en fin 2006.

Arrêtés initialement à 390,02 milliards de F CFA (article 6-I de la LFI), les crédits de

paiement ont été réévalués à 483,72 milliards de F CFA (article 6-II de la LFR), soit 93,70 milliards de F CFA de crédits supplémentaires.

La Cour constate que l'annexe 5 de la LFR et l'annexe Iib du PLR ont pris en compte les crédits supplémentaires pour un montant de 99 milliards de F CFA réparti entre le titre 5 pour 6,25 milliards de F CFA et le titre 6 pour 92,75 milliards de F CFA.

Ce montant résulte de l'agrégation de l'augmentation des crédits sur ressources internes pour 93,70 milliards de F CFA et sur ressources externes pour 5,30 milliards de F CFA. Or ce dernier montant imputé au titre 6 dans les dépenses de la Présidence de la République ne peut concerner que des dépenses sur ressources internes puisqu'il s'agit de transferts en capital.

*Pour justifier l'imputation des dépenses financées sur ressources externes d'un montant de 5,3 milliards de FCFA au titre 6 relatif aux transferts en capital, le MEF soutient que ces dépenses peuvent être financées aussi bien par des ressources internes qu'externes car les crédits du titre 6, du budget général, ne dérogent pas au principe de non affectation dans le du budget général .*

**Les dépenses d'investissement sur ressources externes étant exécutées financièrement par les partenaires extérieurs, l'Etat ne peut transférer des ressources dont le Trésor n'est pas comptable assignataire. Par conséquent, la Cour estime que le titre 6 ne doit concerner que les transferts en capital effectués sur ressources internes. La Cour relève, en outre, que le principe de non affectation évoqué par le MEF dans sa réponse ne s'applique pas à ces ressources externes destinées à l'investissement. En effet, ces ressources font l'objet d'une procédure particulière d'affectation (procédure de convention de financement) conformément à l'article 20 de la loi n° 2001-09 du 15 octobre 2001 portant loi organique relative aux lois de finances modifiée. Elles ne peuvent donc être utilisées que pour des dépenses d'investissement.**

Par ailleurs, sur des crédits d'investissement non consommés à la clôture de la gestion 2006 d'un montant de 88,13 milliards de F CFA, soit 18,21% des crédits ouverts, des reports ont été effectués pour un montant de 49,15 milliards de F CFA.

La Cour fait observer que les reports de crédits du budget consolidé d'investissement sur la gestion 2007 sont autorisés par les quatre arrêtés ci-après listés :

- arrêté n°0185/MEF/DGF/DDI du 15/01/2007 pour un montant de 13.915.201.015 F CFA ;
- arrêté n° 02240/MEF/DGF/DDI du 10/04/2007 pour un montant de 33.769.072.050 F CFA ;
- arrêté n°08235/MEF/DGF/DDI du 20/08/2007 pour un montant de 893.171.065 F CFA ;
- arrêté n°010130/MEF/DGF/DDI du 13/11/2007 pour un montant de 449.164.000 F CFA.

La récapitulation des différents reports figurant aux actes sus énumérés est arrêtée, au dernier acte, au montant total de 49.470.615.195 F CFA alors que le PLR et le CGAF indiquent, pour le même objet, un montant de 49.149.817.930 F CFA. Sur ce point, après pointage, la Cour constate que c'est le montant total figurant à l'arrêté du 13/11/2007 qui est inexact.



En réalité, le montant de 49.470.615.195 F CFA figurant, en récapitulation, à l'arrêté du 13/11/2007 ne peut être obtenu par sommation des reports des différents arrêtés. Cette sommation donnerait un montant de 49.026.608.130 F CFA. L'écart entre ce montant et celui figurant au PLR et au CGAF est de 123.209.800 F CFA qui, par suite d'une erreur matérielle, n'a pas été saisi par le MEF pour établir le total de l'arrêté n° 02240/MEF/DGF/DDI du 10/04/2007.

Au total, selon les données du PLR et du CGAF, les modifications du montant initial des crédits de paiement pour la gestion 2007 s'élèvent à 149,22 milliards de F CFA dont 93,70 milliards de F CFA apportés par la LFR, 49,15 milliards de F CFA de reports de crédits et 6,37 milliards de F CFA d'ouvertures de crédits.

L'analyse des reports de crédits par section a permis de constater des montants crédits reportés en 2007 supérieurs aux crédits disponibles en fin 2006.

Le tableau n° 78 ci-dessous fait ressortir ces écarts.

**Tableau n° 78 : Comparaison des crédits non consommés de 2006 avec ceux reportés en 2007**

*En FCFA*

Sections	Crédits disponibles en 2006 (A)	Crédits reportés en 2007 (B)	Différence C = (B) – (A)
<b>Titre 5</b>			
45 M. Commerce	170 000 000	200 000 000	30 000 000
55 M. Jeunesse	23 537 334	30 000 000	6 462 666
71 M. Artisanat	14 939 461	99 653 550	84 714 089
<b>Total Titre 5</b>	<b>208 476 795</b>	<b>329 653 550</b>	<b>121 176 755</b>
<b>Titre 6</b>			
21 M. Présidence de la République	11 830 181 730	12 425 000 000	594 818 270
33 M. Intérieur	87 000 000	250 000 000	163 000 000
41 M. Infrastructure et aissain.	550 000 000	1 000 000 000	450 000 000
<b>Total Titre 6</b>	<b>12 467 181 730</b>	<b>13 675 000 000</b>	<b>1 207 818 270</b>

*Le Ministère de l'Economie et des Finances justifie la différence totale de 1 207 818 270 F CFA constatée entre le montant des crédits non consommés en 2006 et celui des crédits reportés sur 2007 figurant au tableau ci-dessus par une différence d'approche dans la méthode de calcul avec la Cour.*

**La Cour estime que la méthode de calcul du MEF consistant à ajouter aux crédits non consommés de l'année ceux des gestions antérieures qui ont fait l'objet de « reports d'engagement » aboutit à un gonflement du montant à reporter. En outre, cette méthode de calcul des reports par le MEF n'est pas conforme à l'article 8 du décret 2003- 101 du 13 mars 2003 portant règlement général sur la comptabilité publique, qui en son alinéa 3 précise que « Les dépenses payables après ordonnancement sont prises en compte au titre de l'année au cours de laquelle les mandats sont visés par les comptables assignataires ». Ce qui signifie que le calcul des reports de crédits doit s'effectuer à partir des ordonnancements et non des engagements.**

En outre, la Cour a constaté que certaines sections dont les crédits ont été exécutés en dépassement en 2006 ont bénéficié de reports en 2007. Le détail de ces reports figure au tableau n° 79 ci-après.

**Tableau n° 79 : Comparaison des dépassements de 2006 avec les reports de crédits en 2007**

*En F CFA*

Sections	Dépassements en 2006	Crédits reportés en 2007
<b>Titre 5</b>		
33 M. Intérieur	-2 009 620 465	719 000 000
40 M. Economie maritime	-50 518 186	988 966 000
<b>Total Titre 5</b>	<b>-2 060 138 651</b>	<b>1 707 966 000</b>

*Concernant les reports sur la gestion 2007 de crédits d'un montant total de 1 707 966 000 F CFA constatés sur des sections présentant des dépassements de crédits en 2006, la Cour réitère sa conclusion précédente : on ne peut reporter plus que le disponible de la gestion précédente.*

### 3.1.1.2. Modification de la répartition

Les modifications apportées à la répartition des crédits de la gestion 2007 sont indiquées au PLR (tableau des pages 48 à 53) et au CGAF (tableau des pages 40 à 42) suivant deux présentations différentes.

Le CGAF présente, par titre, les modifications nettes résultant de la contraction entre les différents mouvements effectués sur les sections. Selon cette présentation, le titre 5 enregistre une modification à la baisse de ces crédits pour 39,10 milliards de F CFA tandis que les crédits du titre 6 augmentent pour le même montant.

Quant au PLR, il présente, par section, la modification nette résultant de la contraction entre les différents mouvements effectués aussi bien sur le titre 5 que sur le titre 6. Sur cette base, les pouvoirs publics totalisent des augmentations de crédits 12,10 milliards de F CFA alors que les ministères enregistrent des diminutions de crédits pour le même montant.

Ces différents montants qui résultent de contractions entre modifications opérées à l'intérieur d'un même titre ou d'une même section ne rendent pas compte de la totalité des augmentations et des diminutions.

*Sur la demande de la Cour de présenter sans contraction, pour chaque titre et pour chaque section, le montant total des augmentations et des diminutions de crédits de paiement, le MEF estime que les situations données dans le PLR sont conformes à celles des lois de finances, à savoir par section et par titre.*

**La Cour fait remarquer que, pour rendre compte des modifications réglementaires de des crédits pris par le gouvernement, la méthode de la contraction présente l'inconvénient de ne pas donner une visibilité exhaustive à ces actes.**

**C'est pourquoi, la Cour réitère, s'agissant des modifications des crédits d'investissement, sa conclusion relative aux crédits de fonctionnement.**

Le tableau n° 80 ci-après présente, sans contraction, l'ensemble des mouvements résultant du pointage de tous les actes modificatifs concernant les crédits de paiement reçus par la Cour.

**Tableau n° 80: Modifications réglementaires des crédits de paiements en 2007**

*En F CFA*

Sections	Augmentations	Diminutions	Part augmentations %	Part diminutions %
<b>Titre 5</b>				
21	872 000 000	1 767 000 000	0,85	1,73
27		25 000 000	0,00	0,02
28	45 000 000	545 000 000	0,04	0,53
30	50 000 000	475 000 000	0,05	0,46
31	1 050 000 000	1 050 000 000	1,03	1,03
32	1 357 388 604	1 777 388 604	1,33	1,74
33	500 000 000	120 000 000	0,49	0,12
34	363 171 300	1 501 171 300	0,36	1,47
35	136 000 000	409 000 000	0,13	0,40
37	29 510 167	29 510 167	0,03	0,03
40	228 282 100	4 364 682 100	0,22	4,27
41	1 056 000 000	2 330 000 000	1,03	2,28
42	2 199 841 300	1 684 841 300	2,15	1,65
43	5 510 097 310	10 488 568 310	5,39	10,26
44	169 376 852	329 009 000	0,17	0,32
46	18 000 000	1 168 000 000	0,02	1,14
47	602 310 000	1 072 310 000	0,59	1,05
49	1 101 521 000	4 706 000 000	1,08	4,60
50	4 758 000 000	2 988 000 000	4,65	2,92
51	698 000 000	898 000 000	0,68	0,88
52	500 000 000	1 340 000 000	0,49	1,31
53	94 510 000	542 510 000	0,09	0,53
54	-	670 000 000	0,00	0,66
55	145 000 000	343 000 000	0,14	0,34
56	1 188 973 984	2 592 523 984	1,16	2,54
58	16 700 000	16 700 000	0,02	0,02
59	760 904 785	760 904 785	0,74	0,74
62	47 719 566	404 719 566	0,05	0,40
63	39 932 900	439 932 900	0,04	0,43
65	-	672 046 461	0,00	0,66
66	-	30 000 000	0,00	0,03
68	-	34 000 000	0,00	0,03
69	-	455 000 000	0,00	0,45
70	454 850 000	630 850 000	0,44	0,62
72	1 054 818 522	1 676 818 522	1,03	1,64
73	-	150 000 000	0,00	0,15
<b>Total Titre 5</b>	<b>25 047 908 390</b>	<b>48 487 486 999</b>	<b>24,50</b>	<b>47,43</b>
<b>Titre 6</b>				
21	11 600 000 000	6 215 000 000	11,35	6,08
30	4 785 000 000	-	4,68	0,00
32	2 200 000 000	-	2,15	0,00
33	2 000 000 000		1,96	0,00
40	2 601 400 000		2,54	0,00
41	19 331 000 000	13 152 000 000	18,91	12,86
42	22 989 499 150	16 249 499 150	22,49	15,89
43	2 583 750 000	2 796 000 000	2,53	2,73
44	9 632 148	70 000 000	0,01	0,07
47	1 000 000 000	2 800 000 000	0,98	2,74
48	1 000 000 000	11 000 000 000	0,98	10,76
50	250 000 000	20 000 000	0,24	0,02
54	50 000 000	50 000 000	0,05	0,05
55	100 000 000	100 000 000	0,10	0,10
56	1 548 550 000	495 000 000	1,51	0,48

Sections	Augmentations	Diminutions	Part augmentations %	Part diminutions %
<b>Titre 5</b>				
58	450 000 000	-	0,44	0,00
62	1 700 000 000	800 000 000	1,66	0,78
63	715 000 000	-	0,70	0,00
65	519 046 461	-	0,51	0,00
69	1 755 000 000	-	1,72	0,00
<b>Total Titre 6</b>	<b>77 187 877 759</b>	<b>53 747 499 150</b>	<b>75,50</b>	<b>52,57</b>
<b>Total général</b>	<b>102 235 786 149</b>	<b>102 234 986 149</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Il ressort du tableau ci-dessus que les crédits affectés aux dépenses d'investissement ont été modifiés à la hausse à hauteur de 102.235.786.149 F CFA et à la baisse pour un montant de 102.234.986.149 F CFA, soit un écart de 800.000 F CFA. Le pointage des actes a permis de constater que cet écart, qui concerne les crédits du ministère de l'Economie et des Finances, provient de l'arrêté n°78-27 du 26 juillet 2007. Dans cet acte, le montant prélevé est de 7 900 000 F CFA alors que celui distribué est de 8 700 000 F CFA. Le tableau n° 82 ci-dessous présente cette situation.

**Tableau n° 82 : Mouvements opérés par l'arrêté n°78-27 du 26 juillet 2007**

*En FCFA*

Acte	Montants prélevés	Montants affectés	Différence
Arrêté n° 7827 du 26 juillet 2007	7 900 000	8 700 000	800 000

*Le MEF justifie cette différence constatée par une omission dans la saisie de l'acte de virement en question.*

### **Recommandation n° 9:**

**La Cour demande au MEF de veiller à l'avenir à ce que les éléments devant figurer dans les actes de modification fassent l'objet d'une saisie exhaustive.**

#### **Les augmentations de crédits**

Retraitées par la Cour sans contraction, les augmentations de crédits s'élèvent à 102,23 milliards de F CFA dont 25,05 milliards de F CFA au titre des dépenses exécutées par l'Etat et 77,18 milliards de F CFA au titre des transferts en capital, soit respectivement 24,50% et 75,50% du total des augmentations.

Les principaux bénéficiaires d'augmentation de crédits d'investissements exécutés par l'Etat sont le ministère de l'Economie et des Finances pour 5,51 milliards de F CFA, le ministère de l'Education pour 4,75 milliards de F CFA, le ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique rurale et de la Sécurité alimentaire pour 2,19 milliards de F CFA. Leurs parts respectives dans le total général des augmentations sont de 5,39%, 4,65% et 2,15%.

Concernant les augmentations de crédits affectés aux dépenses de transferts en capital, elles sont destinées essentiellement au ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique rurale et de la Sécurité alimentaire pour 22,98 milliards de F CFA, au ministère des Infrastructures et de l'Assainissement pour 19,33 milliards de F CFA et à la Présidence de la République pour 11,60 milliards de F CFA. Leurs augmentations représentent respectivement 22,49%, 18,91% et 11,35% du total général.

- **Les diminutions de crédits**

Retraitées par la Cour sans contraction, les diminutions de crédits s'élèvent à 102,23 milliards de F CFA dont 48,49 milliards de F CFA au titre des dépenses exécutées par l'Etat et 53,74 milliards de F CFA au titre des transferts en capital, soit respectivement 47,43% et 52,57% du total des diminutions.

Les principaux bénéficiaires des diminutions des crédits d'investissements exécutés par l'Etat sont le ministère de l'Economie et des Finances pour 10,48 milliards de F CFA, le ministère de l'Artisanat et du Tourisme pour 4,70 milliards de F CFA et le ministère de l'Economie maritime pour 4,36 milliards de F CFA. Ces diminutions représentent respectivement 10,26%, 4,60% et 4,27% du total général.

S'agissant des diminutions de crédits affectés aux dépenses de transferts en capital, elles concernent principalement le ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique rurale et de la Sécurité alimentaire pour 16,25 milliards de F CFA, le ministère des Infrastructures et de l'Assainissement pour 13,15 milliards de F CFA et le ministère du Patrimoine bâti, de l'Habitat et de la Construction pour 11 milliards de F CFA. Leurs parts respectives dans le total général des diminutions sont de 15,89%, 12,86% et 10,76%.

La Cour constate que les données du PLR relatives aux modifications ne sont pas toujours conformes à celles figurant aux actes réglementaires correspondants. Les sections concernées par ces discordances sont listées au tableau n° 83 ci-après.

**Tableau n°83: Comparaison des montants des modifications entre les actes et le PLR en 2007**

*En F CFA*

Sections	Modifications selon les actes	Modifications selon le PLR	Différences
<b>Titre 5</b>			
21	-895 000 000	-1 072 728 550	177 728 550
27	-25 000 000	-31 528 300	6 528 300
28	-500 000 000	-1 102 727 000	602 727 000
30	-425 000 000	-399 899 500	-25 100 500
31	-	-14 692 600	14 692 600
32	-420 000 000	-768 285 760	348 285 760
33	230 000 000	225 473 825	4 526 175
34	- 1 138 000 000	- 1 540 760 435	402 760 435
35	- 123 000 000	- 157 824 845	34 824 845
37	-	-71 049 400	71 049 400
40	-4 136 400 000	-2 935 931 260	-1 200 468 740
41	-1 274 000 000	-2 470 341 600	1 196 341 600
42	515 000 000	-1 149 766 745	1 664 766 745
43	-4 978 471 000	-12 610 889 620	7 632 418 620
44	-159 632 148	-280 558 163	120 926 015
45		-15 240 345	15 240 345
46	-1 150 000 000	-1 604 349 325	454 349 325
47	-470 000 000	867 580 113	-1 337 580 113
49	-3 604 479 000	-273 286 245	-3 331 192 755
50	1 770 000 000	1 227 228 580	542 771 420
51	-200 000 000	-200 479 240	479 240
52	-840 000 000	-1 350 085 790	510 085 790
53	-448 000 000	-684 539 840	236 539 840
54	-670 000 000	-2 433 243 855	1 763 243 855
55	-198 000 000	-322 302 775	124 302 775
56	-1 403 550 000	-3 052 875 741	1 649 325 741
59	-	-93 111 930	93 111 930
62	-357 000 000	-431 851 860	74 851 860
63	-400 000 000	-64 932 900	-335 067 100
65	-672 046 461	-687 621 378	15 574 917
67	-	-66 085 680	66 085 680
68	-34 000 000	-	-34 000 000
70	-176 000 000	-	-176 000 000
72	-622 000 000	-2 065 571 953	1 443 571 953
73	-150 000 000	-3 852 479 000	3 702 479 000
<b>Titre 6</b>			
21	5 385 000 000	14 306 507 040	-8 921 507 040

Sections	Modifications selon les actes	Modifications selon le PLR	Différences
30	4 785 000 000	14 189 930 781	-9 404 930 781
31		150 000 000	-150 000 000
32	2 200 000 000	4 100 000 000	-1 900 000 000
33	2 000 000 000	-	2 000 000 000
40	2 601 400 000	1 516 400 000	1 085 000 000
41	6 179 000 000	2 422 295 850	3 756 704 150
42	6 740 000 000	7 886 143 510	-1 146 143 510
43	-212 250 000	-154 159 535	-58 090 465
46	-	-10 100 000 000	10 100 000 000
47	-1 800 000 000	-1 580 000 000	-220 000 000
48	-10 000 000 000	-	-10 000 000 000
56	1 053 550 000	958 550 000	95 000 000
63	715 000 000	1 470 839 572	-755 839 572
72	-	-354 000 000	354 000 000
73	-	1 363 573 290	-1 363 573 290

*Pour justifier les écarts par section figurant au tableau n°80 ci-dessus, le MEF estime qu'ils découlent d'une part du fait que la Cour n'a pas pris en compte certains actes dans son pointage et que d'autre part, les sections 33 et 48 ne sont pas concernées par des modifications du titre 6.*

**La Cour a procédé à la correction de l'erreur de pointage découlant de l'arrêté n°2177 du 02 avril 2007 mais signale que les décrets visés dans la réponse du MEF n'ont pas été produits.**

L'examen des mouvements de crédits d'investissement a montré que les actes réglementaires ne sont pas toujours conformes aux dispositions de la loi organique relative aux lois de finances. Il n'y a pas d'équilibre entre les prélèvements et les affectations. Les montants modifiés ne respectent pas les plafonds réglementaires.

- **Des virements de titre à titre**

Aux termes des dispositions de l'article 15 de la loi organique n° 2001-09 du 15 octobre 2001 relative aux lois de finances modifiée, les virements de crédits doivent être effectués à l'intérieur d'un titre d'un ministère ou d'une institution. La Cour a répertorié des décrets qui ont mouvementé des crédits du titre 5 vers le titre 6 ou inversement.

Le tableau n° 84 ci-après répertorie les actes concernés.

**Tableau n° 84 : Décrets de modifications de crédits entre les titres 5 et 6 en 2007**

Décrets	
Numéros	Dates
<b>Mouvements du titre 5 au titre 6</b>	
253	15/02/2007
298	21/02/2007
309	01/03/2007
310	01/03/2007
1635	31/12/2007
1583	31/12/2007
1582	31/12/2007
555	30/04/2007
556	30/04/2007
558	30/04/2007
687	30/05/2007
688	30/05/2007
689	30/05/2007
690	30/05/2007
691	30/05/2007
695	31/05/2007
696	31/05/2007
702	07/06/2007
869	18/07/2007
894	30/07/2007
1011	07/09/2007
1012	07/09/2007
1013	07/09/2007
1249	23/10/2007
1303	02/11/2007
1360	19/11/2007
1362	19/11/2007
<b>Mouvements du titre 6 au titre 5</b>	
466	29/03/2007
557	30/04/2007
700	07/06/2007
701	07/06/2007
893	
1015	07/09/2007
<b>Mouvements du titre 5 au titre 6 et vice versa</b>	
1581	31/12/2007
1363	19/11/2007
1364	19/11/2007
1365	19/11/2007
1393	19/11/2007

*Le MEF justifie les virements de crédits effectués par décrets du titre 5 au titre 6 et vice-versa par des changements institutionnels intervenus en cours de gestion.*

**La Cour rappelle que les changements institutionnels ne sauraient justifier les dépassements sur crédits limitatifs d'autant plus que la gestion de ces réaménagements, au plan budgétaire, peut être assurée par loi de finances rectificative, virements et transferts de crédits.**



- **Ratio des modifications sur les crédits de la gestion**

Les dispositions de l'article 15 de la loi organique n° 2001-09 du 15 octobre 2001 relative aux lois de finances modifiée limitent le plafond des modifications réglementaires au dixième de la dotation des chapitres intéressés.

N'ayant pas reçu le décret de répartition des crédits qui lui permettrait d'analyser leur gestion à l'intérieur des chapitres, la Cour a procédé, à titre indicatif, au rapprochement entre les modifications et la dotation des sections.

Le résultat de cette comparaison montre que les crédits mouvementés dépassent souvent le dixième de la dotation des sections.

Le tableau n° 85 en donne une illustration.

**Tableau n° 85 : Comparaison des montants modifiés avec la limite autorisée en 2007**

En F CFA

Sections	Total (LFI + LFR + Reports + Ouverture de crédits)	1/10 du Total (LFI + LFR + Reports + Ouverture de crédits)	Modifications	Ecart
<b>Titre 5</b>				
21	4 994 209 800	499 420 980	- 1 072 728 550	- 1 572 149 530
27	125 000 000	12 500 000	- 31 528 300	- 44 028 300
28	1 436 215 600	143 621 560	- 1 102 727 000	- 1 246 348 560
30	1 420 000 000	142 000 000	- 399 899 500	- 541 899 500
34	3 824 400 030	382 440 003	- 1 540 760 435	- 1 923 200 438
35	846 499 000	84 649 900	- 157 824 845	- 242 474 745
37	191 000 000	19 100 000	- 71 049 400	- 90 149 400
39	182 000 000	18 200 000	-	- 18 200 000
40	8 206 606 000	820 660 600	- 2 935 931 260	- 3 756 591 860
41	3 161 120 000	316 112 000	- 2 470 341 600	-2 786 453 600
42	6 630 615 000	663 061 500	- 1 149 766 745	- 1 812 828 245
43	40 364 073 325	4 036 407 333	- 12 610 889 620	- 16 647 296 953
44	1 362 000 000	136 200 000	- 280 558 163	- 416 758 163
46	5 092 000 000	509 200 000	- 1 604 349 325	- 2 113 549 325
47	3 169 062 500	316 906 250	867 580 113	550 673 863
49	2 402 511 115	240 251 112	- 273 286 245	- 513 537 357
51	1 339 000 000	133 900 000	- 200 479 240	- 334 379 240
52	3 393 166 000	339 316 600	- 1 350 085 790	- 1 689 402 390
53	1 190 191 520	119 019 152	- 684 539 840	- 803 558 992
54	11 365 874 370	1 136 587 437	- 2 433 243 855	- 3 569 831 292
55	1 248 500 000	124 850 000	- 322 302 775	- 447 152 775
56	10 022 602 931	1 002 260 293	- 3 052 875 741	- 4 055 136 034
62	3 631 164 700	363 116 470	- 431 851 860	- 794 968 330
63	175 000 000	17 500 000	- 64 932 900	- 82 432 900
65	2 138 000 000	213 800 000	- 687 621 378	- 901 421 378
66	185 000 000	18 500 000	- 30 000 000	- 48 500 000
67	185 000 000	18 500 000	- 66 085 680	- 84 585 680
69	1 450 000 000	145 000 000	- 455 000 000	- 600 000 000
72	11 158 614 500	1 115 861 450	- 2 065 571 953	- 3 181 433 403
73	3 641 000 000	364 100 000	- 3 852 479 000	- 4 216 579 000
<b>Titre 6</b>				
21	43 405 000 000	4 340 500 000	14 306 507 040	9 966 007 040
30	2 847 000 000	284 700 000	14 189 930 781	13 905 230 781
31	-	-	150 000 000	150 000 000
32	1 125 000 000	112 500 000	4 100 000 000	3 987 500 000
40	2 570 000 000	257 000 000	1 516 400 000	1 259 400 000
42	30 743 990 800	3 074 399 080	7 886 143 510	4 811 744 430
46	49 400 000 000	4 940 000 000	- 10 100 000 000	- 15 040 000 000
56	545 000 000	54 500 000	958 550 000	904 050 000
58	1 600 000 000	160 000 000	450 000 000	290 000 000
62	700 000 000	70 000 000	900 000 000	830 000 000
63	2 780 000 000	278 000 000	1 470 839 572	1 192 839 572
69	100 000 000	10 000 000	1 755 000 000	1 745 000 000
72	354 000 000	35 400 000	- 354 000 000	- 389 400 000
73	1 900 000 000	190 000 000	1 363 573 290	1 173 573 290

Concernant le titre 5, 30 sections sont concernées par ces modifications soit 90,90% des sections. Par contre au niveau du titre 6, 14 sections ont connu des modifications, soit 42,42 % des sections.

*Aucune réponse n'est fournie par le MEF sur la demande de la Cour de justifier les virements de crédits effectués au-delà du dixième de la dotation des chapitres.*

**La Cour rappelle au MEF les dispositions de l'article 15 alinéa 3 de la loi organique relative aux lois de finances aux termes desquelles les virements « sont autorisés par décret pris sur le rapport du Ministre chargé des Finances, sous réserve d'intervenir à l'intérieur du même titre d'un même ministère ou institution et d'être maintenus dans la limite du dixième de la dotation de chacun des chapitres intéressés ».**

### 3.1.2 - Utilisation des crédits

Le PLR (pages 47 à 53) et le CGAF (pages 40 à 42) fournissent des informations incomplètes concernant l'utilisation des crédits. En effet, la dernière colonne du tableau de développement des dépenses en capital par section et par titre qui indique, pour chaque section, les crédits disponibles ou les dépassements prend en compte des prévisions initiales et rectifiées. Dans ces prévisions initiales et rectifiées, ont été agrégés les crédits ouverts pour les investissements sur ressources internes et externes alors que la colonne ordonnancement ne tient compte que des investissements sur ressources internes.

Au vu de la répartition des crédits de paiements de la gestion 2007 par section et par titre transmise par le MEF à la demande de la Cour, les analyses qui vont suivre ne concernent que les crédits relatifs aux ressources internes parce que la répartition sectorielle des ressources extérieures selon la LFR n'est pas fournie .

L'utilisation des crédits d'investissement a été marquée par des dépassements de crédits et des crédits non consommés à la clôture de la gestion.

#### 3.1.2.1 - Dépassement de crédits

L'exécution des dépenses d'investissement sur ressources internes a donné lieu à des dépassements de crédits d'un montant de 3,02 milliards de F CFA, soit 18,72% des crédits ouverts. Le tableau n° 85 ci-après présente les dépassements par section et par titre.

**Tableau n° 85 : Situation des dépassements de crédits d'investissement**

*En F CFA*

Sections	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Dépassements	Part %
<b>Titre 5</b>				
26	-	11 865 880	- 11 865 880	0,39
33	7 411 473 825	7 936 594 920	- 525 121 095	17,37
48	-	41 952 744	- 41 952 744	1,39
56	6 969 727 190	7 566 319 895	- 596 592 705	19,74
73	- 211 479 000	958 152 038	- 1 169 631 038	38,70
<b>Total titre 5</b>	<b>14 169 722 015</b>	<b>16 514 885 477</b>	<b>- 2 345 163 462</b>	<b>77,59</b>
<b>Titre 6</b>				
33	250 000 000	400 000 000	- 150 000 000	4,96
44	948 132 148	988 500 000	- 40 367 852	1,34
57	763 000 000	1 250 000 000	- 487 000 000	16,11
<b>Total titre 6</b>	<b>1 961 132 148</b>	<b>2 638 500 000</b>	<b>- 677 367 852</b>	<b>22,41</b>
<b>Total titres 5 et 6</b>	<b>16 130 854 163</b>	<b>19 153 385 477</b>	<b>- 3 022 531 314</b>	<b>100</b>

Les dépassements occasionnés par l'exécution des dépenses d'investissement sur ressources internes se répartissent entre le titre 5 pour 2,34 milliards de F CFA et le titre 6 pour 0,68 milliard de F CFA, soit respectivement des parts de 77,59% et 22,41% du total.

*Pour justifier les dépassements budgétaires sur crédits d'investissement pour un montant de 3,02 milliards de F CFA, le MEF estime que la Cour devrait intégrer dans son calcul les dépenses effectives d'investissement pour lesquelles le Trésor n'est pas comptable assignataire.*

**La Cour estime que les crédits applicables aux investissements exécutés financièrement par les bailleurs ne sont pas concernés par les dépassements. En effet, ces crédits ne peuvent être intégrés à ceux relatifs aux dépenses dont le Trésor est comptable assignataire lorsqu'on calcule les dépassements les concernant. Par conséquent, la Cour ne partage pas la méthode consistant confondre les ressources internes et externes, utilisée par le MEF, pour déterminer les dépassements de crédits relatifs aux ressources internes.**

#### 3.1.2.2 - Crédits non consommés

Les crédits d'investissement non consommés s'élèvent à 143,49 milliards de F CFA pour des crédits ouverts de 512,17 milliards de F CFA, soit 28,01% de ces crédits. La situation détaillée des crédits non consommés en fin de gestion est indiquée au tableau n° 86 ci-après.

**Tableau n° 86: Situation des crédits d'investissement non consommés en 2007**

*En FCFA*

Section	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Crédits non consommés	Part %
<b>Titre 5</b>				
21	3 921 481 250	2 744 114 975	1 177 366 275	0,82
27	93 471 700		93 471 700	0,07
28	333 488 600	213 037 953	120 450 647	0,08
30	1 020 100 500	473 085 043	547 015 457	0,38
31	5 677 945 800	947 680 358	4 730 265 442	3,30
32	24 634 215 255	23 392 943 027	1 241 272 228	0,87
34	2 283 639 595	1 274 530 040	1 009 109 555	0,70
35	688 674 155	430 199 863	258 474 292	0,18
37	119 950 600	85 650 906	34 299 694	0,02
39	182 000 000	109 873 022	72 126 978	0,05
40	5 270 674 740	3 669 182 447	1 601 492 293	1,12
41	690 778 400	284 936 937	405 841 463	0,28
42	5 480 848 255	3 832 804 912	1 648 043 343	1,15
43	27 753 183 705	22 241 747 673	5 511 436 032	3,84
44	1 081 441 837	653 350 581	428 091 256	0,30
45	419 759 655	225 635 140	194 124 515	0,14
46	3 487 650 675	984 146 821	2 503 503 854	1,74
47	4 036 642 613	73 073 013	3 963 569 600	2,76
49	2 129 224 870	305 979 621	1 823 245 249	1,27
50	29 834 228 580	15 145 454 952	14 688 773 628	10,24
51	1 138 520 760	461 895 621	676 625 139	0,47
52	2 043 080 210	1 871 179 074	171 901 136	0,12
53	505 651 680	486 745 969	18 905 711	0,01
54	8 932 630 515	5 916 446 011	3 016 184 504	2,10
55	926 197 225	698 695 943	227 501 282	0,16
57	2 021 000 000	1 553 141 067	467 858 933	0,33
58	1 785 124 775	1 758 078 688	27 046 087	0,02
59	3 273 104 755	671 025 435	2 602 079 320	1,81
61	132 039 270	-	132 039 270	0,09
62	3 199 312 840	2 912 010 905	287 301 935	0,20
63	110 067 100	59 894 440	50 172 660	0,03
65	1 450 378 622	735 868 409	714 510 213	0,50
66	155 000 000	114 429 120	40 570 880	0,03
67	118 914 320	99 529 750	19 384 570	0,01
69	995 000 000	240 479 035	754 520 965	0,53
70	552 710 000	11 520 686	541 189 314	0,38
71	99 653 550	93 656 541	5 997 009	0,00
72	9 093 042 547	3 303 827 923	5 789 214 624	4,03
<b>Total titre 5</b>	<b>155 670 828 954</b>	<b>98 075 851 901</b>	<b>57 594 977 053</b>	<b>40,14</b>
<b>Titre 6</b>				
21	57 711 507 040	47 310 438 766	10 401 068 274	7,25
22	1 000 000 000	500 000 000	500 000 000	0,35
30	17 036 930 781	13 364 000 000	3 672 930 781	2,56
40	4 086 400 000	2 520 841 044	1 565 558 956	1,09
41	60 651 295 850	29 068 426 710	31 582 869 140	22,01
42	38 630 134 310	31 242 038 266	7 388 096 044	5,15
43	9 700 840 465	8 837 173 464	863 667 001	0,60
45	2 550 000 000	450 000 000	2 100 000 000	1,46
46	39 300 000 000	31 158 137 180	8 141 862 820	5,67
47	74 200 000 000	71 480 000 000	2 720 000 000	1,90
48	13 108 137 180	-	13 108 137 180	9,13

Section	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Crédits non consommés	Part %
50	4 225 000 000	3 900 000 000	325 000 000	0,23
54	6 661 000 000	6 311 000 000	350 000 000	0,24
56	1 503 550 000	1 383 000 000	120 550 000	0,08
58	2 050 000 000	1 600 000 000	450 000 000	0,31
62	1 600 000 000	1 300 000 000	300 000 000	0,21
63	4 250 839 572	2 780 000 000	1 470 839 572	1,03
65	13 119 046 461	12 579 485 600	539 560 861	0,38
69	1 855 000 000	1 755 000 000	100 000 000	0,07
73	3 263 573 290	3 063 573 290	200 000 000	0,14
<b>Total titre 6</b>	<b>356 503 254 949</b>	<b>270 603 114 320</b>	<b>85 900 140 629</b>	<b>59,86</b>
<b>Total titres 5 et 6</b>	<b>512 174 083 903</b>	<b>368 678 966 221</b>	<b>143 495 117 682</b>	<b>100</b>

Sur un total de crédits alloués aux dépenses d'investissements non consommés de 143,49 milliards de F CFA, 57,59 milliards de F CFA concernent le titre 5 et 85,90 milliards de F CFA le titre 6, soit des parts respectives de 40,14% et 59,86%.

Concernant le titre 5, les principaux ministères ayant dégagé les montants les plus élevés de crédits non consommés sont le ministère de l'Education pour 14,68 milliards de F CFA, le ministère de l'Hydraulique et du Réseau hydrographique national pour 5,78 milliards de F CFA. Leurs parts respectives dans le total des crédits non consommés sont de 10,24% et 4,03%.

S'agissant du titre 6, les principaux ministères et institutions ayant dégagé les montants les plus élevés de crédits non consommés sont le ministère des infrastructures et de l'Assainissement pour 31,58 milliards de F CFA, le ministère du Patrimoine Bâti et de la Construction pour 13,10 milliards de F CFA et la Présidence de la République pour 10,40 milliards de F CFA. Leurs parts respectives dans le total des crédits non consommés sont de 22,01%, 9,13% et 7,25%.

*Le Ministère de l'Economie et des Finances justifie l'importance des crédits non consommés par le caractère pluriannuel des investissements et le retard dans l'exécution des travaux de construction des infrastructures.*

**La Cour prend acte de l'argument relatif au retard des investissements. Cependant, elle considère que le caractère pluriannuel des investissements ne peut expliquer l'importance des crédits non consommés. Il s'agit de crédits de paiement et non d'autorisations de programme.**

### 3.1.2.3 - Dépenses d'investissement non autorisées

Au vu du PLR et du CGAF, des dépenses d'investissement d'un montant de 10,02 milliards de F CFA ont été exécutées sans ouverture de crédits et sans être régularisées avant la clôture de la gestion. La Cour constate que cette situation perdure puisqu'elle l'a déjà relevée dans les rapports sur l'exécution des lois de finances depuis la gestion 2002.

La Cour rappelle que ces dépenses sont irrégulières. En effet, aux termes des dispositions de l'article 10 du décret n°2003-101 du 13 mars 2003 portant règlement général sur la comptabilité publique « Aucune dépense ne peut être engagée, ordonnancée ou payée à la charge de l'Etat et des autres organismes publics si elle n'a pas été prévue au budget de l'Etat et n'est pas couverte par des crédits régulièrement ouverts ».

*Aucune réponse n'est fournie par le MEF à la demande de la Cour de produire la situation détaillée des dépenses d'investissement à ventiler pour un montant de 10,02 milliards de F CFA, d'une part et de justifier l'existence de dépenses non régularisées au-delà de la clôture de la gestion, d'autre part.*

La Cour constate que depuis 2004 le MEF ne fournit plus la situation détaillée des dépenses à régulariser malgré la demande formulée à cet effet.

**La Cour rappelle au MEF que la pratique consistant à effectuer des dépenses sans couverture budgétaire constitue une violation des dispositions de l'article 10 du décret 2003-101 portant règlement général sur la comptabilité publique.**

Par ailleurs, la Cour relève que l'ajustement des crédits d'investissement n'est pas pris en compte au tableau des ouvertures de crédits complémentaires figurant à l'article 8 du PLR. En revanche, il en a été tenu compte au tableau relatif aux crédits à annuler figurant à l'article 7 du PLR.

Elle fait observer que les dépassements de crédits d'investissement et les crédits d'investissement non consommés doivent respectivement faire l'objet d'ouvertures de crédits complémentaires et d'annulations de crédits pour les montants concernés à chaque titre.

Le tableau n° 87 ci-dessous en donne une indication.

**Tableau n° 87 : Ouvertures de crédits complémentaires et annulations de crédits relatifs aux dépenses d'investissements en 2007**

Titres	Crédits non consommés	Reports de crédits sur 2008*	Annulations	Ouvertures de crédits complémentaires
Titre 5	57 594 977 053	16 290 950 540	41 304 026 513	2 345 163 462
Titre 6	85 900 140 629	73 535 759 810	12 364 380 819	677 367 852
<b>Total</b>	<b>143 495 117 682</b>	<b>89 826 710 350</b>	<b>53 668 407 332</b>	<b>3 022 531 314</b>

\* Source : Données CGAF 2008

**Pour les annulations de crédits d'investissement, la Cour constate que la correction n'est pas faite. Elle réitère sa recommandation sur les montants des crédits à ouvrir pour les titres 5 et 6.**

### 3.2 - Gestion des crédits d'investissement sur ressources externes

Parce qu'elles sont prévues par les lois de finances et pour une vue globale de l'exécution du budget, les dépenses d'investissement sur ressources externes sont enregistrées au budget général, même si le Trésor public n'en est pas comptable assignataire.

Pour des prévisions de 266,9 milliards de F CFA, ces dépenses ont été exécutées à hauteur de 140,94 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 52,80%.

L'examen de la gestion des crédits d'investissement sur ressources externes porte sur les

modifications et l'utilisation des crédits.

### **3.2.1 - Modification des crédits en cours de gestion**

Les modifications relatives aux investissements sur ressources externes ont porté, en cours de gestion, sur les financements acquis et sur les prévisions de tirage.

#### **3.2.1.1 - Modification des financements acquis**

La LFR a modifié à la hausse les montants initiaux des financements acquis. D'un montant initial de 1735,70 milliards de F CFA, les financements acquis ont été portés par la LFR à 1741,70 milliards de F CFA, soit une augmentation de 5,08 milliards de F CFA.

#### **3.2.1.2 - Modifications des prévisions de tirage**

Prévue par la LFI à 261,6 milliards de F CFA, les prévisions de tirage ont été portées par la LFR à 266,9 milliards de F CFA, soit une augmentation de 5,3 milliards de F CFA. Cette augmentation concerne un financement complémentaire du Fonds Koweïtien pour les travaux de la corniche.

### **3.2.2 - Utilisation des crédits**

La Cour a examiné l'utilisation des crédits à partir d'un document intitulé « Répartition des crédits par secteur et par type de financement » transmis par le MEF.

Les dépenses d'investissements sur ressources externes ont été ordonnancées à hauteur de 140,9 milliards de F CFA comprenant 84,5 milliards de F CFA d'emprunts et 56,4 milliards de F CFA de subventions.

#### **- Dépassements des prévisions de tirage**

La Cour n'a pas constaté de dépassements sur les tirages relatifs aux investissements sur ressources extérieures.

#### **- Disponibilités sur les tirages prévus**

Sur des prévisions de tirage de 266,9 milliards de F CFA, seuls 140,9 milliards de F CFA ont été ordonnancés. Il en résulte des ressources non absorbées d'un montant de 126 milliards de F CFA, soit 47,20% des montants prévus. L'importance des ressources non consommées pose le problème de la capacité d'absorption des crédits d'investissement.

La Cour n'a pas été en mesure de présenter la situation détaillée par secteur des ressources non absorbées parce qu'elle n'a pas reçu la répartition des prévisions rectifiées.



## **CHAPITRE II : GESTION DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR**

La gestion des comptes spéciaux du Trésor porte sur l'utilisation des crédits ouverts à ces comptes en 2007, leurs modifications et la gestion des soldes dégagés par l'exécution de ces comptes.

La Cour constate que l'article 11 de la loi de finances pour 2007 qui n'a pas été modifié par la loi de finances rectificative, a inscrit des prévisions en recettes et dépenses au compte d'opérations monétaires « compte de pertes et profits de change ». Mais, de fait, ces opérations ne sont plus suivies au niveau des CST.

***Recommandation n° 10 : la Cour demande au MEF de prendre les dispositions nécessaires pour la suppression du compte spécial du Trésor « compte de pertes et profits de change ».***

### **1 - Modification des crédits en cours de gestion.**

Les modifications de crédits en cours de gestion peuvent concerner leur montant ou leur répartition.

#### **1.1 - Modification du montant des crédits en cours de gestion.**

Sur des crédits initialement ouverts d'un montant de 53,3 milliards de F CFA, la LFR a apporté une modification à la baisse de 3,5 milliards de F CFA, ramenant ainsi les crédits ouverts aux comptes spéciaux du Trésor à 49,8 milliards de F CFA.

#### **1.2 - Modification de la répartition des crédits en cours de gestion.**

En 2007, aucune modification relative à la répartition des crédits d'un compte spécial du Trésor à un autre ou du budget général vers un compte spécial du Trésor ou inversement n'a été constatée.

### **2 - Utilisation des crédits**

L'exécution des opérations des comptes spéciaux du Trésor a été marquée par des dépassements de crédits et la non consommation de crédits ouverts.

#### **2.1- Dépassements de crédits**

La répartition des dépassements sur les crédits des CST figure au tableau qui suit :

**Tableau n° 88 : Répartition des dépassements sur CST en 2007**

*En F CFA*

Comptes spéciaux du Trésor	Prévisions	Dépenses	Dépassements	Part %
Fonds National de retraite	37 500 000 000	41 657 419 880	- 4 157 419 880	35,71
Frais de contrôle des entreprises pub	180 000 000	218 412 028	- 38 412 028	0,33
Avances 1 an aux particuliers	100 000 000	7 547 102 772	- 7 447 102 772	63,96
<b>Total</b>	<b>37 780 000 000</b>	<b>49 422 934 680</b>	<b>- 11 642 934 680</b>	<b>100</b>

Les dépassements sur comptes spéciaux du Trésor s'élèvent à 11,64 milliards de F CFA, soit 23,37% du total des crédits ouverts pour l'ensemble des CST. Ils sont concernés le « Fonds national de retraite » pour 4,15 milliards de F CFA, les « Frais de contrôle des entreprises publiques » pour 0,03 milliard de F CFA et le compte « avances 1 an aux particuliers » pour 7,44 milliards de F CFA.

Le dépassement le plus important est réalisé au niveau du compte « avances à 1 an aux particuliers ». Concernant ce compte, pour des crédits ouverts de 0,1 milliard de F CFA, l'exécution des dépenses est de 7,54 milliards de F CFA, soit un dépassement de 7,44 milliards de F CFA, représentant une part de 63,96% sur le total des dépassements.

Avec un dépassement de 4,15 milliards de F CFA, le « Fonds national de retraite » participe pour 35,71% dans le total des dépassements. Les dépassements du compte « Frais de contrôle des entreprises publiques » s'élèvent à 0,03 milliard de F CFA, soit 0,33% du total.

La Cour constate que les dépenses exécutées au-delà du plafond autorisé sur des crédits limitatifs ne respectent pas les dispositions de l'article 12 de la loi organique n° 2001-09 du 15 octobre 2001 relative aux lois de finances aux termes desquelles « les dépenses sur crédits limitatifs ne peuvent être engagées ou ordonnancées que dans la limite des crédits ouverts ».

*Sur les dépassements relatifs aux dépenses des CST, le MEF affirme que pour le FNR les cotisations ont largement dépassé les prévisions de la loi de finances et que pour le compte spécial « frais de contrôle des entreprises publiques », ils s'expliquent par une sous-évaluation des prévisions.*

#### **Recommandation n°11 :**

**La Cour demande au MEF de veiller, à l'avenir, à la sincérité des prévisions budgétaires.**

Par ailleurs, la Cour a constaté qu'à l'article 7 du PLR, il est demandé des ouvertures de crédits « supplémentaires » d'un montant de 14 842 906 729 F CFA concernant les CST.

La Cour rappelle que les dépassements de crédits sont relatifs à des dépenses ordonnancées au-delà des crédits ouverts.

#### **2.2 - Crédits non consommés**

En 2007, l'utilisation des crédits des CST ouverts par les lois de finances a donné lieu à des crédits non consommés d'un montant total de 4,67 milliards de F CFA.

La répartition de ces crédits non consommés est retracée au tableau n°89 ci-après :

**Tableau n° 89: Répartition des crédits non consommés des CST en 2007***En F CFA*

Comptes spéciaux du Trésor	Prévisions	Réalisations	Crédits non consommés	Part en %
Caisse d'encouragement à la pêche	900 000 000	426 495 253	473 504 747	10,13
Fonds de lutte contre l'incendie	300 000 000	78 006 796	221 993 204	4,75
<b>Comptes d'affectation spéciale</b>	<b>1 200 000 000</b>	<b>504 502 049</b>	<b>695 497 951</b>	<b>14,89</b>
<b>Comptes de commerce</b>	<b>175 000 000</b>	<b>43 859 867</b>	<b>131 140 133</b>	<b>2,81</b>
<b>Comptes d'opérations monétaires</b>	<b>800 000 000</b>	-	<b>800 000 000</b>	<b>17,12</b>
Avances aux ets.publics et sociétés publiques	500 000 000	-	500 000 000	10,70
Avances 1 an collectivités locales	500 000 000	-	500 000 000	10,70
Avances 1 an à divers organismes	100 000 000	-	100 000 000	2,14
<b>Comptes d'avances</b>	<b>1 100 000 000</b>	-	<b>1 100 000 000</b>	<b>23,54</b>
Prêts aux collectivités locales	500 000 000	-	500 000 000	10,70
Consol. d'avances en prêts aux org particuliers	200 000 000	-	200 000 000	4,28
Prêts divers organismes	500 000 000	-	500 000 000	10,70
prêts aux particuliers	7 500 000 000	6 754 624 765	745 375 235	15,95
<b>Comptes de prêts</b>	<b>8 700 000 000</b>	<b>6 754 624 765</b>	<b>1 945 375 235</b>	<b>41,64</b>
<b>Total</b>	<b>11 975 000 000</b>	<b>7 302 986 681</b>	<b>4 672 013 319</b>	<b>100</b>

Les crédits non consommés concernent principalement les comptes de prêts (41,64%), les comptes d'avance (23,54%), les comptes d'opérations monétaires (17,12%) et les comptes d'affectation spéciale (14,89%).

Les comptes de commerce réalisent le plus faible montant de crédits non consommés, avec 0,13 milliard de F CFA, soit 2,81% du total.

Il convient de noter que plusieurs comptes d'opérations monétaires et d'avances n'ont enregistré aucune opération durant la gestion et ont dégagé, de ce fait, des crédits non consommés d'un montant égal à celui des crédits ouverts.

### 3 - Reports des soldes des comptes spéciaux

Le montant global des reports de la gestion 2006 sur la gestion 2007 s'élève à 20 450,37 millions de F CFA.

La situation des reports de solde des CST figure au tableau n°90 qui suit :

**Tableau n° 90 : Reports des soldes des comptes spéciaux du Trésor en 2007***En millions de FCFA*

Catégorie des CST	Solde d'entrée au 01/01/2007	Recettes	Dépenses	Solde de la gestion	Solde au 31/12/2007
Compte d'affectation spéciale	31 599,60	49 950,60	42 380,33	7 570,27	39 169,87
compte de commerce	7,48	49,59	43,86	5,73	13,21
compte de prêt	1 288,52	7 510,30	6 754,62	755,68	2 044,20
compte d'avance	- 10 758,60	6 926,65	7 547,10	- 620,45	- 11 379,05
compte de garantie et d'aval	- 1 686,63	-	-	-	- 1 686,63
<b>Total</b>	<b>20 450,37</b>	<b>64 437,14</b>	<b>56 725,92</b>	<b>7 711,22</b>	<b>28 161,59</b>

En 2007, les recettes effectives des CST s'élèvent à 64 437,14 millions de F CFA et les dépenses à 56 725, 92 millions de F CFA, soit un solde créditeur de 7 711,22 millions de F CFA.

Avec un report de solde de 20 450,37 millions de F CFA de la gestion 2006, le solde au 31 décembre 2007 des comptes spéciaux du Trésor s'élève à 28 161,59 millions de F CFA.

#### **4. Autres aspects liés à la gestion des comptes spéciaux**

Les autres aspects liés à la gestion des comptes spéciaux du Trésor concernent deux catégories de comptes : les comptes d'affectation spéciale et les comptes de prêts.

##### **4.1 - Gestion des comptes d'affectation spéciale**

- **le Fonds national de retraite**

Avec un profit de 7,57 milliards de F CFA, la gestion des comptes d'affectation spéciale s'est beaucoup améliorée. Depuis 2002, ils enregistrent des soldes positifs imputables au bon comportement du Fonds national de retraite qui connaît, sur les six dernières gestions, un excédent de recettes sur les dépenses.

Par ailleurs, concernant les comptes d'affectation spéciale « fonds national de retraite » et « frais de contrôle des entreprises publiques » qui ont réalisé à la fois des surplus de recettes et des dépassements dans les dépenses, la Cour n'a reçu aucun arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances majorant les crédits comme le prévoit la loi organique n° 2001-09 du 15 octobre 2001 relative aux lois de finances modifiée qui dispose, en son article 26, que « si, en cours d'année, les recettes d'un compte d'affectation spéciale apparaissent supérieures aux évaluations, les crédits peuvent être majorés par arrêté du ministre chargé des finances dans la limite de cet excédent de recettes ».

Le fonds national de retraite a enregistré des dépenses d'un montant de 41.657.419.880 F CFA pour des crédits plafonnés à 37.500.000.000 F CFA, soit un dépassement de 4.157.419.880 F CFA. Les recettes de ce compte s'élèvent à 48.941.284.183 F CFA.

- **les frais de contrôle des entreprises publiques**

Le compte frais de contrôle des entreprises publiques a enregistré des dépenses d'un montant de 218.412.028 F CFA pour des crédits plafonnés à 180.000.000 F CFA, soit un dépassement de 38.412.028 F CFA. Les recettes de ce compte s'élèvent à 330.351.682 F CFA.

*Invité à produire à la Cour les actes justificatifs des majorations de crédits des comptes d'affectation spéciale « Fonds National de retraite » et « Frais de contrôle des entreprises publiques », le MEF soutient que ces actes n'ont pas été pris par les administrateurs des crédits de ces comptes.*

**La Cour estime que même si l'initiative de ces actes incombe aux administrateurs, leur signature relève de la compétence du MEF.**

**Elle considère donc qu'il est de la responsabilité du MEF de veiller à ce que les administrateurs de crédits se conforment aux dispositions de l'article 26. a.2 de la loi n° 2001-09 du 15 octobre 2001 portant loi organique relative aux lois de finances modifiée.**

**Recommandation n° 12 : la Cour demande au MEF de veiller, à l'avenir, à ce que les arrêtés de majoration de crédits soient pris en cours d'année si les recettes d'un compte d'affectation spéciale sont supérieures aux prévisions.**

#### **4.2 - Gestion des autres comptes spéciaux du Trésor**

En dehors des comptes d'affectation spéciale, la gestion des comptes de prêts et des comptes d'avances a connu des dysfonctionnements.

##### **4.2.1 - Gestion des comptes de prêts**

La Cour a constaté que le compte de « prêts à divers organismes » n'a enregistré aucune recette selon l'indication du PLR.

Ainsi, la situation des remboursements de prêts n'a pas changé en 2007.

Par ailleurs, la Cour constate l'ouverture, en 2007, d'un sous compte de la catégorie compte de prêts intitulé « consolidation d'avances en prêts à divers organismes et particuliers ». L'absence d'opérations enregistrées à ce compte signifie que la prévision de consolidation d'avances en prêts pour un montant de 200.000.000 F CFA n'a pas été exécutée.

##### **4.2.2 - Gestion des comptes d'avances**

En 2005, une avance de 50 millions a été accordée à la commune de Saint-Louis par décision n° 005606 du 10 octobre 2005. Cette avance était remboursable sur une durée d'un an à compter de la date de signature.

En 2006, une autre avance de 50 millions par décision n° 008606 du 29 décembre 2006 a été accordée à la même commune pour le même montant et dans les mêmes conditions.

Cependant, jusqu'en 2007, aucun remboursement n'a été enregistré au titre de ces deux créances et la Cour n'a connaissance ni d'un renouvellement, ni de poursuites ou de consolidation sous forme de prêt, ni a fortiori de transfert en perte probable aux résultats de l'année.

*A la demande de la Cour de justifier l'absence de recouvrement des avances de 50 millions de F CFA consenties à la commune de Saint-Louis par l'Etat en 2005 et 2006, le MEF invoque la non inscription de cette dette dans le budget de ladite commune malgré les différentes relances du Receveur municipal .*

**Recommandation n° 13 : La Cour demande au MEF de faire toutes les diligences nécessaires pour le recouvrement de cette créance ou de faire application des mesures prévues par les articles 355 et 356 du code des collectivités locales.**

## CONCLUSION

Les ressources budgétaires des lois de finances pour l'année financière 2007 ont été évaluées à 1603,5 milliards de F CFA et les charges à 1625,5 milliards de F CFA, soit un déficit prévisionnel de 22 milliards de F CFA, représentant 0,41% du PIB nominal. Ces ressources se répartissent entre le budget général et les comptes spéciaux du Trésor pour respectivement 1558,7 milliards de F CFA et 44,8 milliards de F CFA. Les charges du budget général ont été prévues à 1575,7 milliards de F CFA et celles des comptes spéciaux du Trésor à 49,8 milliards de F CFA.

Après exécution, les recettes du budget général s'élèvent à 1444,1 milliards de F CFA et les dépenses à 1559,2 milliards de F CFA. Il en résulte un excédent des dépenses sur les recettes d'un montant de 115,1 milliards de F CFA. Quant aux comptes spéciaux du Trésor, ils ont réalisé des recettes d'un montant de 64,4 milliards de F CFA et des dépenses d'un montant de 56,7 milliards de F CFA, soit un solde positif de 7,7 milliards de F CFA.

Ainsi, il ressort de la gestion 2007 un solde global négatif de 107,4 milliards de F CFA, soit 0,2% du PIB nominal contre un solde négatif de 162,8 milliards de F CFA pour la gestion précédente. Malgré la légère atténuation constatée, ce résultat confirme l'ampleur de la situation déficitaire du budget de l'Etat observée durant la gestion précédente.

Cette amélioration de 55,4 milliards de F CFA s'explique notamment par le maintien du bon niveau de recouvrement des recettes, à la baisse des dépenses du secteur énergétique et à la diminution des charges de la dette extérieure.

La gestion des autorisations budgétaires a été marquée, à l'image des années antérieures, par un certain nombre de manquements dont les plus significatifs sont les suivants:

- écarts entre les crédits votés et les crédits mis en place ;
- écarts entre les montants prélevés et les montants affectés par le même acte réglementaire ;
- ouverture de crédits supplémentaires sans base légale ;
- dépassements de crédits ou crédits non consommés dont le montant élevé remet en cause la sincérité des prévisions budgétaires;
- dépassements sur crédits limitatifs ;
- dépenses payées sans ordonnancement préalable et sans régularisation avant la clôture de la gestion ;
- défaut de recouvrement de créances échues en particulier les recettes fiscales et les prêts et avances;
- reports irréguliers de crédits ;
- minoration systématique, par contraction des augmentations et des diminutions, des crédits complémentaires à ouvrir et des crédits à annuler au titre du règlement du budget ;
- non permanence des méthodes dans la détermination du montant des augmentations et des diminutions des crédits dans le CGAF (contraction sectorielle) et dans le PLR (contraction globale).

**Le Rapporteur**

**Le Président de la Cour**

**Oumar NDIAYE**

**Abdou Bame GUEYE**

# Annexes





**REPONSES AUX OBSERVATIONS DE LA COUR DES COMPTES**  
**SUR L'EXAMEN DES LOIS DE FINANCES – GESTION 2007**

INTITULE DE L'OBSERVATION	PROJETS DE REPONSE
<p><b><u>Observation n°1 page 8</u></b>            La Cour demande au MEF d'expliquer ces écarts concernant les dépenses de personnel entre le CGAF et le PLR.</p>	<p>Ces écarts proviennent de la ventilation des mini soldes dans le PLR. Les données des deux documents sont harmonisées.</p>
<p><b><u>Observation n°2 page 11</u></b>            La Cour demande au MEF d'expliquer la comptabilisation par le PLR des emprunts intérieurs dans les recettes externes.</p>	<p>Dans le tableau de développement des recettes, le MEF a suivi l'ordre retenu dans la nomenclature budgétaire qui regroupe les recettes par nature et non par origine. Cependant, le montant de 113,875 milliards, des emprunts intérieurs, n'est pas pris en compte dans le calcul du total des recettes externes, mais dans celui des recettes internes.            Pour plus de lisibilité, les emprunts intérieurs seront désormais classés au niveau des recettes internes.</p>
<p><b><u>Observation n°3 page 19</u></b>            La Cour demande au MEF d'expliquer l'absence d'apurement des restes à recouvrer par les comptables principaux autres que le Receveur général</p>	<p>Comme déjà évoqué lors de l'examen des RELF de 2004, 2005 et 2006, le montant élevé des restes à recouvrer s'explique, en grande partie, par le caractère irrécouvrable de certaines cotes et le fait que les états présentés en non-valeur ne sont pas toujours traités par les services fiscaux ; d'où leur</p>

<p>du Trésor.</p>	<p>report d'année en année comme le prouve le tableau de synthèse ci-après et dont les détails sont joints en annexe 1 :</p> <table border="1" data-bbox="1122 268 2145 483"> <thead> <tr> <th><i>Régions</i></th> <th><i>Cotes irrécouvrables</i></th> <th><i>Cotes indûment imposées</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>DAKAR</td> <td>3 743 781 926</td> <td>117 161 696</td> </tr> <tr> <td>Autres que DAKAR</td> <td>1 394 913 360</td> <td>3 197 254 682</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>5 138 695 286</td> <td>3 314 416 378</td> </tr> </tbody> </table> <p>Par ailleurs, il existe beaucoup de difficultés dans le recouvrement des impôts, à savoir notamment : les adresses imprécises et le changement d'adresses de certains contribuables, des erreurs sur le calcul des impositions ou des doubles impositions, la non prise en compte des cessations d'activités pour cause de décès ou autres, la reconduction des cotes irrécouvrables ou indûment imposées, le manque de moyens matériels (véhicules, motos, ...) et humains (porteurs de contraintes, agents de poursuites, agents de recouvrement, ...), le manque de réaction des établissements financiers aux ATD émis par les comptables, ...</p>	<i>Régions</i>	<i>Cotes irrécouvrables</i>	<i>Cotes indûment imposées</i>	DAKAR	3 743 781 926	117 161 696	Autres que DAKAR	1 394 913 360	3 197 254 682	TOTAL	5 138 695 286	3 314 416 378
<i>Régions</i>	<i>Cotes irrécouvrables</i>	<i>Cotes indûment imposées</i>											
DAKAR	3 743 781 926	117 161 696											
Autres que DAKAR	1 394 913 360	3 197 254 682											
TOTAL	5 138 695 286	3 314 416 378											
<p><b><u>Observation n°4 page 19</u></b> La Cour demande au MEF de lui fournir la situation détaillée des recouvrements et des restes à recouvrer par nature d'impôt.</p>	<p>Le détail par nature d'impôt est donné par les comptes génériques concernés de recettes fiscales, à savoir notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-IS : 76 366 019 702 F ;</li> <li>- IR : 6 901 946 285 F ;</li> <li>- CGU : 588 864 816 F.</li> </ul>												
<p><b><u>Observation n°5 page 27</u></b> La Cour demande au MEF de justifier les montants des crédits imputés au titre 2 des sections 32 et 52 alors que la LFR n'a prévu aucune mesure</p>	<p>Les montants inscrits dans le PLR sont conformes à ceux de la loi de finances rectificative publiée dans le Journal Officiel n° 3260 du 8 décembre 2007. En effet, au niveau de l'annexe 4 de la loi de finances rectificative, il est bien mentionnées, à la colonne « Personnel », des mesures nouvelles pour les</p>												

nouvelle pour le titre concerné.	sections suivantes: Section 32 : 2.500.000.000 FCFA Section 52 : 300.000.000 FCFA
<p><b><u>Observation n°6 page 28</u></b> La Cour demande au MEF de lui fournir les prévisions rectifiées des dépenses d'investissement sur ressources externes par secteur d'activité.</p>	Les prévisions rectifiées des dépenses d'investissement sur ressources externes sont jointes.
<p><b><u>Observation n°7 page 31</u></b> La Cour demande au MEF de justifier l'absence de prévisions pour les bons du Trésor alors que des dépenses de 18,7 milliards de FCFA ont été exécutées.</p>	L'information n'était pas disponible au moment de l'élaboration de la loi de finances.
<p><b><u>Observation n°8 page 31</u></b> La Cour demande au MEF d'indiquer à l'avenir la situation détaillée de la dette publique par bailleur.</p>	Le MEF prend acte.

<p><b><u>Observation n°9 page 36</u></b>  La Cour demande au MEF de fournir la situation détaillée de ces « dépenses à ventiler ».</p>	
<p><b><u>Observation n°10 page 36</u></b>  La Cour demande au MEF de justifier l'existence de ces « dépenses à ventiler » au-delà de la clôture de la gestion.</p>	<p>Ces dépenses sont constituées d'avances de Trésorerie dont la non régularisation est essentiellement imputable aux administrateurs de crédits qui, malgré les nombreuses relances du MEF, n'ont pas daigné s'exécuter.</p> <p>La pratique des AT a pris fin avec l'avènement du décret n° 2008-1377 du 28 novembre 2008 relatif aux dispositions applicables aux paiements sans ordonnancement préalable avant ou après service fait.</p>
<p><b><u>Observation n°11 page 37</u></b>  La Cour demande au MEF de lui produire la situation détaillée des dépenses d'investissement à ventiler pour un montant de 10,2 milliards de F CFA.</p>	<p>Cf. réponses observation 10.</p>
<p><b><u>Observation n°12 page 56</u></b>  La Cour demande au MEF de lui fournir le détail des recettes enregistrées au compte « prêts aux particuliers » pour un montant de 7.510.301.677 F CFA.</p>	<p>Situation jointe en annexe 2.</p>

<p><b><u>Observation n°13 page 66</u></b>  La Cour demande au MEF de justifier la mise en place, au titre des modifications apportées par la LFR, de crédits d'un montant total de 2,8 milliards de F CFA pour les dépenses de personnel des sections 32 et 52 alors que cette loi n'a prévu aucune modification de crédits de personnel pour les ministères concernés.</p>	<p>Cf. réponse observation n °5.</p>
<p><b><u>Observation n°14 page 67</u></b>  La Cour demande au MEF de justifier les circonstances qui ont motivé l'ouverture de crédit par le décret d'avance n°2007-1494 du 12 décembre 2007.</p>	
<p><b><u>Observation n°15 page 68</u></b>  La Cour demande au MEF de présenter les augmentations et les diminutions de crédits effectuées par voie réglementaire dans leur montant intégral.</p>	<p>Les augmentations et les diminutions de crédits par voie réglementaire sont présentées par section et par titre au niveau de l'annexe II-a dans leur intégralité.  Cependant, le détail de ces modifications allant jusqu'à la ligne est donné par les actes modificatifs mis à la disposition de la Cour.</p>
<p><b><u>Observation n°16 page 72</u></b>  La Cour demande au MEF de justifier la différence entre le montant des modifications indiqué au PLR et celui résultant des actes modificatifs.</p>	<p>- Dans le décret 2007-378, il est mentionné un virement 6 262 000 pour la section 71 titre 2 mais cette section a disparu lors du remaniement du 19 juin 2007. Ses services ont été transférés à la section 49 et le personnel de la section 71 émarge à la section 49. Ce qui explique la non exécution des crédits</p>

	<p>de personnel à la section 71.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la Cour doit revoir le pointage des actes concernant la section 32 titre 3, particulièrement l'arrêté n°1946 du 27 mars 2007 et la section 50 titre 3.</li> <li>-s'agissant des sections 57 et 58, la différence de 1 800 000 s'explique par le transfert de l'ENTSS, de la section 58 à la section 57 par le décret de répartition des services de l'Etat n°2007-908 du 31 juillet 2007.</li> <li>- concernant la section 52 titre 3 la différence de 22 304 696 provient d'une erreur de saisie de la Cour sur le décret n° 1512 du 13 décembre 2007. Ce montant ne devait pas être comptabilisé dans les augmentations de la section 52 mais dans les diminutions de la section 60,</li> <li>- pour la section 63 titre 3 la différence provient de la non prise en compte, par la Cour, du décret n° 2007-1628 pour un montant de 145 598 559 prélevé à la section 60 ; la pièce est jointe.</li> <li>- de même, pour la section 21 titre 4, la Cour n'a pas pris en compte dans le pointage l'arrêté n° 10568 du 27/11/ 2007 d'un montant de 106 335 711 prélevé de la section 60 ; la pièce est jointe.</li> </ul> <p>Pour la section 60 l'écart résulte des erreurs de pointage citées ci-dessus ;</p>
<p><b><u>Observation n°17 page 74</u></b>  La Cour demande au MEF d'expliquer l'importance des dépassements constatés sur dépenses de personnel qui a atteint 13,44 milliards de F CFA pour le ministère des Forces armées et 10,23 milliards de F CFA pour le ministère de l'Education.</p>	<p>Pour le Ministère des Forces armées, la Cour n'a pas pris en compte le montant de 2,5 milliards de mesures nouvelles, ouvert par la LFR. En outre, depuis 2005, les militaires recrutés sont maintenus dans les troupes et continuent d'être payés.</p> <p>Pour le Ministère de l'Education, le dépassement constaté par la Cour résulte du fait que l'essentiel du personnel du ministère de l'enseignement technique continue d'être payé sur ses crédits. C'est ce qui explique des crédits de personnel non consommés de 6 milliards pour la section 59.</p>
<p><b><u>Observation n°18 page 76</u></b>  La Cour demande au MEF de veiller à une meilleure prévision des dépenses auxquelles s'appliquent des crédits évaluatifs.</p>	<p>Le MEF prend acte.</p>

<p><b><u>Observation n°19 page 77</u></b>  La Cour demande au MEF de justifier les dépassements de crédits limitatifs d'un montant de 101.807.924 F CFA.</p>	<p>Les dépassements sur crédits limitatifs sont dus aux réaménagements du gouvernement non suivis sur le plan budgétaire.</p>
<p><b><u>Observation n°20 page 79</u></b>  La Cour demande au MEF de corriger le montant des ouvertures de crédits demandées à l'article 7 du PLR pour les titres 2 et 3.</p>	<p>Pour le titre 2, la correction est faite.  S'agissant du titre 3, le montant annoncé à l'article 7 du PLR pour les ouvertures de crédits complémentaires est bien 36 154 178 462.</p>
<p><b><u>Observation n°21 page 82</u></b>  La Cour demande au MEF de corriger le montant des crédits à annuler pour les titres 2, 3 et 4 au tableau figurant à l'article 6 du PLR</p>	<p>Pour le titre 2, la correction est faite.  Mais pour les titres 3 et 4, les montants à annuler de l'article 6 du PLR sont corrects. Ils sont de :  Titre 3 : 27 200 197 444  Titre 4 : 3 778 261 403  Cf. annexe II-c Situation des crédits non consommés et des dépassements par section et par titre.</p>
<p><b><u>Observation n°22 page 83</u></b>  La Cour demande au MEF, pour l'avenir, de lui présenter les prévisions relatives aux investissements en séparant les prévisions d'investissements sur ressources internes et les prévisions d'investissements sur ressources externes.</p>	<p>Le MEF prend acte.</p>
<p><b><u>Observation n°23 page 84</u></b></p>	<p>Le MEF juge utile de rappeler les dispositions de la loi organique 2001-09 qui dispose en son article 19 « Il est fait recette, du montant intégral des produits,</p>



<p>La Cour demande au MEF de justifier l'imputation des dépenses financées sur ressources externes d'un montant de 5,3 milliards de FCFA au titre 6 relatif aux transferts en capital.</p>	<p>sans contraction entre les recettes et les dépenses. L'ensemble des recettes assurant l'ensemble des dépenses, toutes les dépenses et toutes les recettes sont imputées à un compte unique intitulé budget général ».</p> <p>Les crédits du titre 6, du budget général, ne dérogent pas à ce principe de non affectation au sein du budget général. Par conséquent, ils peuvent être financés aussi bien par des ressources internes qu'externes.</p>
<p><b><u>Observation n°24 page 84</u></b>  La Cour demande au MEF de veiller à l'avenir à l'exactitude des montants figurant aux arrêtés de reports de crédit.</p>	<p>Le MEF prend acte.</p>
<p><b><u>Observation n°25 page 84</u></b>  La Cour demande au MEF de produire les actes réglementaires autorisant des ouvertures de crédits d'investissement d'un montant total de 6.370.521.120 F CFA.</p>	<p>Il s'agit des actes réglementaires d'ouverture de crédits suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-arrêté n° 11632 du 31/12/2007 pour un montant de 216.006.640 FCFA ;</li> <li>- arrêté n° 9079 du 24/09/2007 pour un montant de 354.514.480 FCGFA ;</li> <li>-arrêté n° 9323 du 8/10/2007 pour un montant de 1.800.000.000 FCFA ;</li> <li>- arrêté n° 7890 du 01/08/2007 pour un montant de 4.000.000.000 FCFA.</li> </ul> <p>Les copies de ces actes sont jointes.</p>
<p><b><u>Observation n°26 page 85</u></b>  La Cour demande au MEF de justifier la différence totale 1.207.818.270 FCFA constatée entre le montant des crédits non consommés en 2006 et celui des crédits reportés sur 2007 en ce qui concerne les pouvoirs publics et les ministères figurant au tableau ci-dessus.</p>	<p>Comme précisé pour les gestions antérieures, il s'agit d'une différence d'approche dans la méthode de calcul entre le MEF et la Cour.</p> <p>D'ailleurs, le décret n°2009-192 du 27 février 2009 réglemente le mode de détermination des crédits d'investissement reportables.</p>

<p><b><u>Observation n°27 page 85</u></b>  La Cour demande au MEF de justifier les reports sur la gestion 2007 de crédits d'un montant total de 1.707.966.000 FCFA constatés sur des sections présentant des dépassements de crédits en 2006.</p>	<p>Cf. Réponse observation N°26</p>
<p><b><u>Observation n°28 page 86</u></b>  La Cour demande au MEF de présenter, pour chaque titre et pour chaque section, le montant total des augmentations et des diminutions de crédits de paiement, sans contraction.</p>	<p>Les situations données dans le PLR sont conformes à celles des lois de finances, à savoir par section et par titre.  Les détails par chapitre et par ligne sont donnés par les actes modificatifs mis à la disposition de la Cour.</p>
<p><b><u>Observation n°29 page 87</u></b>  La Cour demande au MEF de justifier la différence de 800 000 FCFA entre les augmentations et les diminutions des crédits d'investissement.</p>	<p>La ponction de 800 000 sur la ligne 700930440116239 de la section 43 titre 5 a été omise à la saisie de l'arrêté de virement n° 7827 du 26/07/2007.</p>
<p><b><u>Observation n°30 page 90</u></b>  La Cour demande au MEF de justifier les écarts par section figurant au tableau n°80 ci-dessus.</p>	<p>La Cour n'a pas pris en compte les actes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- décret 2007- 1640</li> <li>- décret 2007- 1642</li> <li>- décret 2007- 569</li> <li>- décret 2007- 106</li> <li>- l'arrêté n° 2177</li> </ul>

	En outre, les sections 33 et 48 ne sont pas concernées par des modifications du titre 6.
<p><b><u>Observation n°31 page 91</u></b>  La Cour demande au MEF de justifier les virements de crédits effectués par décrets du titre 5 au titre 6 et vice-versa.</p>	Cette pratique se justifie par les changements institutionnels intervenus en cours de gestion.
<p><b><u>Observation n°32 page 91</u></b>  La Cour demande au MEF de communiquer les références complètes du décret su mentionné.</p>	Les recherches sont en cours
<p><b><u>Observation n°33 page 93</u></b>  La Cour demande au MEF de justifier les virements de crédits effectués au-delà du dixième de la dotation des chapitres.</p>	
	Les crédits de la gestion base de calcul des dépassements et des crédits non

<p><b><u>Observation n°34 page 94</u></b>  La Cour demande au MEF de justifier les dépassements budgétaires sur crédits d'investissement pour un montant de 3,02 milliards de FCFA.</p>	<p>consommés dont fait allusion la Cour portent uniquement sur les dépenses d'investissement financées sur ressources internes et n'intègrent pas les investissements financés sur ressources externes.</p> <p>Le MEF estime que la Cour devrait plutôt intégrer les dépenses effectives d'investissement pour lesquelles le Trésor n'est pas comptable assignataire, mises à sa disposition, au niveau de la colonne ordonnancements de l'annexe II-b. Ceci permettrait d'apprécier l'écart entre les dépenses effectivement ordonnancées et les crédits ouverts par les lois de finances.</p>
<p><b><u>Observation n°35 page 95</u></b>  La Cour demande au MEF d'expliquer l'importance des crédits non consommés.</p>	<p>L'importance des crédits non consommés s'explique d'une part, par la nature de investissements qui sont pluriannuels et par les retards notés dans l'exécution des travaux de construction des infrastructures, d'autre part.</p>
<p><b><u>Observation n°36 page 96</u></b>  La Cour demande au MEF de produire la situation détaillée des dépenses d'investissement à ventiler pour un montant de 10,02 milliards de F CFA, d'une part et de justifier l'existence de dépenses non régularisées au-delà de la clôture de la gestion, d'autre part.</p>	
<p><b><u>Observation n°37 page 96</u></b>  La Cour demande au MEF de prendre en compte les ajustements des crédits d'investissements aux articles 7 et 8 du PLR pour des montants respectifs de 53.668.407.332 F CFA concernant les annulations et de</p>	<p>Le MEF estime que les montants annoncés pour les ouvertures de crédits pour les titres 5 et 6 de l'article 7 du PLR sont corrects.</p> <p>Par contre, les annulations de crédits d'investissement de l'article 6 du PLR seront revues.</p>

<p>3.022.531.314 F CFA s'agissant des ouvertures de crédits complémentaires.</p>	
<p><b><u>Observation n°38 page 98</u></b>  La Cour demande au MEF de prendre les dispositions nécessaires pour la suppression de ce compte spécial du Trésor.</p>	<p>Le MEF prend acte.</p>
<p><b><u>Observation n°39 page 99</u></b>  La Cour demande au MEF de justifier les dépassements d'un montant de 11,64 milliards constatés sur les dépenses des CST.</p>	<p>Pour le FNR, les cotisations ont largement dépassé les prévisions de la loi de finances. Ce qui a conduit, malgré une exécution au-delà des crédits ouverts, à un solde positif de ce compte en fin de gestion de 7,28 milliards.</p> <p>S'agissant des avances faites aux particuliers et du compte spécial « frais de contrôle des entreprises publiques », les dépassements s'expliquent par une sous évaluation des prévisions. Néanmoins, les recettes de ces comptes couvrent entièrement les dépenses.</p>
<p><b><u>Observation n°40 page 99</u></b>  La Cour demande au MEF de corriger le montant de 14.842.906.729 F CFA figurant à l'article 7 du PLR.</p>	<p>La correction est faite. L'approbation des différences entre prévisions et réalisations sur CST est faite par catégorie de compte spécial.</p>

<p><b><u>Observation n°41 page 99</u></b>  La Cour demande au MEF de remplacer, à l'article 7 du PLR, la notion de crédits supplémentaires par celle de crédits complémentaires.</p>	<p>La correction est faite dans le PLR.</p>
<p><b><u>Observation n°42 page 101</u></b>  La Cour demande au MEF de produire les actes justificatifs des majorations de crédits des comptes d'affectation spéciale « Fonds National de retraite » et « Frais de contrôle des entreprises publiques » ayant permis d'exécuter leurs dépenses au-delà du plafond de leurs crédits.</p>	<p>Les actes ne sont pas pris par les administrateurs des crédits de ces comptes.</p>
<p><b><u>Observation n°43 page 102</u></b>  La Cour demande au MEF de lui fournir la situation détaillée, par débiteur, des prêts accordés à divers organismes avant 2007 et non remboursés à leur échéance.</p>	<p>Situation jointe en annexe 3.</p>

<p><b>Observation n°44 page 102</b></p> <p>La Cour demande au MEF de justifier l'absence de recouvrement des avances de 50 millions de FCFA chacune consenties à la commune de Saint-Louis par l'Etat en 2005 et 2006.</p>	<p>Comme déjà évoqué lors de l'examen du RELF de 2006, l'absence de recouvrement de cette avance s'explique par le fait que malgré la relance du Receveur municipal (cf. lettre n° 220/TPR. SL/BCL du 8 février 2007 dont copie ci-jointe en annexe 4), la Commune de St-Louis n'a pas inscrit dans son budget des crédits destinés au remboursement de cette avance. Par conséquent, il n'y a pas eu de possibilité de recouvrement à l'amiable.</p> <p>Et, il n'est pas certain que l'on puisse procéder pour ladite Commune à un recouvrement forcé.</p>
--	---

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°1: Evolution du solde de l'exécution budgétaire .....	6
Tableau n°2 : Prévisions et opérations effectives des lois de Finances 2007.....	8
Tableau n°3 : Ecart entre ordonnancements au CGAF et au PLR sur les dépenses de personnel .....	8
Tableau n°4 : Evolution du résultat de l'exécution du budget général de 2003 à 2007 .....	9
Tableau n°5 : Prévisions et réalisation des recettes du budget général en 2007 .....	12
Tableau n°6 : Evolution des recettes effectives du budget général de 2003 à 2007.....	13
Tableau n°7 : Prévisions et réalisations des recettes internes en 2007.....	13
Tableau n°8: Principaux écarts entre prévisions et réalisations des recettes fiscales .....	14
Tableau n°9 : Evolution de l'exécution des recettes fiscales de 2003 à 2007 .....	16
Tableau n°10 : Restes à recouvrer sur impôts directs perçus par voie de rôle en 2007.....	18
Tableau n°11 : Evolution des restes à recouvrer sur impôts directs perçus par voie de rôle.....	19
Tableau n°12 : Ecart entre prévisions et exécution des recettes non fiscales en 2007.....	21
Tableau n°13 : Evolution de l'exécution des recettes non fiscales sur la période 2003-2007 .....	22
Tableau n°14 : Evolution des recettes par poste comptable principal de 2004 à 2007 .....	23
Tableau n°15 : Prévisions et dépenses effectives du budget général .....	25
Tableau n°16 : Répartition des prévisions de tirage par secteur d'activité.....	27
Tableau n°17 : Récapitulatif des dépenses d'investissement .....	29
Tableau n°18 : Evolution des dépenses sur ressources internes de 2004 à 2007 .....	30
Tableau n°19 : Evolution du service de la dette publique .....	30
Tableau n°20 : Exécution de la dette intérieure.....	31
Tableau n°21 : Situation de la dette titrisée.....	32
Tableau n°22 : Evolution des principales dépenses de personnel .....	34
Tableau n°23 : Evolution des principales dépenses de fonctionnement.....	35
Tableau n°24: Evolution des autres transferts courants .....	37
Tableau n°25 : Taux d'exécution des dépenses ordinaires.....	39
Tableau n°26 : Dépenses effectives en capital sur ressources internes .....	39
Tableau n°27 : Evolution des dépenses d'investissement sur ressources internes .....	39
Tableau n°28 : Evolution de la consommation des crédits de paiement de 2003 à 2007.....	40
Tableau n°29 : Récapitulatif des dépenses sur ressources internes .....	41
Tableau n°30 : Evolution des dépenses courantes des Pouvoirs publics.....	42
Tableau n°31.: Comparaison des dépenses en capital des Pouvoirs publics entre 2005 et 2007 .....	43
Tableau n°32.: Dépenses courantes des moyens de service .....	44
Tableau n°33.: Dépenses courantes de l'action administrative générale de 2005 à 2007 .....	44
Tableau n°34.: Dépenses courantes de l'action économique de 2005 à 2007 .....	45
Tableau n°35.: Dépenses courantes de l'action culturelle et sociale de 2005 à 2007 .....	46



Tableau n°36.: Dépenses communes hors subvention de 2005 à 2007 .....	47
Tableau n°37 : Dépenses d'investissement des moyens des services .....	47
Tableau n°38 : Evolution des dépenses d'investissement de l'Action administrative générale .....	48
Tableau n°39.: Evolution des dépenses d'investissement de l'Action économique de 2005 à 2007 .....	49
Tableau n°40 : Evolution des dépenses d'investissement de l' Action culturelle et sociale.....	50
Tableau n°41.: Comparaison des dépenses courantes et des dépenses d'investissement en 2007.....	51
Tableau n°42.: Dépenses sur ressources externes par secteur d'activité.....	52
Tableau n°43.: Dépenses par activité du secteur primaire .....	53
Tableau n°44.: Dépenses par activité du secteur secondaire.....	53
Tableau n°45.: Dépenses par activité du secteur tertiaire.....	54
Tableau n°46.: Dépenses par activité du secteur quaternaire .....	54
Tableau n°47.: Dépenses d'investissement par bailleur .....	55
Tableau n°48.: Récapitulation générale des dépenses d'investissement .....	56
Tableau n°49 : Comparaison entre prévisions et réalisations des recettes des CST.....	59
Tableau n°50.: Répartition des plus-values de recettes sur CST.....	59
Tableau n°51 : Comparaison des prévisions et de l'exécution des dépenses des CST.....	60
Tableau n°52.: situation d'exécution des comptes spéciaux du Trésor.....	61
Tableau n°53 : Soldes des CST de 2003 à 2007.....	61
Tableau n°54 : Résultats d'exécution des comptes d'affectation en 2006 et 2007.....	62
Tableau n°55 : Evolution du FNR de 2004 à 2007 .....	63
Tableau n°56.: Situation d'exécution des autres comptes spéciaux du Trésor.....	64
Tableau n°57 : Opérations des comptes de prêts de 2003-2007.....	65
Tableau n°58 : Opérations des comptes d'avances de 2003 à 2007 .....	65
Tableau n°59 : Profits sur comptes spéciaux du Trésor en 2007.....	66
Tableau n°60 : Pertes et profits résultant des opérations de trésorerie en 2007 .....	67
Tableau n°61.: Compte de résultat de l'année 2007 .....	67
Tableau n°62 : Modifications réglementaires des crédits par titre en 2007 .....	70
Tableau n°63.: Modifications réglementaires des crédits affectés aux dépenses courantes en 2007 ....	71
Tableau n°64.: Modifications réglementaires des crédits par section .....	73
Tableau n°65 : Comparaison des montants des modifications entre les actes et le PLR en 2007.....	75
Tableau n°66 : Utilisation des crédits.....	76
Tableau n°67 : Dépassements de crédits .....	76
Tableau n°68 : Dépassement selon la nature des crédits .....	77
Tableau n°69 : Dépassements sur crédits évaluatifs.....	77
Tableau n°70.: Evolution des dépassements sur crédits évaluatifs .....	79
Tableau n°71.: Dépassements sur crédits limitatifs.....	80
Tableau n°72.: Evolution des dépassements sur crédits limitatifs.....	80

Tableau n°73.: Dépassements selon la destination.....	82
Tableau n°74 : Crédits non consommés par titre en 2007 .....	84
Tableau n°75 : Crédits non consommés par section en 2007 .....	84
Tableau n°76.: Comparaison des crédits non consommés de 2006 avec ceux reportés en 2007 .....	89
Tableau n°77.: Comparaison des dépassements de 2006 avec les reports de crédits en 2007 .....	90
Tableau n°78.: Modifications réglementaires des crédits de paiements en 2007 .....	91
Tableau n°79 : Acte présentant une différence entre les augmentations et les diminutions.....	92
Tableau n°80.: Comparaison des montants des modifications entre les actes et le PLR.....	94
Tableau n°81 .: Décrets de modifications de crédits entre les titres 5 et 6.....	96
Tableau n°82 : Comparaison des montants modifiés avec la limite autorisée en 2007.....	98
Tableau n°83 : Situation des dépassements de crédits d'investissement.....	99
Tableau n°84.: Situation des crédits d'investissement non consommés .....	101
Tableau n°85 : Ouvertures de crédits complémentaires et annulations de crédits .....	103
Tableau n°86 : Répartition des dépassements sur CST en 2007 .....	105
Tableau n°87.: Répartition des crédits non consommés des CST en 2007 .....	107
Tableau n°88 : Reports des soldes des comptes spéciaux du Trésor en 2007 .....	107

## LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique n°1 : Evolution comparée du déficit prévisionnel et du solde budgétaire réalisé.....	6
Graphique n°2 : Evolution du résultat de l'exécution du budget général de 2003 à 2007 .....	10
Graphique n°3 : Répartition des recettes internes réalisées.....	14
Graphique n°4 : Répartition des recettes fiscales en 2007 .....	16
Graphique n°5 : Evolutions comparées des recettes fiscales et du PIB nominal de 2003 à 2007 .....	17
Graphique n°6 : Evolution des restes à recouvrer sur impôts directs perçus par voie de rôle.....	19
Graphique n°7 : Evolution des recettes non fiscales réalisées.....	22
Graphique n°8 : Evolution des recettes de 2004 à 2007 .....	24
Graphique n°9 : Répartition des dépenses du budget général .....	25
Graphique n°10 : Evolution du service de la dette publique .....	31
Graphique n°11 : Evolution des dépenses de personnel de 2003 à 2007 ..... <b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
Graphique n°12 : Evolution des dépenses de fonctionnement de 2003 à 2007.....	36
Graphique n°13 : Evolution des autres transferts courants de 2003 à 2007 .....	37
Graphique n°14 : Evolution des dépenses d'investissement sur ressources internes .....	40
Graphique n°15 : Evolution du taux de consommation des crédits de paiement .....	41
Graphique n°16 : Répartition des dépenses sur ressources internes.....	42
Graphique n°17 : Répartition des dépenses communes hors dotations .....	47
Graphique n°18 : Comparaison des dépenses courantes et d'investissement des moyens de services..	51
Graphique n°19 : Répartition des dépenses sur ressources externes par secteur d'activité.....	52
Graphique n°20 : Evolution des crédits de paiement et des tirages de 2005 à 2007 .....	56
Graphique n°21 : Structure des recettes prévisionnelles des CST en 2007 .....	58
Graphique n°22 : Structure des charges effectives des CST .....	60
Graphique n°23 : Evolution des soldes des Comptes spéciaux du Trésor de 2003 à 2007 .....	62
Graphique n°24 : Prévisions, réalisations des recettes et des dépenses du FNR de 2004 à 2007 .....	63
Graphique n°25 : Evolution des soldes du FNR de 2004 à 2007 .....	63
Graphique n°26 : Modifications réglementaires par titre en 2007 .....	70
Graphique n°27 : Evolution des dépassements sur crédits limitatifs entre 2004 et 2007 .....	81

## LISTE DES RECOMMANDATIONS

Recommandation 1.....	9
Recommandation 2.....	20
Recommandation 3.....	20
Recommandation 4.....	28
Recommandation 5.....	29
Recommandation 6.....	32
Recommandation 7.....	39
Recommandation 8.....	78
Recommandation 9.....	104
Recommandation 11.....	105
Recommandation 12.....	107
Recommandation 13.....	108

## LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>AID</b> : .....	Agence Internationale pour le Développement
<b>AP</b> : .....	Autorisation de programme
<b>BADEA</b> : .....	Banque Arabe pour le Développement Economique de l'Afrique
<b>BCI</b> : .....	Budget Consolidé d'Investissement
<b>BELG</b> : .....	Belgique
<b>BID</b> : .....	Banque Islamique de Développement
<b>BIS</b> : .....	Banque Islamique du Sénégal
<b>BOAD</b> : .....	Banque Ouest Africaine de Développement
<b>BST</b> : .....	Banque sénégal tunisienne
<b>CFD</b> : .....	Caisse Française de Développement
<b>CGAF</b> : .....	Compte général de l'Administration des Finances
<b>CNCAS</b> : .....	Caisse nationale de Crédits agricole
<b>CST</b> : .....	Comptes Spéciaux du Trésor
<b>CP</b> : .....	Crédits de paiement
<b>DGC</b> : .....	Déclaration générale de conformité
<b>DSRP</b> : .....	Document stratégique de lutte contre la pauvreté
<b>ESPA</b> : .....	Espagne
<b>FA</b> : .....	Financement acquis
<b>FAD</b> : .....	Fonds Africain de développement
<b>FED</b> : .....	Fonds Européen de Développement
<b>FEM</b> : .....	Fonds mondial de l'Environnement
<b>FIDA</b> : .....	Fonds International pour le Développement Agricole
<b>FKDEA</b> : .....	Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe
<b>FMI</b> : .....	Fonds Monétaire International
<b>FND</b> : .....	Fonds Nordique de Développement
<b>FNR</b> : .....	Fonds National de Retraite

**FNUA** : .....Fonds des Nations Unies pour la Population

**FSAU**: .....Foods Security Analysis Unit

**FSP**: .....Fonds de solidarité prioritaire

**GTZ** : .....Organisme de la Coopération Allemande

**IADM** : .....Initiative pour l'Annulation de la Dette Multilatérale

**KFW** : .....Organisme de la Coopération Allemande

**LFI** : ..... Loi de Finances Initiale

**LFR** : .....Loi de Finances Rectificative

**LUXE** : .....Luxembourg

**MEF** : .....Ministère de l'Economie et des Finances

**OMD** : .....Objectifs du Millénaire pour le Développement

**OPEP** : .....Organisation des Pays Pétroliers

**PBE** : .....Prélèvement budget d'équipement

**PGT** : .....Payeur général du Trésor

**PLR** : .....Projet de loi de règlement

**PMIA** : .....Projet de Modernisation et d'Intensification agricole

**PNUD** : .....Programme des Nations Unies pour le Développement

**PPTE** : .....Pays Pauvres Très Endettés

**PT** : ..... Prévisions de tirage

**RELF** : .....Rapport d'exécution des lois de Finances

**TPR** : .....Trésorier payeur régional

**UEMOA** : ..Union Economique et monétaire Ouest Africaine

**USAID** : ....Agence Américaine pour le Développement